

**TRAVAUX  
DU LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE GÉNÉRALE  
DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE RENNES**

---

**R. Y. CRESTON**

Chargé de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique

---

**LES COSTUMES  
DES POPULATIONS BRETONNES**

III

**LE LÉON, LE TRÉGOR, LE GOËLO  
LA BRETAGNE MÉDIANE**

avec Préface de P.-R. GIOT



**OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS  
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



**1959**

Laboratoire d'Anthropologie, 2, rue du Thabor

**RENNES**

**TRAVAUX  
DU LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE GÉNÉRALE  
DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE RENNES**

---

**R. Y. CRESTON**

Chargé de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique

---

**LES COSTUMES  
DES POPULATIONS BRETONNES**

**III**

**LE LÉON, LE TRÉGOR, LE GOËLO  
LA BRETAGNE MÉDIANE**

avec Préface de P.-R. GIOT



**OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS  
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



**1959**

Laboratoire d'Anthropologie, 2, rue du Tabor  
**RENNES**

## SOMMAIRE DU TROISIÈME FASCICULE

### LE LÉON, LE TRÉGOR, LE GOËLO LA BRETAGNE MÉDIANE

	PAGES
Préface de P.-R. Giot .....	3
Introduction .....	6
LE LÉON .....	9
Groupe dit « Pagan » .....	11
Groupe de Saint-Pol .....	25
Groupe de Taulé .....	30
Ile de Batz .....	32
Mode de Morlaix .....	38
Groupe de Landivisiau - Saint-Thégonnec .....	40
Groupe de Brest - Landerneau et la mode du Conquet .....	47
Groupe de Saint-Renan ou du Bas-Léon .....	51
Ile d'Ouessant .....	55
LE TRÉGOR .....	59
LE GOËLO .....	69
LE PENTHIEVRE .....	71
LA BRETAGNE MÉDIANE .....	73
Groupe de Saint-Brieuc .....	75
Groupe d'Yffiniac .....	85
Groupe de Lamballe - Moncontour .....	90
Groupe du Méné .....	93
Groupe de Jugon et de Plancoët .....	94
Groupe de Mûr - Loudéac .....	95
Cartes .....	103

N.B. — La bibliographie et les tables se trouveront à la fin du dernier fascicule de l'ouvrage.

La publication des « Travaux du Laboratoire d'Anthropologie générale de la Faculté des Sciences de Rennes » est faite strictement sans aucun but lucratif. La reproduction ou la traduction d'extraits du texte de cet ouvrage, la reproduction des illustrations, sont autorisées à la condition que l'origine en soit expressément mentionnée par une référence complète.

Le Directeur de la publication :  
P.-R. GIOT  
Maître de Recherches.  
Laboratoire d'Anthropologie générale,  
2, rue du Thabor, Rennes.

## PRÉFACE

C'EST avec plaisir que nous présentons le troisième des fascicules de l'ouvrage de R.-Y. Creston consacré aux Costumes des Populations Bretonnes, en dépit de tous les ennuis matériels que nous a occasionnés la publication des deux premiers. Ce fascicule-ci, avec un tirage inférieur au tiers de celui des précédents, nous causera pourtant sans doute autant de soucis. L'expérience est là : les quelques institutions ethnographiques s'occupant à travers le monde de costumes européens se sont certes procurées des premiers fascicules, ainsi que divers spécialistes, mais cela ne suffit pas pour épuiser un tirage. Une infime minorité des différents groupes culturels de Bretons ou d'émigrés bretons s'en est inquiétée. Sans doute cette clientèle a-t-elle pu être déçagée par la présentation des documents graphiques sous forme de patrons et de cartes, mais qu'eût été son désarroi si l'on avait ajouté à l'excès tout un appareil critique de notes et de références incessantes, comme l'auraient souhaité quelques érudits ! Tous ces groupes « folkloriques » se déguisent le dimanche avec les derniers costumes bretons, mais leur souci documentaire ou éducationnel ne va souvent pas beaucoup plus loin. C'est certes le noble souci de bien des dirigeants de confédérations ou d'amicales de groupes de désirer travailler le peuple autrement qu'en le déguisant ou qu'en lui donnant l'occasion de s'esbaudir, mais au fond de leur conscience ils ne savent que trop que ce n'est plus là qu'un pieux espoir et que le temps travaille contre. Au bout des quelque quinze années d'un « renouveau folklorique » dont les manifestations touristique-économiques les plus voyantes se font fatalement copieusement doucher sous un climat océanique (dont on ne saurait transformer les caractéristiques météorologiques inéluctables, même sur le papier, au prix de quelques fraudes ou artifices de présentation), nous n'osons plus trop y croire. Espérons d'heureuses surprises !

Racontons une anecdote vraie dans toute sa cruauté vécue. Il y a quatre ou cinq ans, débarquant à Quimper par le train en fin d'après-midi, le dimanche des grandes fêtes de Cornouaille (je ne suis pas spectateur assidu de ce genre de représentations, quoique je ne déteste pas d'y jeter de temps à autre un coup d'œil anonyme, tout en regrettant un peu l'aspect de plus en plus cabotin des planches), j'attendais le départ d'un car vers la Bigoudenie. Issus

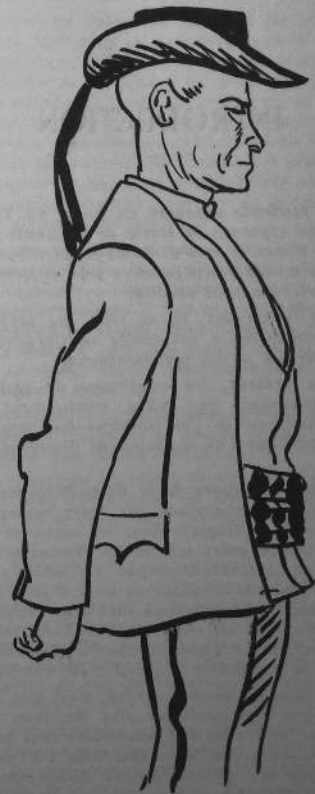
du défilé des « mille » sauteurs, quelques groupes se disloquaient pour retourner chez eux. Voyant la Kevrenn d'Auray s'avancer vers la gare, une Bigoudène authentique, à l'accent savoureux et à la coiffe journalière, dit à son petit garçon : « Regarde ces hommes déguisés en Bretons ». Mon histoire s'arrête là, avec ce cri du cœur du peuple, à la vue d'autres éléments du peuple d'ailleurs.

..

C'est en somme le versant de la Manche qui est étudié par R. Y. Oreston dans ce fascicule, avec l'arrière-pays et cette étonnante zone médiane dont l'auteur nous fait entrevoir tout l'intérêt ethnographique, traversant presque la péninsule du Nord au Sud le long de la frontière linguistique qui fut stable pendant des siècles pour s'évaporer de nos jours. La diversité de ces pays dépasse souvent celle des costumes, au point de vue anthropologique par exemple, et l'unité apparente dont se revêtent quelques grandes zones nous porte à croire que les données ethnographiques ne sont pas des « indicateurs colorés » ou réactifs analytiques d'un fonctionnement constant suivant les pays ; il y manque peut-être certains catalyseurs. Aucune méthode d'étude et aucune technique ne suffit seule, et d'ailleurs notre collaborateur en est persuadé plus qu'aucun autre.

Souhaitons que s'il en reste encore quelques traces, tout cela puisse s'étudier à l'aide de toute une équipe et d'une institution convenablement équipée pour du travail régionalement exhaustif, un jour... Mais ce jour ne s'annonce guère de la manière dont les choses vont, et si l'on voit un espoir pour certaines sciences dites Humaines, on en entrevoit moins pour l'Histoire Naturelle des Hommes toujours oubliée.

P.-R. GIOT  
Maître de Recherches au Centre National  
de la Recherche Scientifique.



Julod.

## INTRODUCTION

CE troisième fascicule consacré au Léon, au Trégor, au Goëlo et à ce pays séparant la Basse de la Haute-Bretagne auquel nous avons donné le nom de Bretagne Médiane fera apparaître des conditions de modes vestimentaires très différentes de celles de la Cornouaille précédemment étudiée.

Comme nous le verrons, ce ne sont pas toujours les limites géographiques comme celles constatées en Cornouaille qui contribuent à cloisonner les modes vestimentaires.

Dans le cas présent, les conditions de cloisonnement sont beaucoup plus complexes que celles, relativement simples, de la Cornouaille, surtout en ce qui concerne les pays appartenant à l'ancien Penthièvre, que l'on a également dénommé Pays de Saint-Brieuc.

On notera qu'à l'approche de la Basse-Bretagne où les groupes humains, caractérisés, catalogués par leurs modes vestimentaires, portent des noms ou sobriquets dont les costumes sont souvent à l'origine, on ne trouve guère semblables dénominations en Pays de Saint-Brieuc, donc en Haute-Bretagne. Du moins ne sont-elles que peu employées sinon très localement, mise à part la partie francisante du Vannetais dont les femmes sont dénommées galloises, terme un peu plus connu dans les régions avoisinantes mais certainement moins que ne l'est, par exemple le vocable Bigouden qui situe et classe nettement la population à qui il a été attribué.

Un fait est aussi nettement marqué, c'est que, plus on va vers l'Est, plus les aires vestimentaires sont étendues, moins les différences se font jour, moins les différenciations sont aussi nombreuses, variées, caractéristiques que celles observées à l'Ouest. Nous avons cependant noté que ces différenciations nombreuses constatées en Cornouaille se retrouvaient également au Nord de la Bretagne Médiane, c'est-à-dire dans tout le pays de Saint-Brieuc, qu'elles s'étendaient à de très petites aires du type de celle rencontrée en Cornouaille à Saint-Thois et Gouézec alors que dans le Sud de la Bretagne Médiane, à nouveau, de grands territoires étaient le domaine de modes vestimentaires largement répandues.

Dans le Léon, les domaines des diverses modes sont également vastes ; ils le sont plus que ceux de la Cornouaille et bien moins que celui de la mode trégoroise.

Quelles en sont les raisons ?

Nous ne prétendons nullement résoudre les points d'interrogation posés par ces faits mais en exposant le point de vue que nous avons de cette question, nous ne faisons qu'apporter notre contribution à la tentative de solution d'un problème qui apparaît très complexe et qui mériterait, tout au moins en ce qui concerne la Bretagne Médiane, que des groupes de chercheurs appartenant aux diverses disciplines et aux diverses spécialisations intéressées, entreprennent une étude générale et approfondie des populations de cette région. Nous croyons ne pas trop nous avancer en prétendant que l'étude de cette région pourrait apporter de précieuses indications pour celle de la Bretagne en général.

C'est ainsi, par exemple, que nous espérons toujours depuis 1943, qu'une étude intensive des parlers situés de part et d'autre de la frontière linguistique entre le breton et le français, soit un jour entreprise concurremment à une enquête ethnographique dont nous n'avons jusqu'ici qu'abordé les « Têtes de Chapitre ». Elles contribueraient à éclairer bien des points obscurs et à poser certaines questions bretonnes sur un tout autre plan que celui auquel on nous a trop souvent habitués.

Et pour commencer, il ne serait peut-être pas inutile de définir exactement les limites réelles de la langue et des dialectes bretons à l'Est et des patois dits Gallos à l'Ouest.

On pourrait constater les reculs et les infiltrations qui se sont produits, comme nous avons tenté en certains points, trop rares, malheureusement, de le faire pour les modes vestimentaires (voir carte II).

On pourra évidemment nous objecter que nous dépassons, puisque nous parlons de limites, celles que nous nous sommes fixées mais nous répondrons que les faits linguistiques nous intéressent tout particulièrement puisque, en de nombreux cas, comme nous le verrons, les modes vestimentaires ont les mêmes limites que celles des langues. Elles sont aussi, en bien des cas, celles de civilisations matérielles, de genre de vie, de traditions, de coutumes et parfois de croyances.

C'est ainsi, par exemple, qu'outre les limites des modes vestimentaires entre groupes humains de langues différentes, il y a celles qui, en général, les recouvrent, des styles de mobiliers et des architectures populaires. Tout se tient et se tiendra de plus en plus au fur et à mesure que l'on voudra s'attacher à une connaissance plus grande, plus approfondie des populations qui nous intéressent.

La parution du fascicule consacré à la Cornouaille nous a valu quelques critiques émanant de personnes qui nous ont fait le grand honneur de s'intéresser à nos travaux et qui nous ont apporté des

remarques très souvent pertinentes mais aussi parfois erronées. Nous y répondrons en détail à la fin du prochain et dernier fascicule qui sera consacré au Vannetais, au pays de Guérande et très succinctement à ceux de Rennes et de Nantes ainsi qu'à une bibliographie critique des ouvrages et travaux consacrés aux costumes des populations bretonnes dont on aura un premier aperçu dans le préambule de notre « Méthode pour l'étude des costumes populaires » qui est publiée en même temps que le présent fascicule.

Depuis la parution du fascicule consacré à la Cornouaille, il nous a été donné de recueillir une documentation aussi diverse qu'inédite constituée par l'étude des plus anciens costumes que nous possédions faisant partie des fonds de divers musées ou collections particulières et par celle d'un document capital pour l'histoire du costume breton : le carnet d'aquarelles et de croquis originaux que H. Lalaisse exécuta vers 1840 pour sa « Galerie Armoricaïne ».

Ainsi, à la lumière de cette riche documentation muséographique et iconographique, pouvons-nous plus fermement que jamais, maintenir ce que nous avons eu l'occasion d'exposer dans le premier fascicule de notre ouvrage sur l'origine des costumes bretons, la date récente de leur caractérisation et les conditions qui y ont présidé.

Nous regretterons seulement que les documents constitués par les costumes de certains fonds aient été parfois aussi durement malmenés et que, sinon la plus élémentaire prudence, tout au moins certaine conscience professionnelle n'ait pas présidé à leur conservation. Il s'en est suivi que, pour un seul fonds, par exemple, près des deux tiers des costumes qui le constituaient ont été, nous n'hésitons pas à l'écrire, indignement saouagés et qu'ont été ainsi transformés en pilhou ces reliques vénérables devant lesquelles nous n'avons cessé de nous émerveiller, fruits du génie d'un peuple qui est celui auquel nous sommes fier d'appartenir.

On est abasourdi de l'aberration de ceux qui étaient chargés d'en assurer la conservation et la transmission et qui auraient dû, comme nous l'avons fait, ne toucher ces chefs-d'œuvre qu'avec toute la piété qu'ils réclamaient alors qu'ils les ont, au contraire, si indignement et, disons-le, si ignamment traités.

Que les anciens porteurs de Bragou-bras leur pardonnent du fond de leurs osseuses car, ceux-là aussi « ne savaient pas (hélas!) ce qu'ils faisaient ».

R.Y. C.

## LE LÉON

Si, comme nous l'avons vu, les limites ethniques de la Cornouaille ne correspondent pas exactement à ses limites historiques, il en va tout autrement du Léon qui, entre ses frontières naturelles : les Monts d'Arrée et l'Elorn, au Sud, la rivière de Morlaix à l'Est, occupe exactement et totalement son territoire historique.

La personnalité du Léon est donc nettement définie. Son territoire est en gros celui de la seigneurie du Léon en même temps que celui de l'Evêché de Saint-Pol.

Dans une certaine mesure c'est aussi celui du dialecte Léonard que les récentes recherches du Chanoine F. Falc'hun et de P. Trépos ont mis en relief.

Au point de vue esthétique, le Léon a marqué sa personnalité dans les ensembles architecturaux et le mobilier du style Renaissance bretonne dont il est la terre d'élection par excellence.

Quant aux costumes, eux aussi, au siècle dernier appartenaient par leur coupe et par leur aspect général à ce style qui s'est perpétué plus longtemps que partout ailleurs, dans ces habits dits « à la française » du groupe Julod de Saint-Thégonnee et Landivisiau.

Grâce à la toute récente découverte d'un costume de 1820-1830 de Plougastel-Daoulas et à celle, l'an passé, de toute une série de costumes de Noyal-Pontivy allant de 1850 à 1870, nous avons pu nous rendre compte une fois de plus que l'aire d'extension des « habits à la française » avait été beaucoup plus grande qu'on le pense généralement.

Le Léon, avec ses grands vallonnements, ses larges plateaux, ses terres cultivées, sans forêts ni grands bois, n'offre pas l'aspect un peu secret que revêtent la plupart des régions de la Cornouaille cloisonnées par les rivières, les montagnes et la mer.

Le visage du Léon offre avec ses larges horizons une unité certaine qui se retrouve dans ses modes vestimentaires bien moins diversifiées que celles de la Cornouaille.

Alors que la Cornouaille dénombre 13 types de costumes différents, ce dernier n'en compte que 9 types qui sont (carte III) :

- A — Le groupe dit « Pagan ».
- B — Le groupe de Saint-Pol.
- C — Le groupe de Taulé.
- D — La mode de l'île de Batz.
- E — La mode de la ville de Morlaix.
- F — Le groupe de Landivisiau-Saint-Thégonnec.
- G — Le groupe de Brest-Landerneau et la mode du Conquet.
- H — Le groupe de Saint-Renan.
- I — La mode de l'île d'Ouessant.

Encore faudrait-il considérer que le groupe *Pagan* ne se distingue de celui de Saint-Renan que par les costumes de cérémonies des femmes qui, généralement portent une coiffe qui n'est qu'une variante de celle dite de Saint-Renan, que le groupe de Brest-Landerneau, la ville de Morlaix, celle du Conquet, n'ont pas de modes paysannes mais des modes d'artisans, ce qui, tout compte fait, nous donnerait ainsi : 7 modes paysannes et 3 modes artisanes.

Mais si les modes de coiffes changent sur le territoire léonard, l'ensemble du costume féminin est identique pour tous les groupes. C'est, avant tout, ici, le pays des grands châles dont le port s'étend au Léon, au Trégor, au Penthièvre et même au Poudouvre.

Il est curieux de constater que cette mode des grands châles qu'on ne retrouve en Cornouaille que dans le groupe de Douarnenez-Presqu'île de Crozon, est l'apanage de la Bretagne septentrionale et qu'elle s'arrête, de la pointe Saint-Mathieu à la Rance, à la ligne des monts d'Arrée et aux landes du Mené en Penthièvre.

Faut-il penser qu'elle se soit répandue comme on serait tenté de le croire par voie de mer grâce aux nombreux ports caboteurs qui s'échelonnent tout au long de la côte Nord de la Bretagne et que le châle n'aurait pas été, à l'origine, une mode venue des Indes, par Lorient, comme certains auteurs semblent le penser mais qu'il aurait été introduit par les caboteurs faisant le trafic saisonnier (légumes, oignons, pommes de terre, blé) entre la Bretagne et l'Angleterre dont les fabriques de draperies auraient fourni la matière première ? Ce pourrait être une explication assez tentante de ce phénomène, d'autant plus que, si le châle des Indes avait été importé par Lorient il serait bien extraordinaire que les modes vannetaises ne l'aient pas adopté. De plus, il aurait existé dans les costumes populaires au temps de la Compagnie des Indes, or : il n'en est rien.

Evidemment, on nous objectera que l'on trouve la mode des châles (des « châles des Indes » ou « châles tapis ») dans certaines régions du Sud de la Bretagne. Mais il ne faut pas oublier que ces « châles tapis », eux, sont vraiment des châles des Indes et que seules les bourgeoises et les femmes d'armateurs et de capitaines de navires les ont portés. Notre aïeule en possédait un, qu'elle arbora lorsque, devenue citadine elle quitta la mode paysanne de la Brière pour adopter celle de la cité de Saint-Nazaire. Il avait été effectivement importé, directement des Indes, en 1873.

Dans le Trégor, le Penthièvre Nord, le Poudouvre, le « châle tapis » a été porté également et ceci jusqu'aux environs de 1914. Mais rares étaient celles qui portaient ces châles importés, eux aussi des Indes ; comme nous venons de le voir, seules les bourgeoises, les riches commerçantes, les femmes d'armateurs et de capitaines de navires s'en revêtaient. Les autres avaient les châles noirs ou de couleurs que l'on trouve dans tous les ensembles vestimentaires féminins de la Pointe Saint-Mathieu à la Rance (carte IV) (1).

## Groupe dit « Pagan »

Le groupe dit « Pagan » compte 8 communes :

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| 1 — Plouneour-Trez | 5 — Kernoues      |
| 2 — Kerlouan       | 6 — Saint-Frégant |
| 3 — Goulven        | 7 — Guisseny      |
| 4 — Plouider       | 8 — Plouguerneau. |

La mode vestimentaire des hommes est presque totalement disparue. Seul le chapeau breton est porté concurremment avec le complet veston citadin. Du moins l'était-il généralement, il y a une trentaine d'années. Rares sont aujourd'hui les hommes qui continuent à porter le chapeau breton : tous sont des hommes âgés.

Mais, jusqu'aux environs de 1880, il a existé une mode vestimentaire masculine attestée par le seul spécimen de veste que nous ayons eu l'occasion d'étudier (fig. 1) (2).

Il s'agit bien ici d'un « habit à la française », inspiré, diront certains, des costumes des seigneurs ? Par la forme, sans aucun doute, mais la matière n'est certainement pas la même. C'est bien ici un costume de paysan en gros droguet de laine brune, doublé de grosse toile de chanvre.

(1) Pour en terminer avec le problème posé par l'existence du châle dans les costumes féminins de Bretagne, nous signalerons le passage qui lui est consacré par J. Choiseau dans son ouvrage « Costumes et chants populaires de Haute-Bretagne », et dans lequel l'auteur nous fournit d'utiles précisions sur la fabrication à Reims, Nîmes et Lyon de châles de type « cachemire » aux environs de 1838. Notons en passant que le type de châle fabriqué à Lyon était importé primitivement d'Ecosse, ce qui rejoint l'hypothèse que nous avançons plus haut concernant l'importation de tissus du Royaume-Uni en Bretagne à cette époque.

(2) Musée Départemental Breton : ancien fonds.  
C'est ce costume qui figure sur la lithographie de Lalaisse de la « Galerie Armoricaine », intitulé « mariés de Kerlouan ». Deux croquis de son album de route lui sont consacrés.

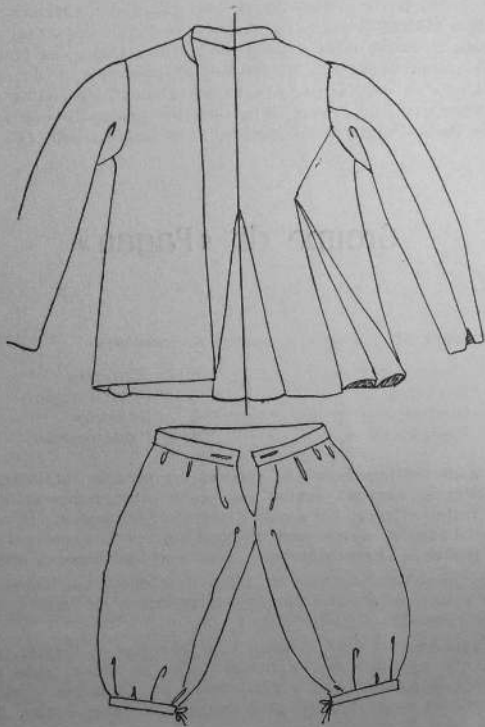
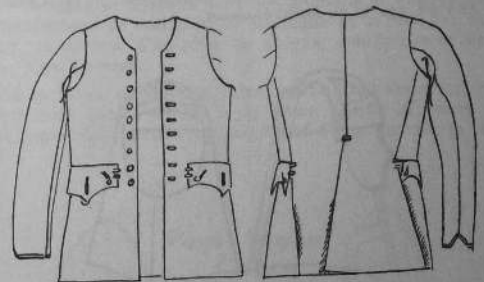


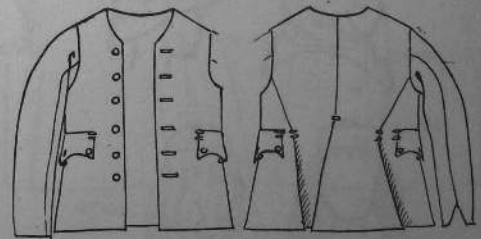
FIG. 1. — Costume masculin de Kerlouan en 1840.  
A gauche, face de la veste, à droite le dos.

Faut-il y voir, aux environs de 1840, date approximative à laquelle on peut attribuer cette veste, une survivance attardée, pour la matière, de ces fameux « édits somptuaires » dont nous avons eu l'occasion de signaler l'influence sur l'emploi des étoffes et dont quelques-uns de nos correspondants mettent en doute l'extension à la Bretagne ?

Ou bien, ne faut-il pas plutôt penser que, même avant 1800 et jusqu'aux environs de 1900, le port de certaines étoffes, primitivement réservé par « édits » à la noblesse, puis, par la suite, lorsque les édits furent supprimés par la Révolution, à ceux, riches paysans



Porpant de 1840, drap rouge.



Porpant de 1820-30, droguet brun

FIG. 2. — Vestes de Plougastel

ou bourgeois dont la fortune leur permettait l'acquisition ; alors que les paysans continuaient, par suite d'impécuniosité et aussi par crainte du « qu'en dira-t-on » de porter leurs vêtements de droguet mais, de même coupe que les vêtements de drap des classes aisées ? Toujours est-il que l'existence d'une mode « d'habits à la française » est attestée ainsi en plein pays *pagan*. On pourra comparer avec profit la veste de Kerlouan avec celle de Plougastel datée des environs de 1820 qu'un collectionneur de nos amis, M. Kervella, a bien voulu tout récemment nous confier (fig. 2).



LE KAB AN AOD ET LE KALABOUSSENN

Un vêtement et une coiffure de travail spécialement maritimes se sont maintenus sous leur forme primitive, jusqu'à nos jours en « Paganie ». On en retrouve des documents dans les lithographies du siècle passé et plus spécialement dans celles de H. Lalaisse. Ce sont le *kab an aod* et le *kalabousseenn*.

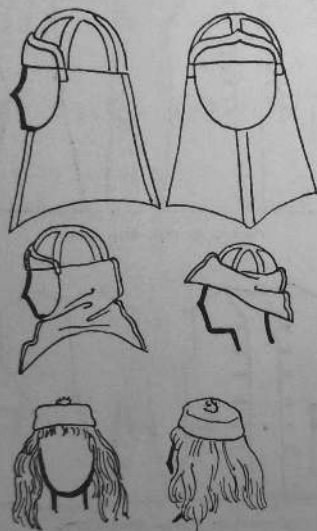


FIG. 3. — Kalabousseenn et bonnet pagan de 1840.

Si le *kab an aod* a été d'un usage à peu près général sur toutes les côtes européennes de l'Atlantique et de la Manche et même en Méditerranée (Sardaigne), avec des variantes propres à chaque population, il ne semble pas en être de même pour le *kalabousseenn* dont l'existence, sous la forme que nous lui connaissons, n'aurait été signalée qu'en Cornouaille anglaise (???) (1) (fig. 3).

(1) Le *kalabousseenn* est très voisin de la *hetta* des Îles Féroé.

L'un et l'autre, *kab* et *kalabousseenn* appartiennent aux populations maritimes.

Mais, alors qu'il était en voie d'extinction rapide avant la dernière guerre, le *kab an aod* a connu une renaissance inattendue. La mode citadine s'en est emparé : il est devenu en quelque sorte le costume national de toute la jeunesse bretonne et chaque modéliste ou confectionneur de costumes de Bretagne en a créé des variantes affectant, en partant d'un principe unique, des formes et des tonalités les plus diverses.

Sous sa forme actuelle, il lutte contre l'intrusion en Bretagne des *duffle-coat* dont l'origine n'est autre que le vêtement de mer des équipages des navires de la *Royal Navy* durant la dernière guerre.

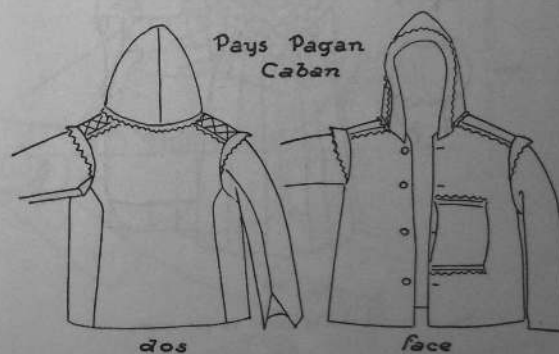


FIG. 4. — *Kab an aod*.

Neuf fois sur dix, le Breton qui porte, non plus le *kab an aod* mais le « *kabig* », nom sous lequel il est actuellement connu et répandu, a le sentiment d'affirmer son appartenance non plus à un des « groupes humains » de Bretagne, mais à la Bretagne tout entière.

C'est là, pour qui étudie les modes des Bretons, leurs origines et leur évolution un fait qui mérite attention pour saisir convenablement la « psychologie collective » d'une population en matière vestimentaire (fig. 4).

## COSTUMES FÉMININS

Les costumes féminins du groupe *pagan* sont, pour « tous les jours » ou pour la « petite tenue » ceux de tout le Bas-Léon. La coiffe est une variante, caractéristique d'ailleurs, de celle de Saint-Renan.

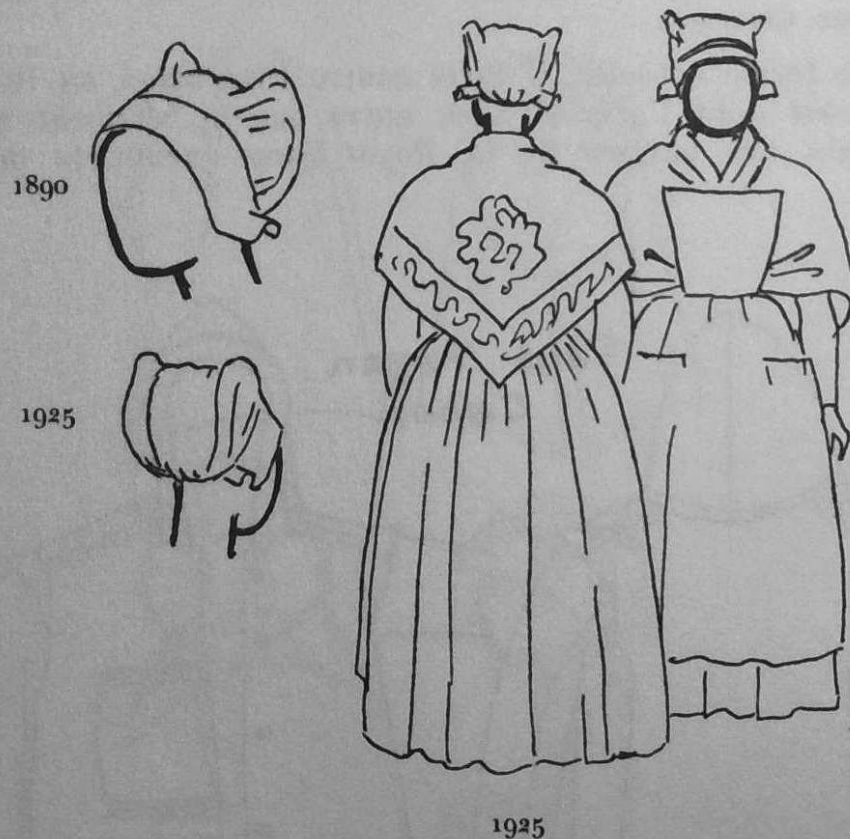


FIG. 5. — Costume de travail du pays *pagan*.

Mais ils varient de celle-ci lorsqu'il s'agit des costumes de travail et des costumes de cérémonie. Les costumes de travail des femmes de la Paganie étaient, il y a trente ans, bien caractéristiques et d'un type très archaïque. Leur survivance comme celles du *kab an aod* et du *kalaboussenn* circonscrite sur un front de mer allant de l'Aber-Wrac'h à l'anse de Goulven caractérisait nettement les femmes de cette contrée (fig. 5).

Ce particularisme vestimentaire qui détonnait au milieu des modes contigües, allait de pair avec la personnalité que l'on attribuait aux habitants de cette côte.

On connaît la « mauvaise réputation » qui était attribuée aux gens de la côte du pays *pagan*, réputation que le drame de Tanguy Malmanche n'a pas peu contribué à répandre.

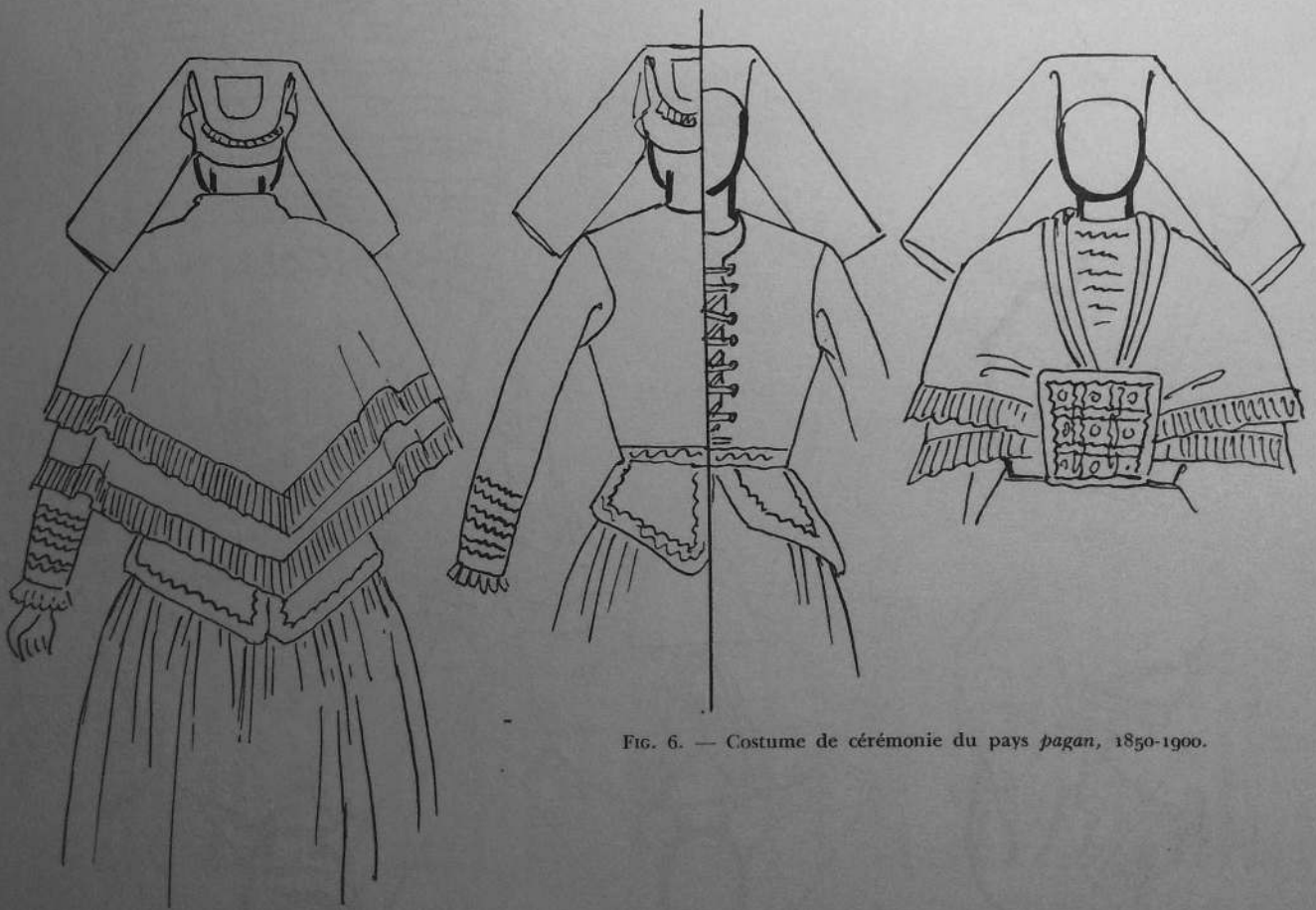


FIG. 6. — Costume de cérémonie du pays *pagan*, 1850-1900.



FIG. 7. — Costume et coiffe  
de cérémonie du pays *pagan*,  
1939.

Il est d'ailleurs curieux, en l'occurrence, que cette mauvaise réputation de pilleurs de mer attribuée aux *paganiz* soit la même que celle attribuée aux *bigoudenn* de la Baie d'Audierne, d'autant plus que ces deux groupes de populations constituent d'indiscutables isolats ethniques, en dehors des grands courants issus des grandes voies de communications.

Les coiffes des femmes étaient de grosse toile bleu foncé, un large mouchoir bleu foncé à fleurs imprimées en blanc recouvrait leurs épaules. Un tablier à large pièce en droguet bleu et noir, une jupe de gros drap ou de droguet bleu foncé composaient le costume de travail, de « tous les jours » des femmes de ce pays.

C'est ce type de costume archaïque qui doit être considéré comme le véritable costume féminin du pays *pagan* et non l'actuelle coiffe et le grand châle noir ou de couleur venu, celui-ci, des pays voisins, à une date récente.

Les costumes de cérémonie eux aussi, jusqu'à nos jours sont demeurés bien caractérisés. Il en existe trois variantes, celles de Kerlouan, de Plouider, de Plouguerneau.

Mais, à notre avis, seule la variante de Kerlouan apparaît comme la plus « *pagan* » et comme la plus archaïque (fig. 6).

Il se compose ou plutôt se composait il y a encore trente ans d'une veste de damas à longues basques dont on retrouve des exemples dans certains costumes du Penthhièvre du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, d'une jupe également de damas rouge ou violet, très ample, de trois châles (primitivement) superposés : celui de dessous rose, celui du milieu bleu, et le châle recouvrant les autres de tulle blanc brodé (fig. 6 et 7).

Un large tablier à pièce garnie de clinquant complétait ce costume. Il a peu varié, dans son allure générale mais seulement dans certains détails. C'est ainsi que seul le châle de tulle a subsisté, ceux qu'il recouvrait ont été réduits à la seule partie supérieure.

La pièce du tablier, qui, primitivement ne faisait pas corps avec celui-ci y est, de nos jours rattachée. Il y a trente ans, c'était un rectangle de damas, quadrillé de rubans dorés. Au centre des carrés ainsi formés étaient cousus des ornements de clinquant et des petits miroirs ronds.

Il est curieux de constater que la croix d'or suspendue au cou des porteuses de ce costume, l'était au moyen d'une chaînette dont les deux extrémités passant par-dessus les épaules venaient se rejoindre dans le dos à une de ces épingles à grosse tête de verre doré appelées *spilhou pardon*, agencement qu'on ne retrouve en Bretagne qu'en pays guérandais, chez les jeunes filles, paludières de Saillé et du bourg de Batz.

La coiffe, par contre n'a pas évolué : c'est le *kernapa* (« *kern* n'a pas ») (1). Elle recouvre tout un agencement compliqué dont on trouvera (fig. 8) le détail des divers éléments et qui en dit long sur l'ingéniosité des femmes en pays *pagan*.

(1) H. Le Carguet : *La Coiffe Bretonne*. 1912, p. 36 fig. 12.

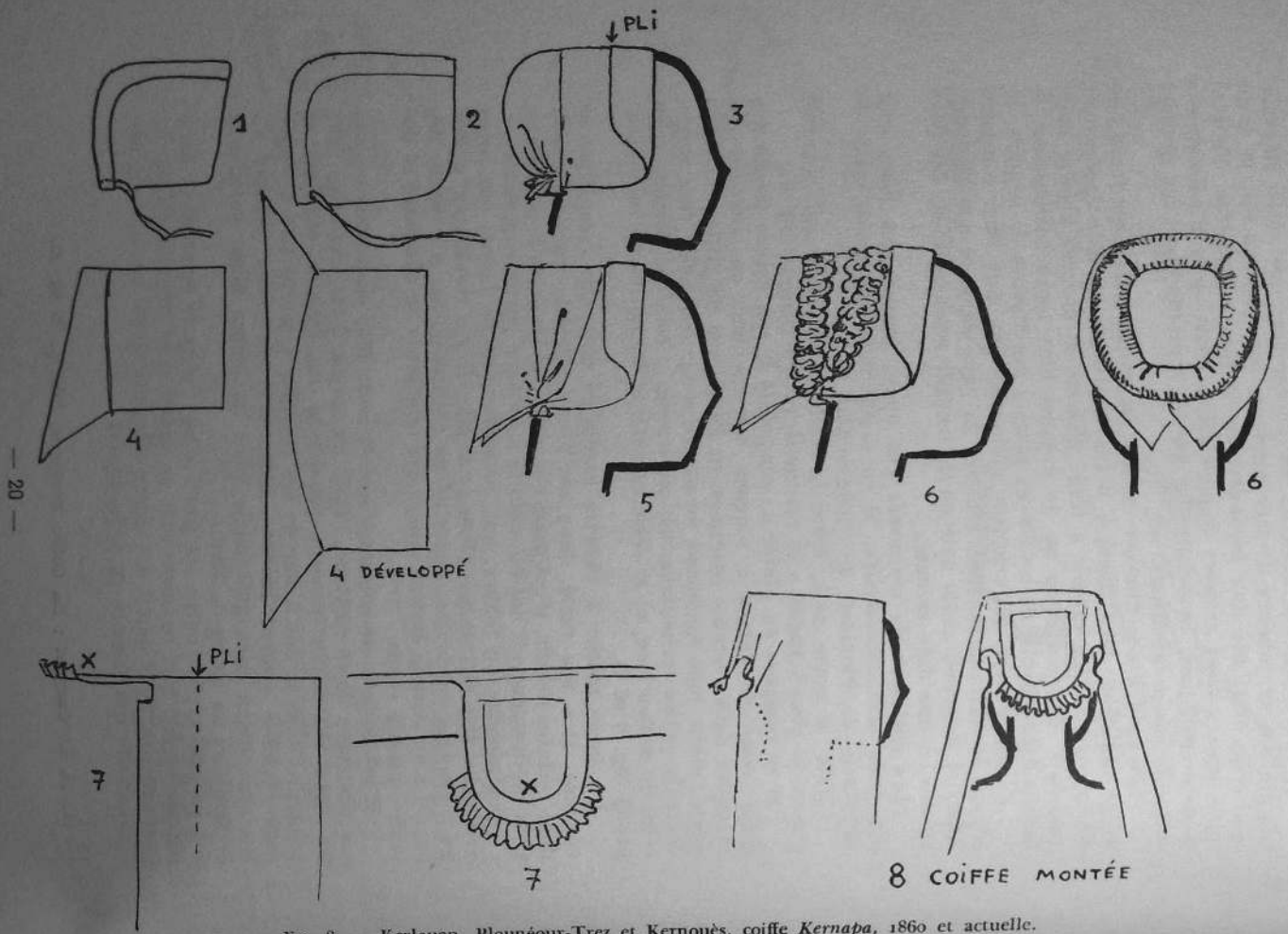


FIG. 8. — Kerlouan, Plounéour-Trez et Kernouës, coiffe *Kernapa*, 1860 et actuelle.

Elle est avec celle de Plougastel, la coiffe dans la composition de laquelle entrent le plus d'éléments, aussi inattendus qu'inexpliquables. Seule, la grande coiffe recouvrant le tout, le *kernapa*, se rattache, par sa coupe et sa forme, aux coiffes primitives que le Léon a conservées plus longtemps que les autres régions.

Notons que la sous-coiffe recouvrant les deux bonnets et entourant l'espèce de couronne recouverte de rubans brochés, posée sur le fond de ceux-ci, a, vue de profil et de dos une ressemblance certaine avec les ailes des anciennes coiffes trégorroises (fig. 8 et 9) (1).

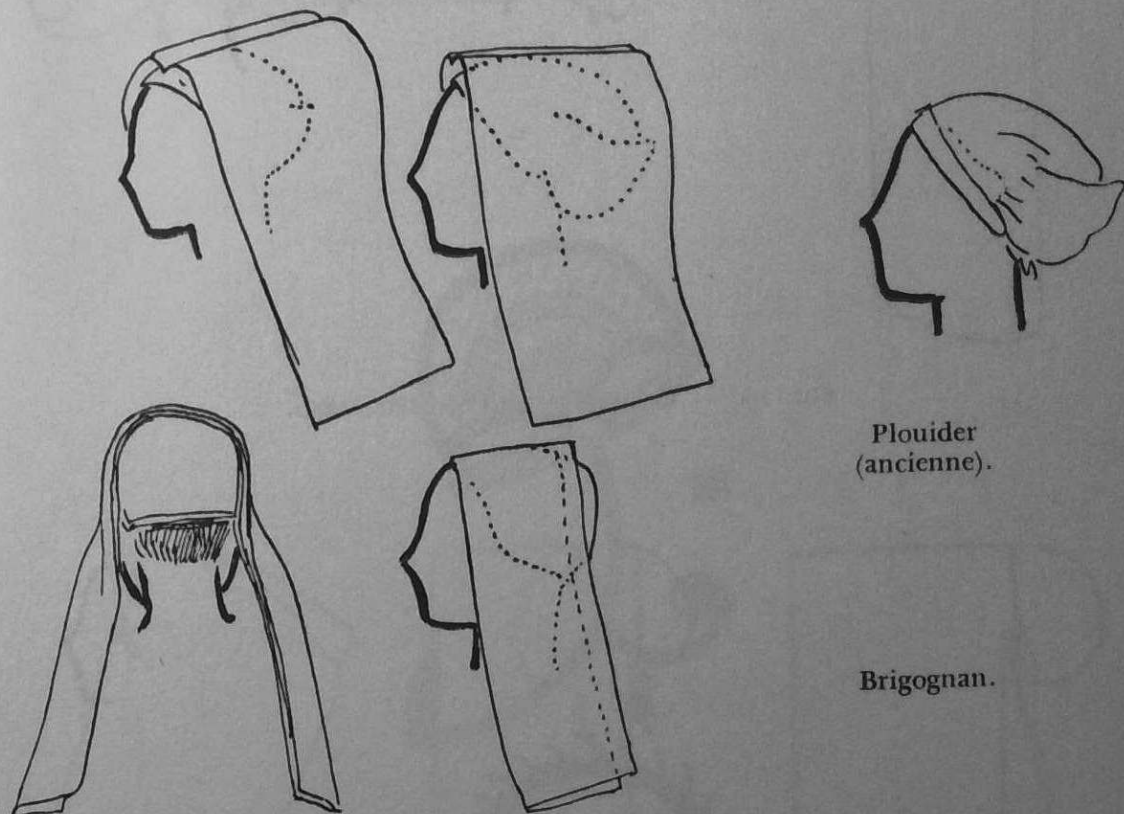


FIG. 9. — Coiffes de fête.

### COSTUMES D'ENFANTS

Ils étaient, dans leur ensemble, identiques à ceux des autres régions mais l'un d'eux doit retenir l'attention car il semble bien être un des derniers exemples des costumes d'hommes de cette région.

(1) A Guissény, Plouider, etc., le costume de cérémonies est composé d'un grand châle blanc brodé, tablier, jupe et corsage de couleur. Généralement jupe et corsage sont rouges ou violets. Au lieu du *kernapa*, se porte la grande cornette (fig. 9, 10, 11). A Plouguerneau la coiffe est une variante de Kerlouan.

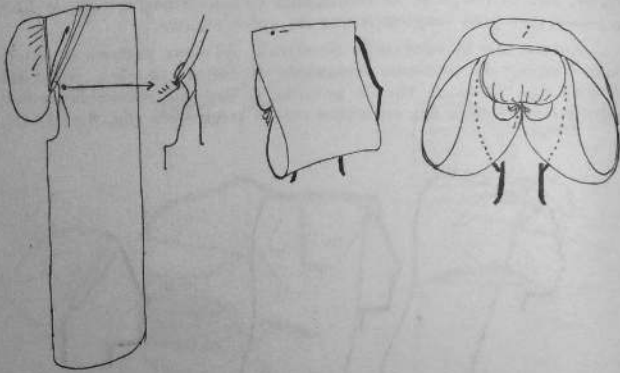


FIG. 10. — Guissény, coiffe de fête, 1850.

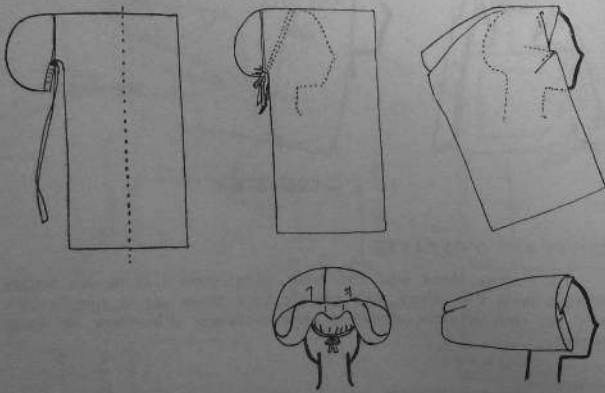


FIG. 11. — Guissény, coiffe de fête, 1890.

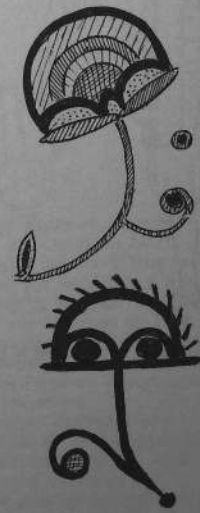
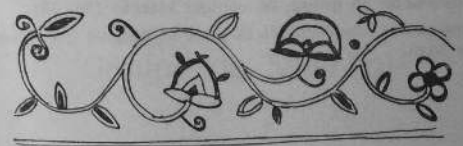


FIG. 12. — Motifs ornementaux, Léon, 1840.



Il se compose d'un bonnet à gland, d'un « habit à la française » à basques, col et rabats de poche dentelés, de couleurs variées : blanc, noir, bleu ou rouge, d'un gilet croisé, à revers et à col, ouvert sur la poitrine, jaune paille, blanc ou blanc-gris et de larges culottes serrées au-dessous du genou, de couleur blanche (fig. 13).

Ce costume se rapproche de la veste de droguet que nous avons citée plus haut.

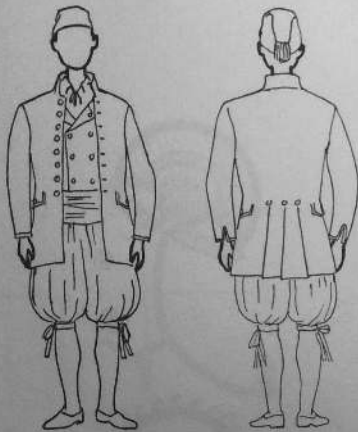


Fig. 13. — Plougneuc, costume d'enfant pour le Pardon de Saint-Michel.

## Groupe de Saint-Pol

Ce groupe qui a pour centre la « capitale » historique, religieuse et aussi, ne l'oublions pas, économique de cette région groupe les communes de :

1 — Saint-Pol-de-Léon	11 — Plougar
2 — Roscoff	12 — Saint-Vougay
3 — Santec	13 — Saint-Derrien
4 — Plougoulm	14 — Lanbouarneau
5 — Sibiril	15 — Plounevez
6 — Plouenan	16 — Trédez
7 — Mespaul	17 — Plouescat
8 — Plougonven	18 — Cléder
9 — Plouvorn	19 — Tréflaouéan
10 — Plouzévédé	20 — Trézilidé.

### COSTUME MASCULIN

Comme pour le pays *pagan* et, d'ailleurs, depuis plus de trente ans, pour tout le Nord et l'Ouest du Léon, le costume masculin est réduit au port du chapeau breton à longues guides.

Si l'on peut compter sur les doigts d'une main les hommes portant il y a encore 20 ans le costume complet de ce groupe, il n'en fut pas de même jusqu'aux environs de 1920.

Deux variantes principales de ce costume existaient, l'une à Saint-Pol, l'autre à Roscoff.

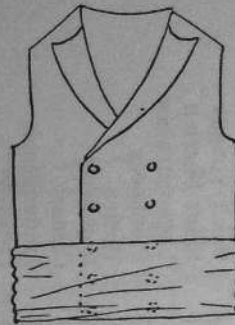
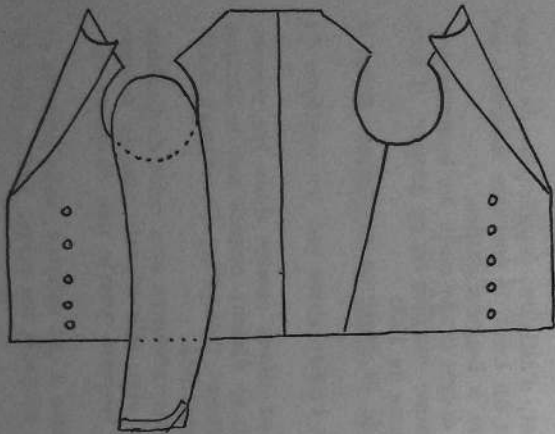
Elles différaient peu l'une de l'autre sinon par les coutures du dos de la veste et par les revers.

À Saint-Pol, les revers étaient libres comme dans les vestons citadins tandis qu'à Roscoff, ceux-ci étaient cousus sur le devant de la veste et leurs extrémités étaient tronquées. Ils étaient d'ailleurs plus courts que ceux de Saint-Pol.

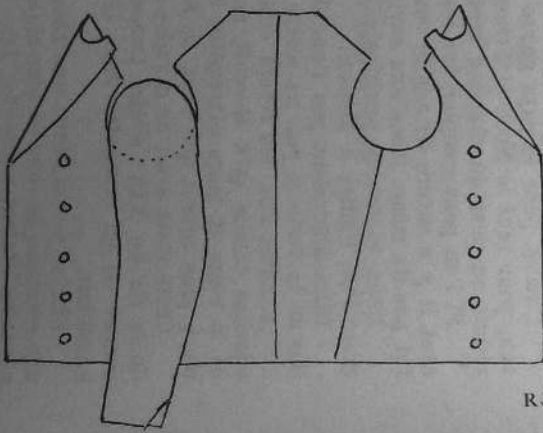
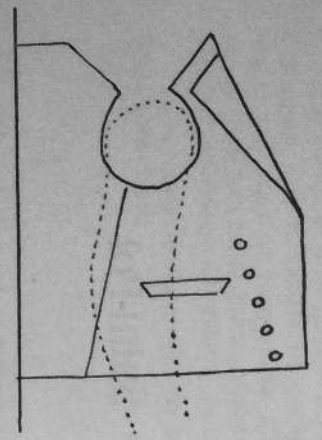
Cette veste avait de grandes ressemblances avec celle de Carhaix de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme elle, elle n'avait pas de velours comme on en rencontre dans la majeure partie des *chupann* cornouaillais.

Elle se portait avec une chemise à col rabattu, sans cravate et une ceinture de flanelle bleu-clair ceignait les reins. Veste, gilet et pantalon étaient noirs (fig. 14).

SAINTE-POL.



PLOUESCAT



ROSCOFF



1830

FIG. 14. — Costumes masculins du groupe de Saint-Pol.

Selon un document photographique ancien que nous avons eu en mains il y a une trentaine d'années, le *kab an aod* et le bonnet dit phrygien, plus large et plus long que celui qui fut porté à Plougastel et dans le marais salant, firent partie de l'habillement des Roscovites (fig. 14). Ne quittons pas les costumes masculins du groupe de Saint-Pol sans signaler l'existence, dans cette région, au siècle dernier d'un costume particulier, celui de la « corporation », si nous osons dire, des crieurs des morts.



FIG. 15. — Crieur des morts de Saint-Pol.

C'était une sorte de longue chasuble noire, bordée de rubans d'argent parsemée de larmes, de têtes de morts et de tibias entrecroisés brodés d'argent que les crieurs de morts endossaient pour aller, par villes ou bourgs annoncer les décès. Il a complètement disparu avec cet usage dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 15).

#### COSTUMES FEMININS

Ici comme dans tout le Léon, se porte le grand châle noir ou de couleurs. En général ces châles de couleur sont de teintes

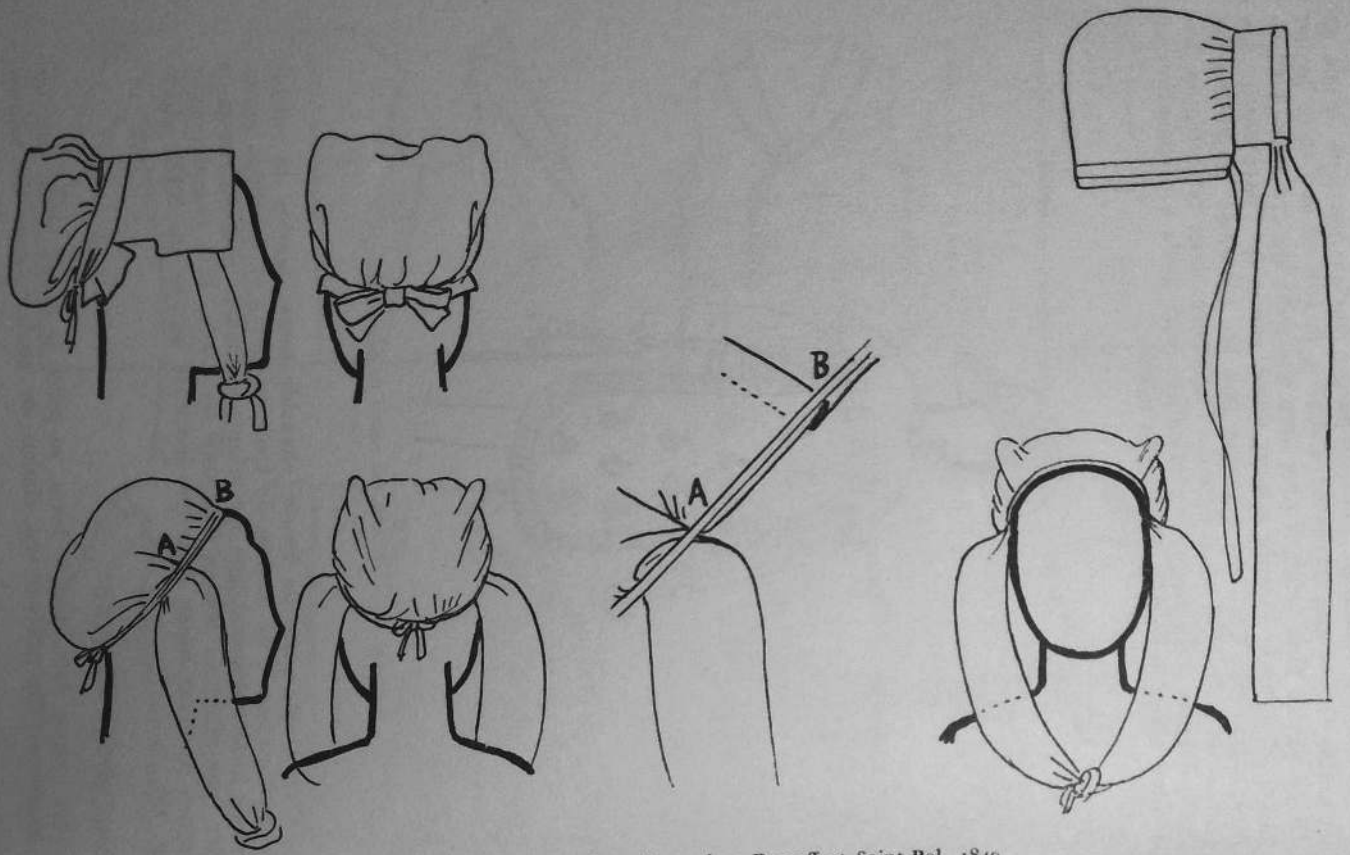


FIG. 16. — Coiffes, en haut à gauche : Roscoff et Saint-Pol, 1849.  
en bas, Saint-Pol, 1939.

douces, éteintes : beige clair, vert amande passé, crème, gris cendré avec de longues franges de lacets de soie. Il est largement ouvert sur la poitrine recouverte par une guimpe de dentelle et ses pans antérieurs sont cachés sous la piécette du tablier. Jupe et corsage sont d'origine citadine.

Seule, la coiffe, la *chikolodenn* est spéciale au groupe de Saint-Pol. La *chikolodenn* est un bonnet, autrefois de toile fine, aujourd'hui de tulle généralement sans broderies, assez semblable, quant à la coupe, à la coiffe dit *sparl* ou *tintaman* de Sizun et du Haut-Léon. Le fond n'a que peu varié dans ses dimensions alors que les barbes sont allées en se rétrécissant en largeur mais ont conservé leur longueur.

Alors que dans le Haut-Léon (Sizun) les barbes sont relevées et leurs extrémités réunies, jadis sur le fond, aujourd'hui au-dessus du fond de la coiffe, à Saint-Pol, elles pendent sur la poitrine où elles sont réunies par un nœud.

Ces barbes, légèrement empesées subissent, à l'endroit où elles se raccordent à la coiffe, un effet de torsion tendant à les faire s'écarter du visage (fig. 16).

Le fond du bonnet froncé à sa base postérieure comporte, à sa partie antérieure, deux plis retenus par le lien de serrage qui forment comme deux petites crêtes parallèles très caractéristiques.

Ces crêtes se retrouvent également, à peu près semblables dans les versions « paganes » de la coiffe du Bas-Léon, la *dichoukenn*.

Pour leur travail, les femmes de cette région relèvent les barbes de leur coiffe et les rejettent sur leur nuque ou bien les épinglent sur le fond.

Ce type de coiffe a beaucoup évolué si l'on veut bien examiner ce qu'elle était vers 1840, au temps où Lalaisse la dessina et si l'on étudie les types de coiffes de cette époque comme il nous a été donné de le faire (Musée de Kériolet) (1). On constate que ces coiffes du fonds de Kériolet, actuellement au Musée Départemental Breton de Quimper, étaient également portées sous le nom de *kalaboussenn* à Taulé et avec une légère influence à La Roche-Maurice (2).

La fragmentation des modes vestimentaires n'était pas encore faite et les différentes coiffes de cette époque qui se rattachaient à deux grands types généraux comme nous le verrons plus loin (Morlaix, Landivisiau, Plouédern, Bolazec, Gouesnou et Trégor) étaient assez récentes ce qui est une nouvelle preuve que la caractérisation des diverses modes vestimentaires ne remonte certainement pas, sous la forme que nous connaissons à une époque aussi lointaine que certains auteurs veulent bien lui attribuer.

(1) Enregistrées sous les n<sup>os</sup> 56.1.106.1 et 56.1.170.1.

(2) Il existait il y a encore 20 ans deux types de coiffes en ville de Saint-Pol : la *jenoss* et la *koëf-giz-ker*.

Nous remarquerons, en passant, que si cette caractérisation, si cette fragmentation des modes vestimentaires était vers 1840, déjà effectuée en Cornouaille, il n'en était pas encore de même en Léon et dans la province voisine du Trégor où une certaine uniformité existait, uniformité qui, de nos jours, s'est généralement maintenue malgré les variantes qui se sont constituées. L'impératif géographique y est sans doute pour quelque chose ainsi que des conditions historiques et économiques que l'on ne peut nier (fig. 17).

## Groupe de Taulé

---

Ce groupe compte quatre communes :

- |                |               |
|----------------|---------------|
| 1 — Taulé      | 3 — Henvic    |
| 2 — Locquéholé | 4 — Carantec. |

C'est le type même de l'isolat, mais, fait curieux, tout au moins en matière vestimentaire, c'est un isolat récent si l'on considère ce qu'était la coiffe de cette petite région, de cette presque île resserrée entre la mer, la Penzé et le Dossen en 1840 et qui comme nous l'avons vu, était celle de la région de Saint-Pol, la *chikolodenn* actuellement évoluée.

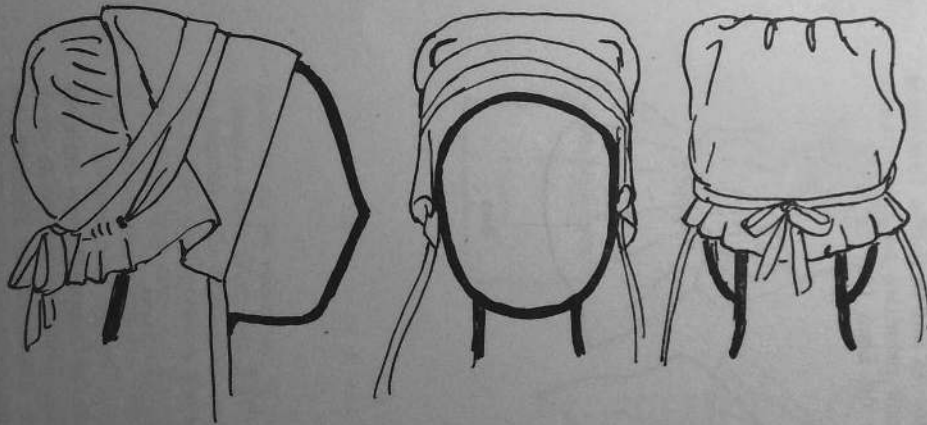
Le costume masculin devait être sensiblement le même qu'à Saint-Pol si l'on se base sur les études de Lalaisse car celles-ci sont invariablement exactes. Nous en avons la preuve formelle en comparant les coiffes conservées à Kériolet datant de l'époque où Lalaisse les dessina avec ses études et ses croquis.

Quant au costume féminin, identique dans son ensemble aux autres costumes du Léon, il se différencie par le port d'une coiffe spéciale, la *taoledenn* qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle (1) est une variante peu évoluée de celle de 1880.

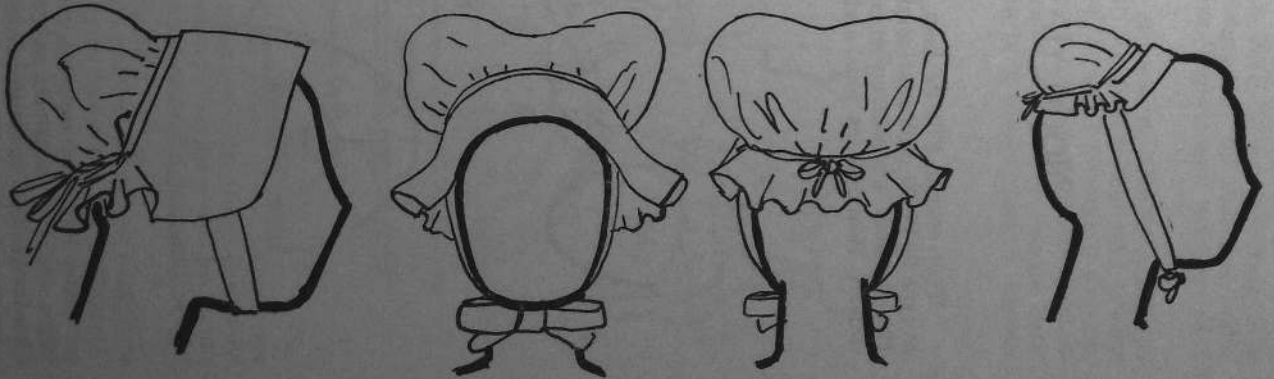
A notre époque, cette coiffe a, comme les autres, rapidement évolué et offre l'aspect du bonnet caractéristique reproduit à la figure 17 (1953).

---

(1) Photographies de familles communiquées par M. Simon, instituteur.



*Kalaboussenn, 1860.*



1880

FIG. 17. — Coiffes de Taulé.

1953

## Mode de l'île de Batz

Tout comme l'île de Sein qui a conservé à son état quasi pur le type de coiffe d'où sont sorties toutes les autres coiffes bretonnes, l'île de Batz a maintenu sous sa forme primitive un des types de coiffure féminine les plus archaïques du Léon (fig. 18).

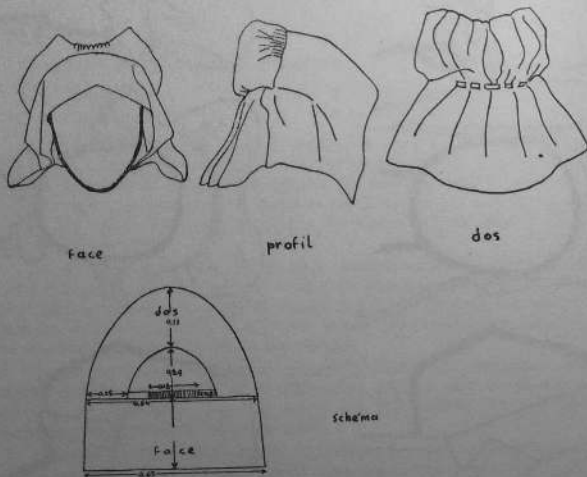


FIG. 18. — Ile de Batz, coiffe *chibilinenn*.

Sous bien des rapports cette coiffe se rapproche de celle de Sein, des *koef mezer* de la Cornouaille, devenues coiffes de denil chez les *glazig* à la fin du siècle dernier, des capots du Porhoët, des capelines du Haut-Vannetais et du Pays de Nantes (fig. 19 et 20).

Et cependant, au même titre que Belle-Ile ou que Groix, l'île de Batz aurait pu, vu son peu d'éloignement du continent, subir des influences vestimentaires continues comme son mobilier en a lui-même connues.

Or, Batz a maintenu jusqu'aux environs de 1900-1910, sous sa forme archaïque, le type de coiffe qui, sur le continent d'où il était venu avait subi une évolution complète ou avait totalement disparu. Malgré toutes nos recherches, il ne nous a pas été possible de trouver un document ayant trait au costume masculin de l'île de Batz. En nous référant à celui porté depuis 1870, époque jusqu'à laquelle

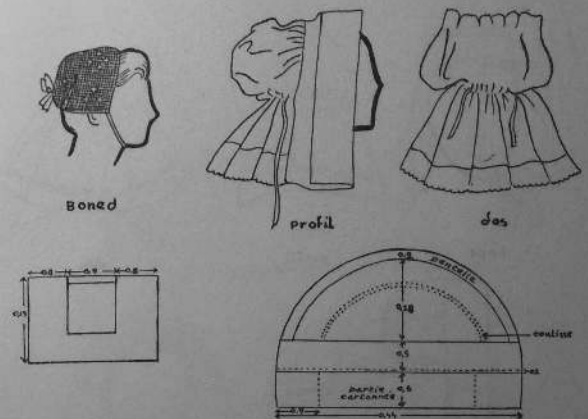


FIG. 19. — Ile de Batz, coiffe *boned* et petite *chibilinenn*.

nous avons pu remonter, il est permis de penser que le costume des hommes était celui des marins de toutes les côtes françaises, veste et pantalon de drap bleu, béret et ensuite casquette marine et que s'il y a eu des costumes paysans, ceux-ci devaient être sensiblement les mêmes que ceux de Roscoff et de Saint-Pol.

Quant aux costumes féminins, ils étaient, pour le travail, très semblables à ceux du continent. La mode portée par les vieilles personnes, mode des environs de 1900 se compose d'une veste de drap noir, vague, recouvrant un « caraco » et une jupe de même étoffe. Le costume de cérémonie a peu varié dans son ensemble depuis 1840 lorsque Lalaisse le dessina.



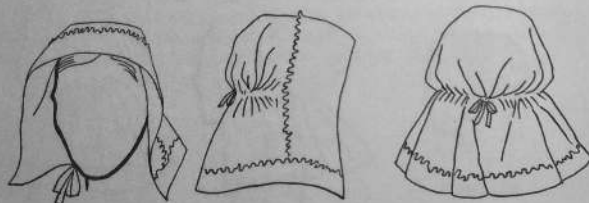
Ici, ce n'est pas le grand châle qui est porté, mais le mouchoir, primitivement de couleur, actuellement de velours ou de tulle noir, bordé de franges de soie ou de dentelle de tulle.

A l'île de Batz existent quatre coiffes, variantes d'un type unique : la *chibilinnenn*.

La *chibilinnenn* est la coiffe d'usage courant; elle se porte sur un bonnet autrefois de toile fine, aujourd'hui de tulle ou de filet brodé (fig. 18).

ILE DE BATZ (F)

Coiffe "KABLÏNN"



face

profil

dos

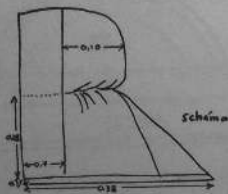


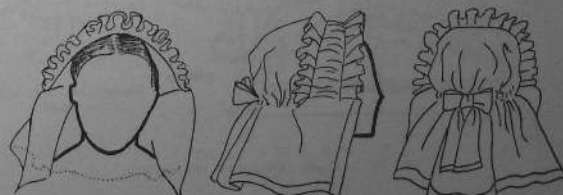
FIG. 20. — Coiffe *kablinn*.

Cette coiffe est blanche, sans dentelle, sans ornement, généralement en taffetas, en soie ou en serge.

On ne la lave pas et on ne la porte guère plus de six mois. Vient ensuite la petite *chibilinnenn*, plus petite que la précédente, la capuche ou *lost* est parfois bordée de dentelle et amidonnée. Elle est en tissu léger et se porte généralement sous la coiffe de deuil, en tissu léger et noir. Cette coiffe de deuil, portée par les vieilles femmes, se nomme *ar e'htablinn* (la capeline) (fig. 20). Elle se



FIG. 21. — Costume de cérémonie de l'île de Batz



face

profil

dos

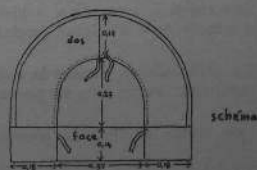


FIG. 22. — Coiffe *log-heel* de l'île de Batz.

rattache à l'ancienne coiffe trégoroise de Lanmeur (fig. 43) à celle de Landivisiau, en 1849 (fig. 25) aux diverses *supellinnenn* (dont on a fait à Batz *chiblinenn* ou *chiblinenn*) et aux capots du Haut-Vannetais.

Pour le travail, l'été, les fliennes portent le *tog-heol* (chapeau de soleil), dont la visagère est rendue rigide par l'adjonction d'une sorte de visière en carton. Ce n'est plus à proprement parler une coiffe traditionnelle mais une capote comme on la trouve un peu

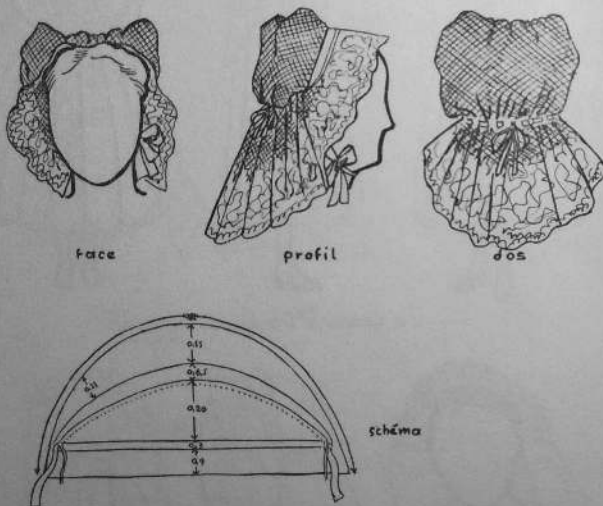


FIG. 23. — Coiffe *chikoledenn*, Ile de Batz.

partout sur les côtes de France et aussi dans les provinces tierciennes comme la Champagne, le Berry, la Saintonge, coiffure généralement connue sous les noms de « capot », « capote », « kichenotte » pour « *kiss me not* » et qui semble être d'origine jersiaise (fig. 22).

La coiffe de cérémonie est appelée *chikoledenn*, comme la coiffe de Saint-Pol, avec laquelle elle n'a cependant aucun lien de parenté (fig. 23).

Elle est en tissu léger, blanc ou crème et le plus souvent, actuellement, en tulle brodé.

On la porte pour les mariages, les pardons, les communions, les baptêmes avec le costume de fête. Notons que les fliennes, habillées d'ordinaire en citadines, arborent, sinon le costume complet, du moins, nombre d'entre elles, la coiffe de cérémonie pour les pardons.

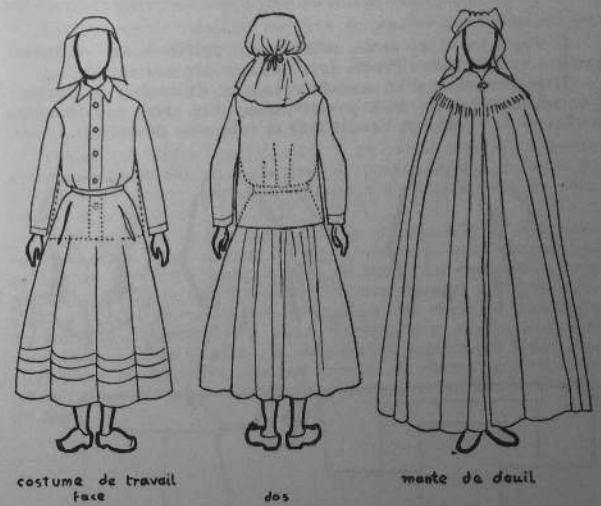


FIG. 24. — Ile de Batz.

## Mode de Morlaix

Il s'agit ici d'une mode, actuellement réduite à une coiffe, le costume ayant disparu depuis près de cinquante ans environ.

Il se composait d'un mouchoir noir ou de couleur à franges, d'un tablier large, à grande piécette, d'une robe ample aux manches bouffantes de l'épaule à l'avant-bras et resserrées au poignet.

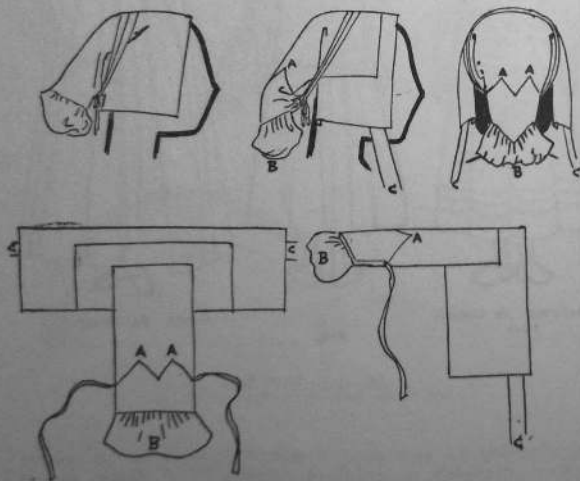


FIG. 25. — En haut à gauche, coiffe de Landivisiau (campagne), 1849.  
A droite et en bas, coiffe de Morlaix 1850.

Cette coiffe, de nos jours spéciale à Morlaix où on la connaît sous le sobriquet de « queue de homard » ou « queue de langouste » a donné deux variantes du type initial : la coiffe dite « à lacets » et la coiffe dite « sans lacets » (fig. 25).

La première porte deux rubans de coton blanc tombant de chaque côté de la visagère; c'est la coiffe de la ville proprement dite alors que la seconde, sans rubans tombants, au bord plus large, est celle des faubourgs et de la commune de St-Martin-des-Champs. Au dernier siècle, elle était également portée à Sainte-Sève et à Ploujean où la *toukenn* ou coiffe trégoroise l'a détrônée.

Cette coiffe de Morlaix est d'autant plus intéressante qu'elle se trouve au carrefour des deux provinces du Léon et du Trégor et qu'elle s'est conservée à peu près dans son état primitif.

Elle permet de constater les liens de parenté qui unissaient les modes du Léon de l'Est et du Trégor.

Le fond tombant de la coiffe de Morlaix est identique, vers 1840, à celui de la coiffe *toukenn* de Bolazec, à ceux des coiffes trégorroises de Lanmeur, de Lannion, aux *dichoukenn* de Gouesnou, de Plouédern et de la campagne de Landivisiau (fig. 25).

Toutes ces coiffes appartiennent à un même type, à un même système vestimentaire et permettent de penser qu'aux environs de 1810-1820, ce genre unique de coiffure s'étendait à tout le Léon central et au Trégor.

La fragmentation de cette mode en plusieurs types différents est sans doute très récente : elle ne remonte certainement pas au-delà de 1830-1840. Seule, la ville de Morlaix a conservé le type primitif à peu près pur. Celui-ci, évidemment, s'est affiné en ville alors que dans les campagnes trégorroises des environs immédiats de Morlaix, il gardait son allure quelque peu lourde avec son vaste fond en forme de poche, la *poch plat* et gagnait peu à peu vers l'Est pour, en définitive, occuper tout le territoire du Trégor et pousser des infiltrations au-delà des Monts d'Arrée, en Cornouaille du Nord.

## Groupe de Landivisiau - Saint-Thégonnec

Ce groupe qui occupe toute la partie méridionale du Haut-Léon compte 27 communes :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| - Saint-Martin-des-Champs<br>(partie sud) | - Pencran                  |
| - Sainte-Sève                             | - Trélevénez               |
| - Guiclan                                 | - La Martyre               |
| - Plourin                                 | - Ploudiry                 |
| - Pleyber-Christ                          | - Loc-Eguiner              |
| - Saint-Thégonnec                         | - Loc-Mélar                |
| - Lampaul-Guimiliau                       | - Saint-Sauveur            |
| - Landivisiau                             | - Guimiliau                |
| - Bodilis                                 | - Loc-Eguiner-St-Thégonnec |
| - Saint-Servais                           | - Le Cloître-Pleyben       |
| - Lanneubert                              | - Plounéour-Ménez          |
| - Plouédern                               | - Commana                  |
| - La Roche-Maurice                        | - Sizun                    |
|   | - Le Tréhou.               |

### COSTUMES MASCULINS

La mode vestimentaire des hommes de cette région est très caractéristique. Elle a conservé sous une forme peu évoluée, l'habit dit « à la française », aux longues basques, aux poches dentelées, qui s'allie si parfaitement à l'architecture Renaissance bretonne du Haut-Léon, pays par excellence de ces ensembles monumentaux uniques au monde que sont les grands calvaires de Guimiliau et de Saint-Thégonnec.

La lithographie de Lalaisse, intitulée « Homme de Landivisiau et Artisan de Morlaix », permet de constater qu'entre le costume de 1840 et celui de maintenant, il y a peu de différences. Celles-ci existent surtout dans l'évolution du gilet qui s'est largement ouvert sur un plastron de toile blanche rigide dont les brandebourgs ont disparu. Mais c'est le même « turban », cette large ceinture de flanelle ou de cotonnade à carreaux qui donne aux hommes de ce pays cette allure véritablement « seigneuriale » qui les fait distinguer des autres groupes vestimentaires bretons (fig. 26).

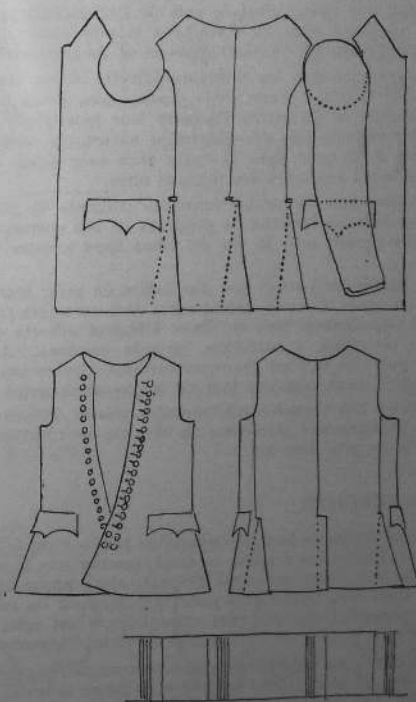


Fig. 26. — Costume masculin de Landivisiau : *chupenna*, gilet et turban.

Ce sont, en effet, des seigneurs terriens, ces riches paysans, ces prestigieux éleveurs de chevaux renommés dans le monde entier (1), héritiers d'une longue tradition de prospérité, qui les a toujours fait distinguer des autres paysans.

On a donné à cette mode le nom de *Julod* (2) mais le véritable nom est *justinok*, porteurs de justancorps. *Julod* n'est pas, à proprement parler une mode; c'est le nom de l'aristocratie paysanne de la classe terrienne aisée du Haut-Léon et plus particulièrement des éleveurs de chevaux de Saint-Thégonnec et de Landivisiau.

Est-ce à dire que tous les habitants de cette région étaient des *Julod* au siècle dernier? Nous ne le pensons pas. Seuls les riches éleveurs pouvaient se permettre d'arborer leur prestigieux costume et les simples paysans ont dû, longtemps encore, se contenter de leurs *chupenn* de droguet dont la coupe était sans doute la même que celle des beaux costumes des paysans aisés.

Si nous nous basons sur les souvenirs transmis de génération en génération dans les familles de plusieurs de nos correspondants, nous pourrions penser qu'il en fut de même dans presque toute la Bretagne.

Tout le monde ne portait pas des habits de prix, somptueusement brodés et ornés. Ceux-ci étaient rares dans certaines régions et bien souvent passaient de père en fils et n'étaient arborés que dans de grandes occasions : mariages, grands pardons. Aussi ne s'usaient-ils pas vite et c'est pourquoi certains d'entre eux ont pu parvenir jusqu'à nous dans un état de conservation quasi parfait.

Ainsi donc, lois somptuaires imposées par le Prince ou lois somptuaires imposées par la fortune, le résultat est identique. C'est là un fait qui ne peut être nié.

#### COSTUMES FEMININS

Toute cette région de la mode masculine *justinok* est le domaine de la coiffe du Haut-Léon terrien, la *spari*, connue sous le sobriquet de « Numéro 8 ». Sous sa forme initiale, elle s'apparentait aux *supplincenn* dont nous avons déjà parlé (fig. 25) dont les collections de Kériolec possèdent un très rare exemplaire. C'est celui dessiné par Lalaisse sous le titre de « Paysanne de Saint-Thégonnec ».

On peut suivre son évolution grâce aux exemplaires plus récents de Kériolec (fig. 27 et 28) pour arriver à sa forme actuelle. Notons qu'à Ploudiry, La Martyre, Sizon et Tréflévénez on connaît aussi

cette coiffe sous le nom de *tintaman*. Le costume, au siècle dernier, se composait d'un justin de drap, à manches bordées d'un mince velours, s'ouvrant sur une robe comportant un large col de toile. Un tablier à petite piécette complétait ce costume.

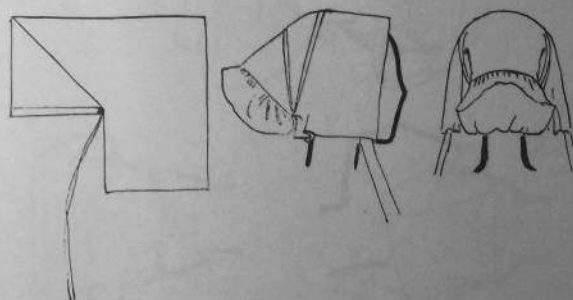


FIG. 27. — Coiffe de ville de Landivisiau, 1830.

Aujourd'hui, le justin a disparu. Il a été remplacé par le grand châle de couleur, aux longues franges. La coiffe est de tulle dont le bord est brodé de motifs floraux stylisés. Une guimpe de dentelle recouvre la poitrine.



FIG. 28. — Coiffe de deuil de Landivisiau (drap), 1860.

La cornette, sorte de hennin tronqué, a longtemps existé dans les costumes de cérémonie du groupe de Landivisiau, St-Thégonnec. Il avait de grandes affinités avec la cornette du Trégor en ce qui concerne l'épinglage et le pliage des ailes (fig. 29).

(1) Les étalons postiers bretons sont recherchés par les pays les plus divers : Colombie, Japon, Turquie, etc...

(2) Voir l'excellente étude de Ch. Chassé sur les costumes *Julod*, parue dans le « Télégramme de Brest », septembre 1947.

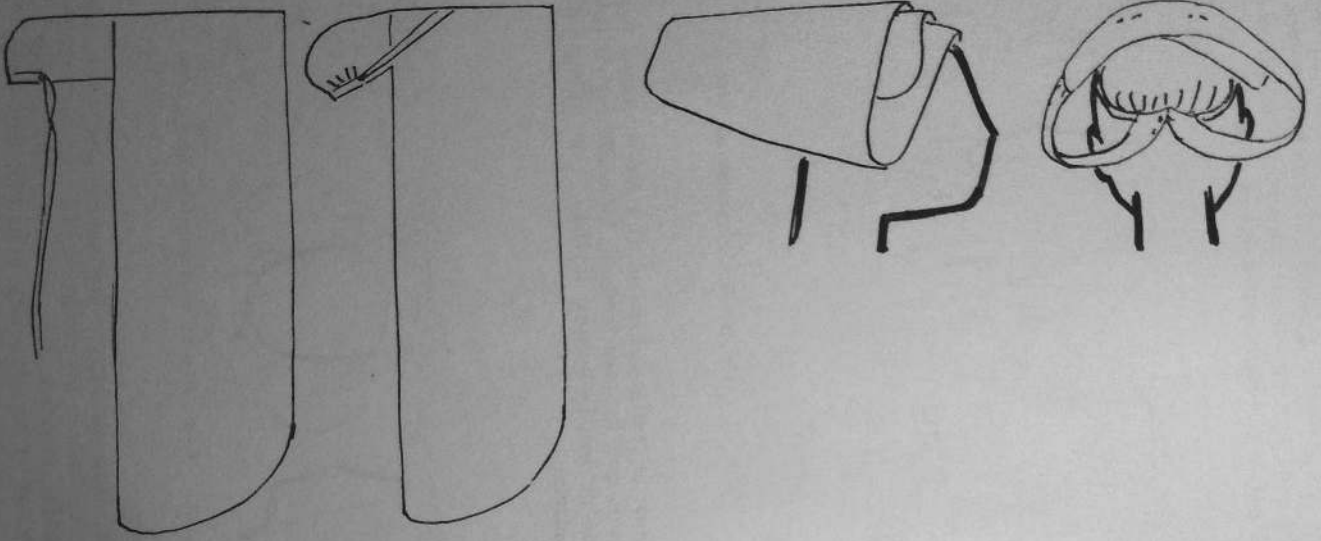


FIG. 29. — Cornette de Landivisiau, 1860.

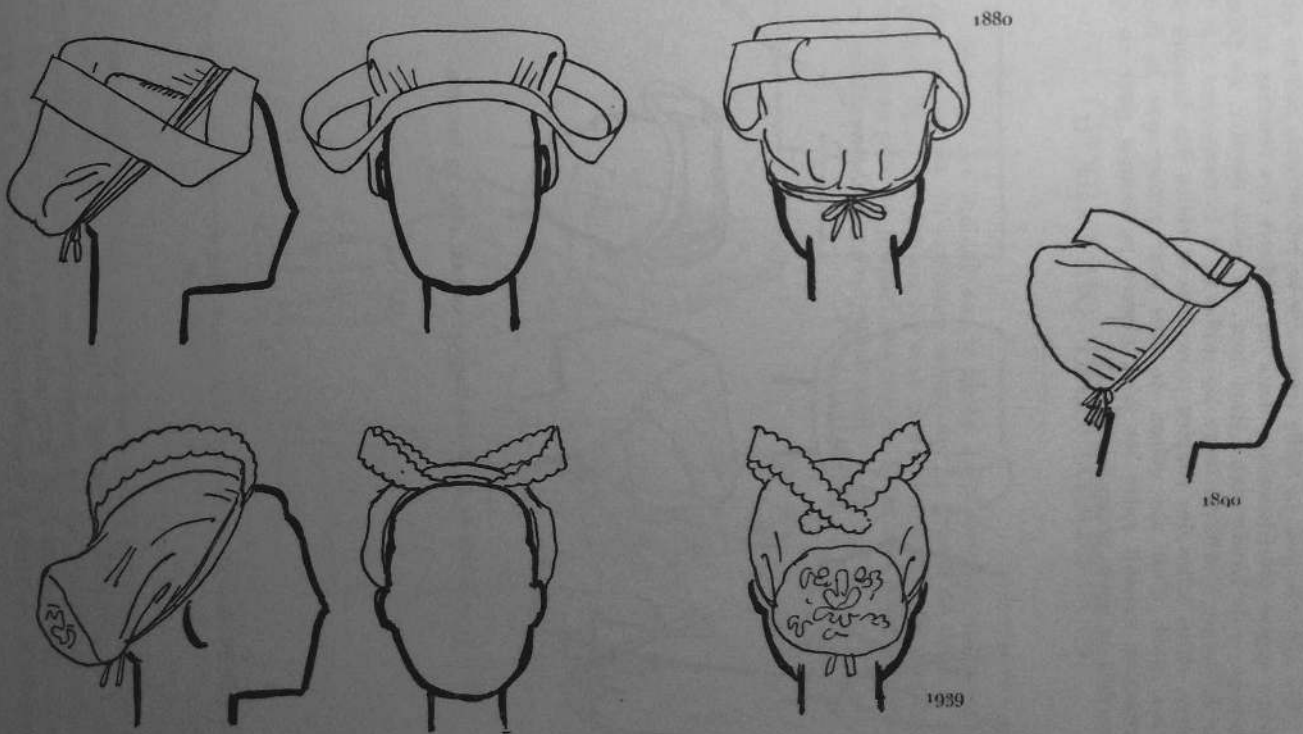


FIG. 30. — Coiffe *parl* ou *tintaman*, Sizun, Ploudiry et Saint-Thégonnec.

Ces affinités avec la coiffe trégoroise se retrouvent, comme nous l'avons exposé précédemment, dans les coiffures des femmes de « la campagne » de Landivisiau. Ainsi donc, au siècle dernier, on faisait une différence très nette entre les coiffes de « la campagne » et les autres, entre celles des simples paysannes et celles des femmes des riches *julod*. C'est une raison de plus pour penser que la même distinction existait entre les deux classes paysannes pour ce qui regardait la mode masculine.

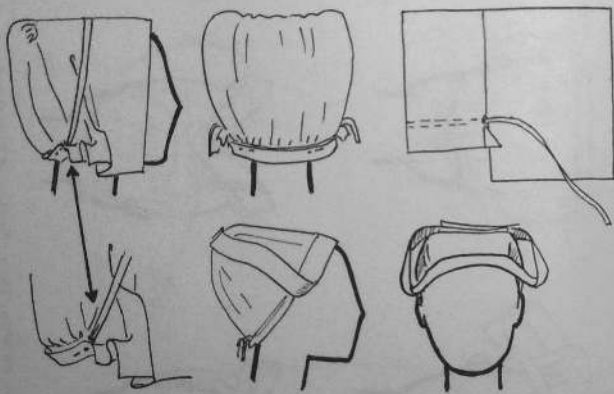


FIG. 31. — Coiffe de La Roche-Maurice, en haut 1860, en bas 1880.

## Groupe de Brest-Landerneau

Nous avons indiqué sur la carte de répartition des modes du Léon les limites du territoire occupé sur le groupe de Brest et Landivisiau. Mais ces limites ne sont pas strictement marquées comme c'est le cas pour la plupart des modes. Elles sont floues, sujettes à des empiètements des modes voisines.



FIG. 32. — Saint-Divy, chapelle. Statues de bois polychromé du début du XIX<sup>e</sup> siècle : saint Isidore et sainte Litte.

En réalité il s'agit ici plus d'une mode de ville que de celle d'une contrée. La coiffe ou, plutôt, les coiffes de Brest et Landerneau sont moins des coiffures paysannes que des coiffures d'artisans ou de citadines. On les rencontre plus dans les villes et dans les bourgs qu'à la campagne qui appartient à la mode de Saint-Renan.

C'est dans les villes et les bourgs suivants que se trouvent ces coiffes de Brest et de Landerneau :

- Landerneau,
- La Forest,
- Saint-Divy,
- Guipavas,
- Le Relecq-Kerhuon,
- Saint-Marc (aujourd'hui partie intégrante du Grand Brest),
- Lambézellec,
- Saint-Pierre-Quilbignon (faubourg de Brest).

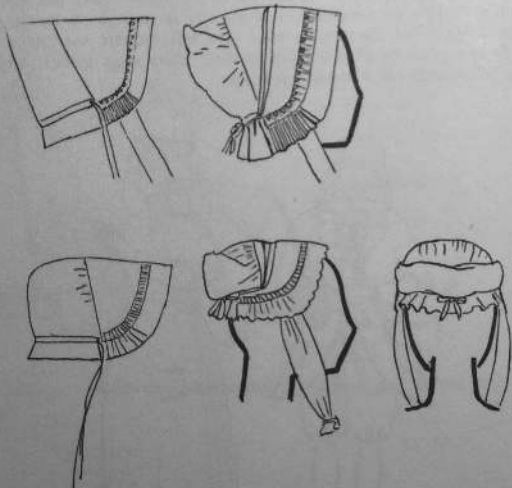


FIG. 33. — Coiffes de Brest-Landerneau. En haut 1865 ; en bas coiffe « marmotte », 1900 et actuelle.

On les retrouve également sous une forme légèrement différente au Conquet et autres bourgs voisins.

Au siècle dernier, ces coiffes n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, particulièrement l'une d'elles « la marmotte » considérablement évoluée (fig. 33 et 34). On trouve également dans cette contrée les coiffes suivantes : la *jenoss* ou *genoz* ou « je n'ose » et la coiffe dite « hors-les-murs » (fig. 35).

Mais toutes ces coiffes ont un trait commun : les brides pendantes, attachées sous le menton ou sur la poitrine. Par la façon de plier le fond des unes et des autres, elles se ressentent de l'influence de la mode paysanne et de la « coiffe de laitière » du Bas-Léon : la *choukenn* ou *dichoukenn*.

Ces coiffes étaient portées communément avec le grand châle commun à tout le Léon. Mais rares sont aujourd'hui les femmes, même âgées, arborant le costume complet.

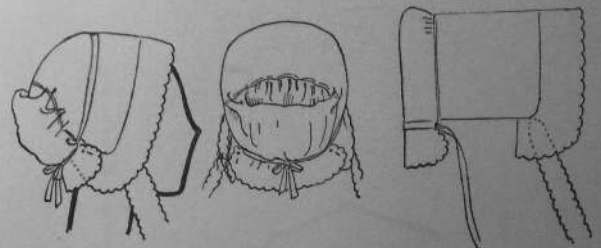


FIG. 34. — Coiffe de Lambézellec, 1870.



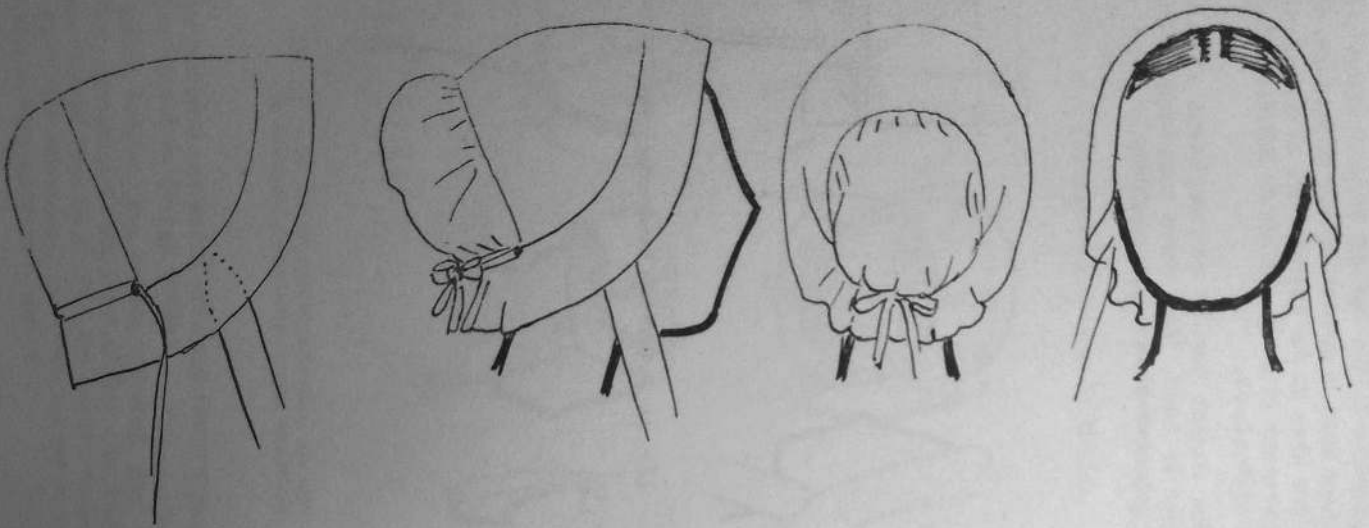


FIG. 35. — Saint-Renan et Ploudalmézeau, coiffe *jenoss*, 1849.

## Groupe de Saint-Renan ou du Bas-Léon

L'extension de ce groupe est une des plus importantes de Bretagne, venant immédiatement après celle occupée par la *toukenn* trégoroise, la polká rennais et le sabot nantais.

Elle englobe les communes de :

Lannilis	Le Drenec	Saint-Renan
Landéda	Plabennec	Lanrivoaré
Saint-Pabu	Plouvien	Plouguin
Kernilis	Saint-Thonan	Tréouergat
Saint-Frégant	Kersaint-Plabennec	Lampaul-Ploudalmézeau
Kernouès	Bourg-Blanc	Ploudalmézeau
Saint-Méen	Milizac	Landunvez
Frégarantec	Gouesnou	Porspoder
Lesneven	Tréglonou	Larret
Le Folgoët	Coat-Méal	Lanildut
Ploudaniel	Guipronvel	Brélès
Lanarvily	Bohars	Lampaul-Plouarzel
Loc-Brévalaire	Guilers	Ploumoguier
Goulven	Plouzané	Trébabu
Plouédern	Loc-Maria-Plouzané	Le Conquet

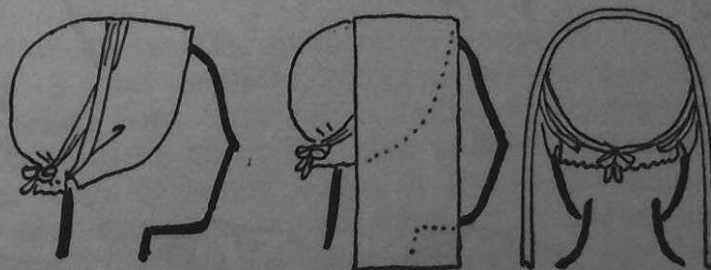


FIG. 36. — Coiffe de Saint-Renan et Ploudalmézeau, 1840.

De plus, c'est la coiffe de chaque jour ou de dimanche du pays *pagan* dont les costumes de cérémonie, comme nous l'avons vu, sont complètement différents de ceux du reste du Bas-Léon.

C'est-à-dire qu'on la trouve dans les costumes de Plouguerneau, Guisseny, Kerlouan, Plounéour-Trez d'où elle a chassé l'ancienne coiffe.

Mais si cette coiffe couvre un si grand territoire, elle n'est pas partout la même : elle varie dans les détails du pliage et de l'agencement du fond (fig. 36) qui prouvent l'ingéniosité des femmes de chaque commune pour se distinguer des autres. Primitivement, elle enserrait presque complètement le visage. C'était une *supellinenn*, coiffe archaïque, qui fut sans doute conservée assez tardivement dans le Bas-Léon, alors que celles du Haut-Léon évoluaient plus rapidement grâce au voisinage des villes, des ports, des centres routiers, de l'élevage et de l'enrichissement des populations qui en résultait.

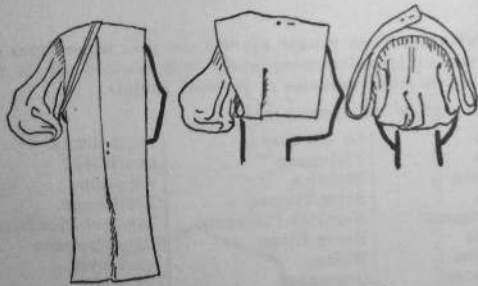


FIG. 37. — Coiffe de Gouesnou, 1850 environ.

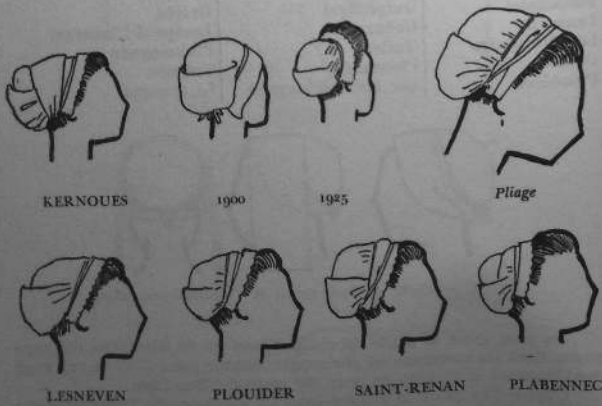


FIG. 38. — Variantes de la coiffe de Saint-Renan et pliage.

Le Bas-Léon, situé en dehors des grandes voies de communications, conserva plus longtemps ses modes vestimentaires.

Aussi, ses voisins ne manquèrent-ils pas de décerner à la coiffe archaïque de cette région le sobriquet de *peun-paket*, tête enveloppée, emballée.

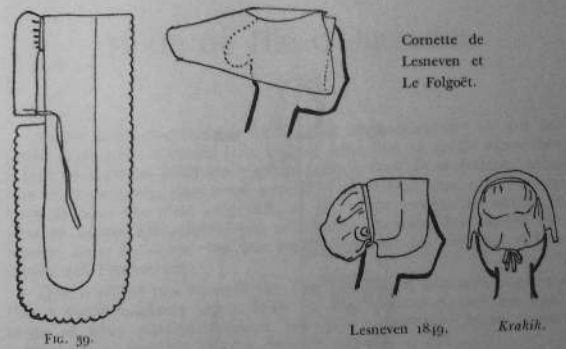


FIG. 39.

Comme nous l'avons vu précédemment, la coupe et la disposition initiales du fond d'une coiffe comme celle de Gouesnou par exemple (fig. 37) se rattache à celle de Morlaix et du Trégor-Ouest. Il serait trop long de détailler les différences dans le pliage du fond des coiffes actuelles du Bas-Léon. Nous en avons choisi les types les plus marquants dans les figures qui en diront plus long qu'un beau discours (fig. 38).

Les noms qui leur sont donnés en Bas-Léon sont *choukenn* ou *dichoukenn*, *kralik*.

Le costume masculin, quant à la coupe et à l'allure générale, est identique à celui de Saint-Pol et sa région. Les seuls détails qui l'en différencient sont : un col de veste, droit, légèrement montant alors que la veste de Saint-Pol n'en possède pas, des revers légèrement moins longs et moins larges et le bas des manches boutonné. Le gilet possède également un col montant et des revers moins larges qu'à Saint-Pol. C'est le costume des paysans car les hommes des côtes, pêcheurs et géomonniers surtout portent la tenue commune à tous les marins des côtes bretonnes. Le *kap-an-aod* et *kalaboussenn* n'ont jamais été portés sur les côtes du Bas-Léon, de l'Aber-Benoît et à la pointe Saint-Mathieu.

Avec ce sobre costume, se porte le chapeau breton à la mode commune à tout le Léon, c'est-à-dire la calotte entourée d'un ruban de velours pendant, derrière, sous forme de « guides » retenues par une boucle d'argent.

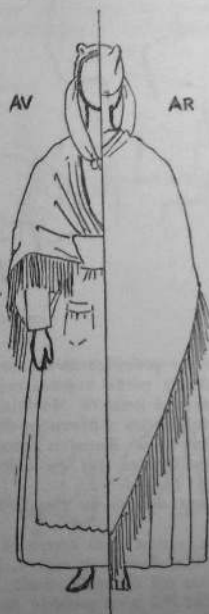


FIG. 40. — Léon : costume féminin commun à toutes les modes, seule la coiffe diffère.

## Mode de l'île d'Ouessant

Cette mode des femmes d'Ouessant si particulière et qui surprend le visiteur a donné lieu, encore plus que la coiffe *bigoudenn*, à tant de légendes solidement enracinées, à tant de stupidités acceptées sans contrôle, que nous avons le sentiment que nous aurons beau déclarer que c'est une coiffe et une mode comme les autres, ni plus ni moins compliquée que n'importe laquelle des modes bretonnes, nous ne détruirons pas les illusions et les rêveries romantiques qui l'entourent.

Que n'a-t-on pas raconté sur l'île elle-même, sur son nom, que l'on a voulu traduire par « L'île de l'Épouvante », sur ses habitants et plus particulièrement sur ses habitantes, leurs mœurs « étranges », leur vie secrète, leurs « amours », etc...

Cette mode inattendue de porter les cheveux flottants sur les épaules n'est pas plus étrange qu'une autre.

Nous ferons remarquer aux amoureux du « pittoresque » et de l'exotisme, que, les jours de semaine, les femmes d'Ouessant ne laissent pas leurs cheveux flotter sur les épaules mais qu'elles les portent sous forme de deux nattes pendant de chaque côté du visage, sous un bonnet de drap ou de velours dont le fond est orné d'un nœud de velours noir ce qui n'a rien de plus extraordinaire que nombre de coiffures actuelles, d'un effet certainement moins beaux. D'où vient cette mode des cheveux nattés ? Peut-être pourrait-elle être une survivance très attardée des cheveux nattés du moyen âge ? N'oublions pas deux faits importants qui pourraient aider à expliquer la raison de cette coiffure : le premier, c'est le vent, le vent qui souffle à Ouessant plus fort que partout ailleurs et qui ne permet pas le port de coiffures ni trop volumineuses parce que lui donnant trop de prise, ni trop fragiles parce que les embruns, la brume salée qui balaie l'île le jour de tempête les détérioraient en un tournemain..

Il fallait donc aux Ouessantines une coiffure tenant bien sur la tête, résistant au vent et aux intempéries. Et c'est pourquoi le bonnet a été choisi par elles comme les cheveux nattés l'ont été parce que moins sujets à être « dépeignés ». Le second fait est que, jusqu'aux abords de 1914, les marchands de cheveux ont parcouru la Bretagne pour y acquérir, en échange de foulards, mouchoirs et

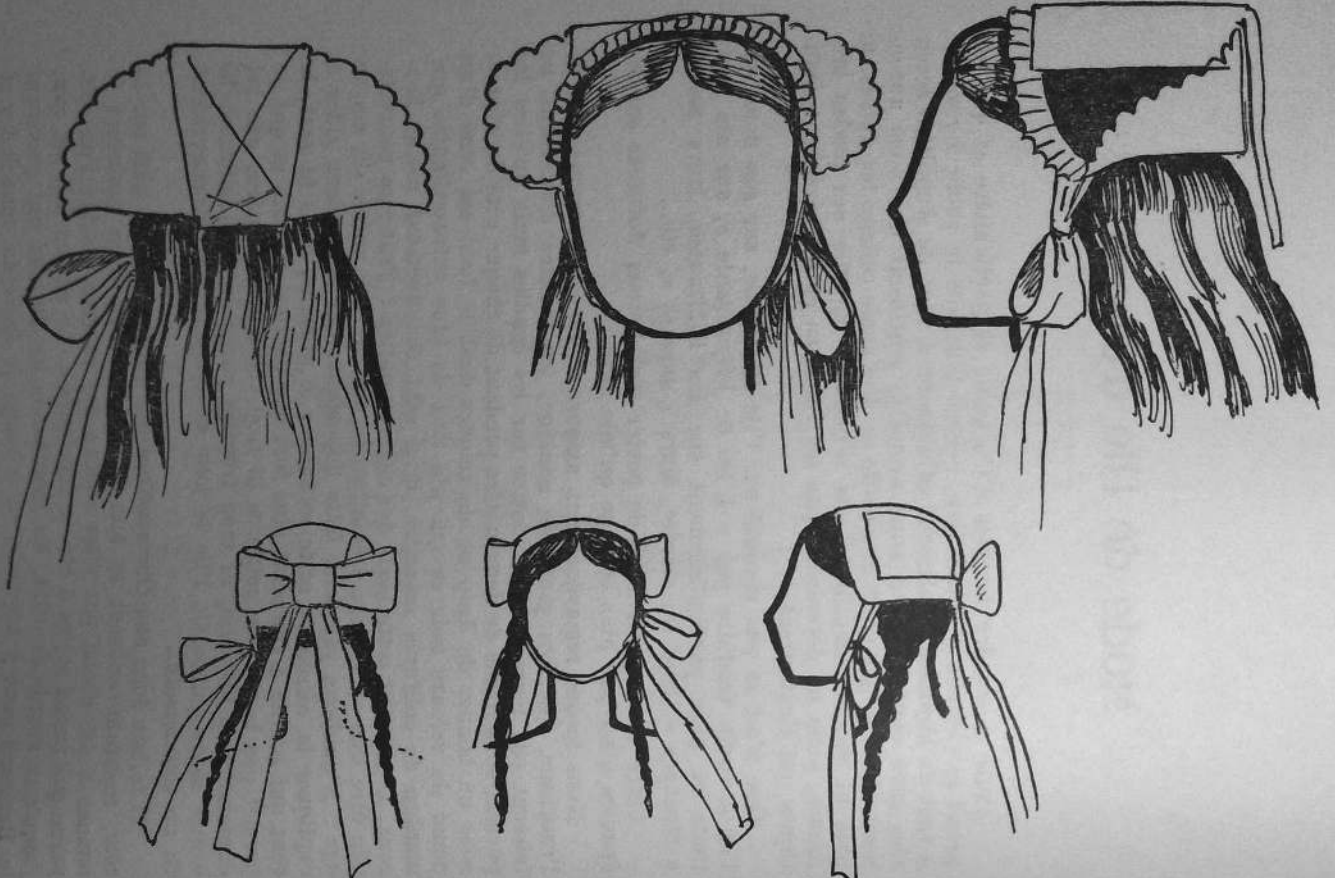


FIG. 41. — Coiffe d'Ouessant, 1939, et bonnet de tous les jours.

autres pacotilles, les chevelures dont ils faisaient commerce. Mais les communications avec Ouessant étaient alors autrement difficiles qu'à nos jours, et la traversée n'y était et n'y est encore pas toujours de tout repos. Sans doute était-ce là, pour les marchands de cheveux une des raisons pour lesquelles ils ne vinrent pas commercer à Ouessant.

Les dimanches et jours de fête, les femmes d'Ouessant laissent flotter leurs cheveux dénattés. De nos jours, ceux-ci sont portés longs mais n'oublions pas que l'ancienne mode était celle des che-



FIG. 42. — Costumes d'Ouessant  
en 1840 et 1939

veux coupés un peu plus bas que les épaules. Il n'y a pour s'en persuader que d'examiner la lithographie de H. Lalaisse représentant une Ouessantine de 1840 (fig. 42).

Jusqu'aux dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, seules, les veuves coupaient leurs cheveux très court et leur coiffe s'ornait d'un symbole de deuil, constitué par un disque d'étoffe rouge piqué sur le fond de la coiffe de cérémonie, le *kouricher* ; certain auteur très imaginaire a voulu y trouver un type de coiffure Toscane (!!) la coiffure « à la Tusque » (1) ce qui lui a permis, en partant de ce

(1) Dans sa forme primitive, la coiffe d'Ouessant est très proche parente de celle de Comfort. Voir « La Cornouaille » T. II de « Costumes des populations bretonnes ». P. 39, fig. 32.

point de vue fort réjouissant, d'affirmer que la population d'Ouessant était originaire d'Italie.

Pour se convaincre de l'inanité de cette affirmation, le dit auteur n'aurait eu qu'à prendre la peine de démonter pièce par pièce la coiffe ouessantine : c'est le travail auquel nous nous sommes livrés, comme pour toutes les autres coiffes bretonnes d'ailleurs (1). Sans doute son montage est-il compliqué ; mais il ne l'est pas plus que celui des coiffes de Gouézec, de Plougastel, de Kerlunan, pour ne citer que celles-là. C'est un type archaïque de coiffure, très proche du voile ou mouchoir de tête initial et dont tout le particularisme réside dans l'ingéniosité du pliage (fig. 41).

La coiffe ouessantine isolée plus que tout autre est celle d'une population qui, contrairement à celle de l'île de Sein, n'a pas reçu les apports continus de population du continent. Pour cette cause, elle n'a pas également notablement évolué ; la Ouessantine de 1840 est à peu près coiffée et vêtue de la même façon que celle de nos jours.

Le costume se compose d'un mouchoir de couleur pour les petites filles et les jeunes filles, noir pour les femmes, avec de longues franges de lacets de soie tout le long de ses bords inférieurs.

Autour du cou et bordant le devant du mouchoir, sur la poitrine, sont disposés un ou deux rubans de soie : blancs pour les femmes, de couleur pour les jeunes filles. Le mouchoir sur la poitrine est retenu par un corselet croisé, le *kazakenn* ; aucun bouton pour la fermeture du *kazakenn*, ni pour celle du mouchoir sur la poitrine, mais de longues épingles à tête de verre coloré. Une jupe ample, froncée à la taille, un tablier noué par un large ruban flottant, complètent ce costume dont l'allure générale et la sévérité s'allient fort bien au paysage ouessantin.

Dans l'île voisine de Molène, les jours de semaine, les femmes portent une sorte de capote ou de *suppelinenn* assez semblable à celle de Batz et le dimanche ou jours de fête, c'est la variante du Conquet, de la marmotte brestoïse, qui est arborée concurremment avec le grand châle.

(1) Voir notre « Méthode pour l'étude des costumes populaires », fig. 13, 14 et 15.

## LE TRÉGOR

Aucune autre « province » de Basse-Bretagne n'est une unité ethnographique aussi complète que le Trégor. Entre ces limites naturelles qui sont également, comme pour le Léon, des frontières historiques et religieuses, du cours du Dossen à l'Ouest, qui le sépare du Léon, à celui du Trieux à l'Est et la Leff qui, au Sud-Est, est aussi la limite de la langue bretonne, les Monts d'Arrée au Sud, le Trégor apparaît comme un pays de montagne qui lui sert de frontière avec la Cornouaille ce qui est une des raisons de son unité. Ou bien ne faut-il pas y voir l'influence de sa capitale religieuse : Tréguier et de sa capitale économique, carrefour important de voies de communication qu'est Guingamp ? (carte V).

C'est sans doute cette influence de Guingamp qui a fait déborder le domaine trégorois sur celui de la Cornouaille, et l'on est tenté de penser que l'unité des modes ou plus exactement de la mode vestimentale trégoroise est le symbole nettement affirmé de cette communauté économique, historique et religieuse.

L'incursion de la mode trégoroise en Cornouaille du Nord est une conquête de l'influence de Guingamp sur celle de Carhaix, influence sans doute ancienne, mais qui semble s'être affirmée à une époque assez récente.

Primitivement, la coiffe du Trégor n'était pas l'actuelle *toukenn*, mais une coiffe à barbes pendantes, dont on ne retrouve plus que de rares exemplaires vers l'Est, à Plouagat et Châtelaudren, à Piélo, en Penthievre (fig. 57, 43). Ces deux coiffes des collections de Kériolet, sensiblement de la même époque, l'une de 1830 environ, l'autre de 1839, sont un bel exemple de l'évolution de la coiffe trégoroise.

Alors que le type de 1830, a conservé sa coupe archaïque, celui des coiffes de la majeure partie de la Bretagne au début du XIX<sup>e</sup> siècle, celui de 1839 commence à se caractériser : les barbes ne sont plus pendantes, leur partie postérieure est épinglée presque sur le fond, le mouvement de la future *toukenn* est amorcé, mais le fond demeure rond et enserre entièrement les cheveux.

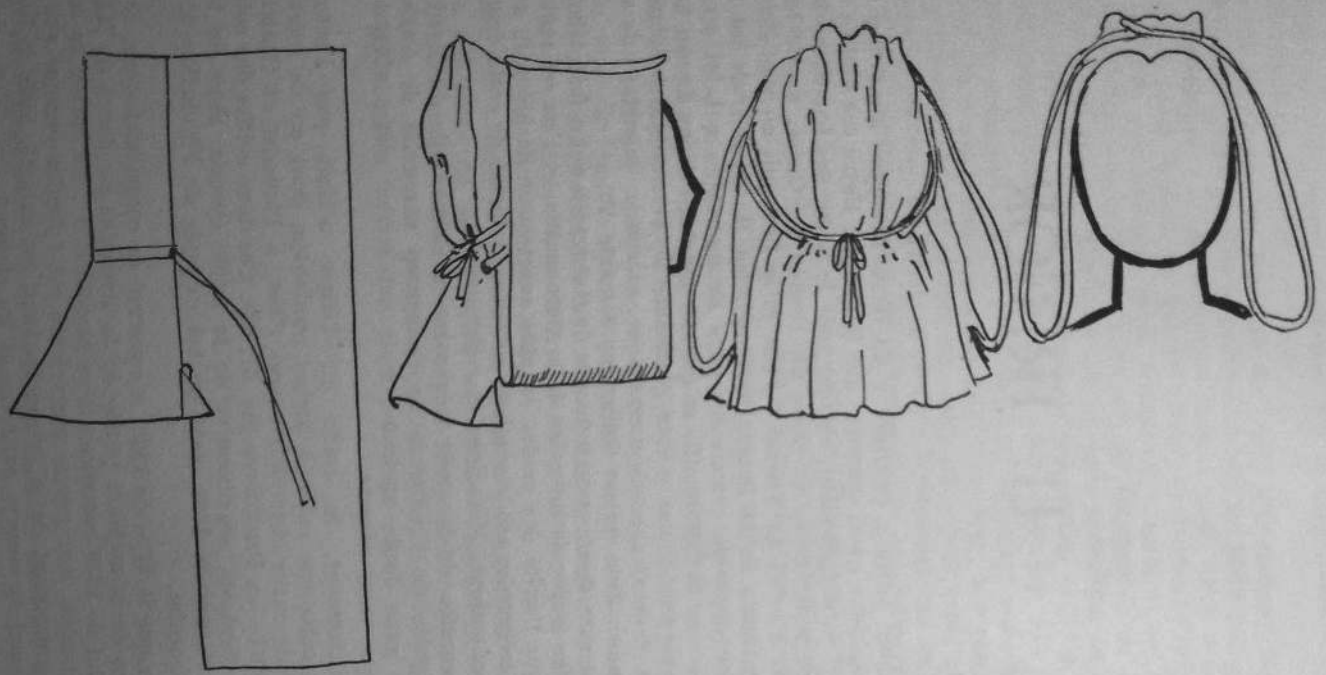


FIG. 43. — Catiote de Lanneur, 1870.

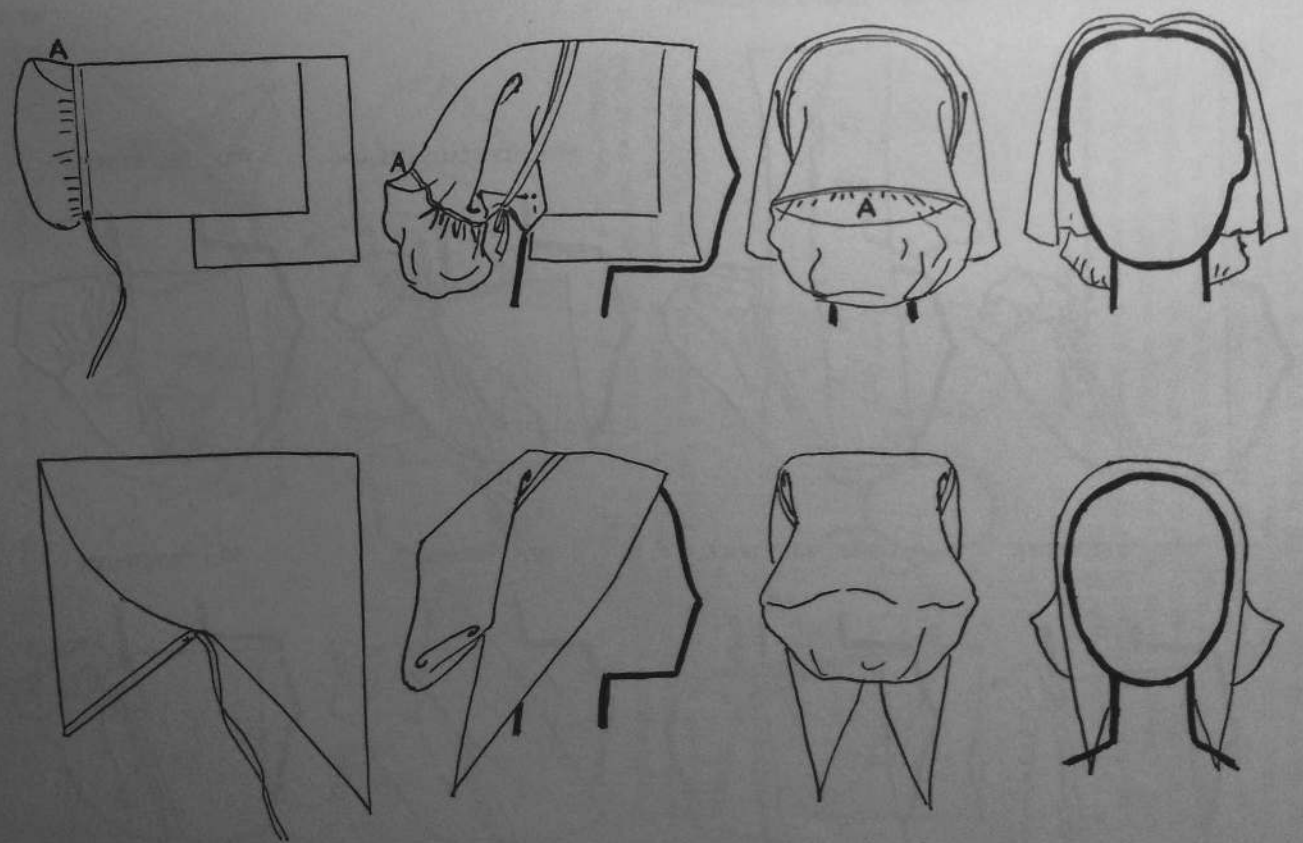
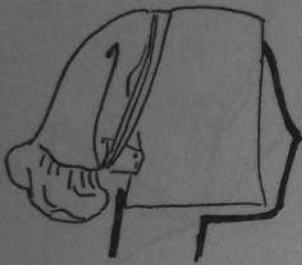
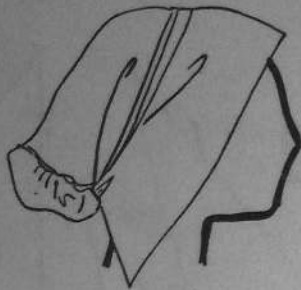


FIG. 44. — Toukenn de Lanneur, en haut 1839, en bas 1890.

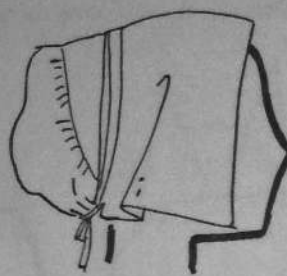




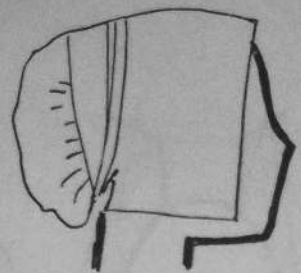
LANMEUR, 1839.



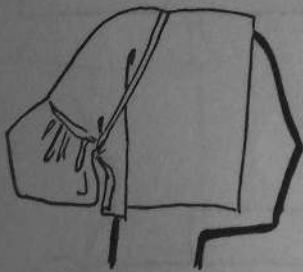
LANNION, 1880.



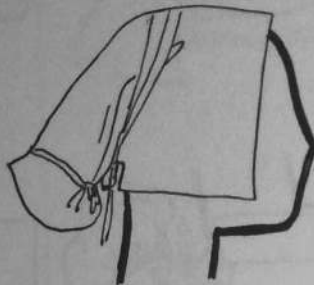
TREGUIER, 1830.



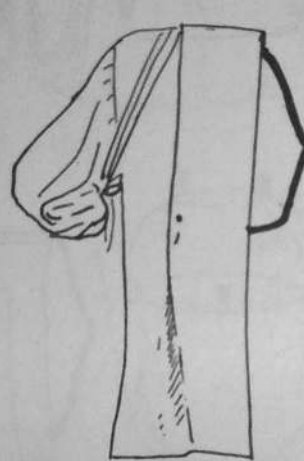
TREGUIER, 1840.



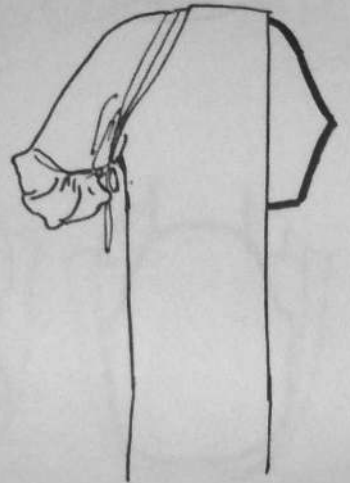
PLOUEDERN, 1845



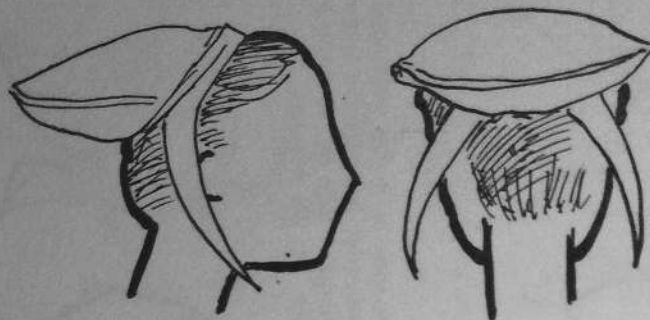
LANDIVISIAU, 1840.



Cornette de GOUESNOU, 1860.



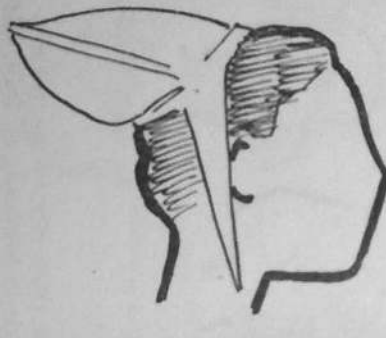
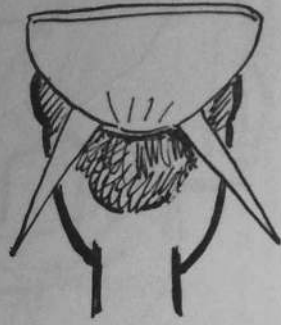
TREGOR, 1870.



LANNION



PAIMPOL



TREGUIER



FIG. 48. — Les principales variantes de la coiffe *toukenn*.

C'est sans doute à partir de cette époque qu'elle se répand au Sud en territoire cornouaillais. Mais ici ce sont plus les influences économiques créées par la route de Carhaix à Guingamp et par le centre commercial qu'est cette ville dont l'attraction se fait plus nettement sentir dans la région de Callac que celle de Carhaix, qui sont les causes de l'adoption de la *toukenn* (fig. 47 et 48).

En Trégor, comme dans toute la Bretagne du Nord, entre la mer et la montagne, c'est le mouchoir qui compose avec la coiffe, la pièce essentielle du costume et ce n'est vraiment que vers 1860 qu'apparaissent les grands châles actuels.

L'influence de la mode française y est pour quelque chose. La mode du schall, à Paris, date des environs de 1830 et dure jusqu'aux dernières années du Second Empire.

En Trégor, surtout dans la région côtière, on a porté et on porte encore le « châle tapis », le véritable châle des Indes dont nous avons précédemment parlé. Il n'a pas été « forcément » importé par l'Orient grâce à la Compagnie des Indes, qui, à cette époque était depuis assez longtemps disparue. Il l'a été plus certainement par les capitaines et les marins au long cours, dont le Trégor a toujours été une pépinière.

Quant aux châles noirs, ordinaires, ils ont pu être importés primitivement par les caboteurs dont les ports de Lannion, Paimpol et autres étaient plus pourvus que partout ailleurs.

N'oublions pas que jusqu'aux environs de 1914, la côte Nord de Bretagne et plus spécialement celle du Trégor et du Penthièvre a assuré un cabotage intensif avec l'Angleterre.

Si le costume des femmes trégoroises est actuellement noir, il s'égaie, cependant, pour les costumes de cérémonie et plus particulièrement pour ceux des jeunes filles qui est entièrement blanc. Avec ce costume de cérémonie, se porte la grande cornette, (fig. 49, 50) que les femmes mariées portent également mais avec un châle, un tablier à piécette et une jupe noire. Un jabot de dentelle s'inscrit dans l'ouverture du châle sur la poitrine.

Dans les villes, telles Guingamp et Tréguier, s'est porté jusqu'aux premières années de ce siècle un bonnet d'artisanne assez proche parent de celui de Saint-Brieuc. A-t-il existé un ou plusieurs costumes d'hommes ? Sans aucun doute. Quelles formes avaient-ils ? Malgré nos recherches nous n'avons trouvé aucun document valable sur ceux-ci. Depuis longtemps les hommes du Trégor portent le costume citadin et ceux des côtes la tenue commune à tous les marins. Nous ne citerons pas toutes les communes dans lesquelles est portée la mode du Trégor : elles sont au nombre de 153 ; nous nous bornerons à citer les communes frontières :

*A l'Ouest :*

Plougasnou, Plouézoc'h, Ploujean, Plouigneau, Botsorhel.



FIG. 49. — Cornette et costume du Trégor, 1939.

*Au Sud* (en Cornouaille) :  
 Bolazec, Plourac'h, Carnoët (partie Nord), Duault, St-Servais,  
 Maël-Pestivien, Peumerit-Quintin, Lanrivain, Saint-Gilles-Plijeaux,  
 Vieux-Bourg (en partie).

*A l'Est* (en Goëlo) :  
 Plouha, Pléguen, Lanvollon, Tressigneaux.

*Au Sud-Est* :  
 Plouagat, Boquého (en partie), Saint-Gildas.

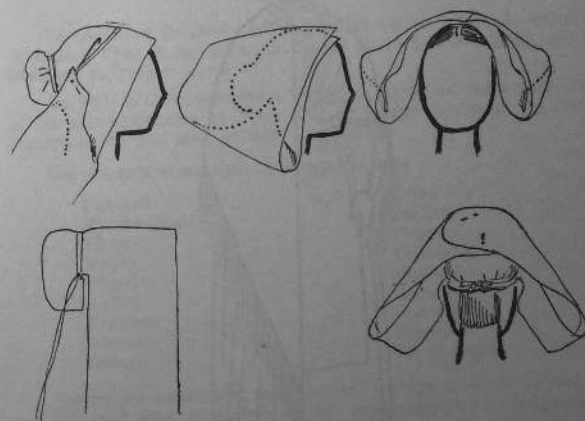


FIG. 50. — Cornette du Trégor, 1880.



FIG. 51. — Trégor et Goëlo bretonnant : costume féminin.

## LE GOËLO

Le territoire du Goëlo est une bande côtière resserrée entre la Manche à l'Est et les cours du Trieux et du Leff à l'Ouest, qui la séparent du Trégor (carte V).

Au Sud, le Goëlo s'arrête à Pordic en pays non bretonnant. Car si dix-huit communes au Nord sont de langue bretonne, les douze communes du Sud sont galloises.

Les dix-huit communes bretonnantes sont :

Paimpol	Yvias
Ploubazlanec	Lanleff
Plounez	Pléhédél
Kerity	Tréméven
Plourivo	Pludual
Kerfot	Lannebert
Plonézec	Lanvollon
Lanloup	Pléguien
Lancerf	Ile de Bréhat

Toutes ces communes, sauf Bréhat, portent la mode du Trégor qui est, pour elles, le symbole de leur appartenance à la langue bretonne.

Les douze communes du Sud, de langue française ou plus exactement de patois gallo, arborent la mode vestimentaire du pays de Saint-Brieuc.

Eclatant exemple qui prouve que la mode vestimentaire, en la majorité des cas, suit la langue parlée. Bréhat, comme Ouessant et Batz, a sa mode particulière : le capot et le mouchoir sur un corsage et une jupe citadine (fig. 52). Le capot est proche parent de celui des îles anglo-normandes : le « kiss me not » (voir fig. 22).

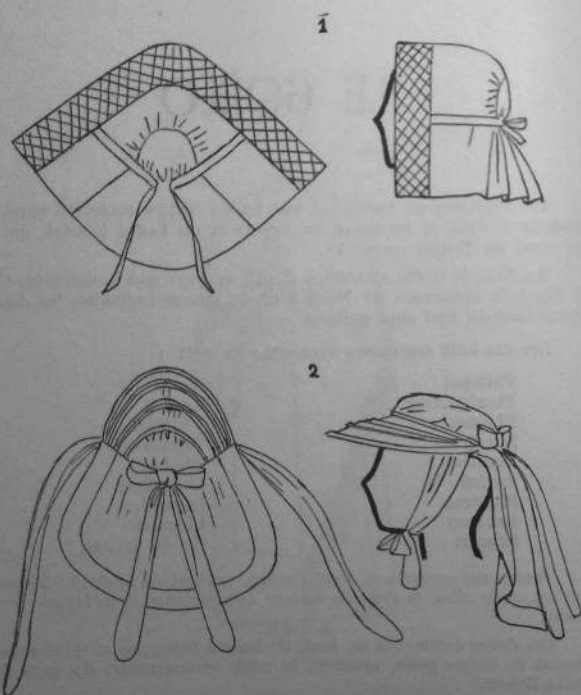


FIG. 52. — Île de Bréhat : 1, capot de deuil ; 2, capot de travail.

## LE PENTHIÈVRE

On désigne sous le nom de Penthièvre une région aux contours assez mal définis sur la carte, tantôt il s'étend des abords de Guingamp jusqu'à Jugon et de Saint-Brieuc jusqu'au sud de Loudéac. C'est là le domaine historique du Comté créé en 1034. D'autres fois, on ne lui donne comme territoire que celui situé de Châtaudren à l'Est de Lamballe, Saint-Brieuc et le Nord de Loudéac ; cette dernière localité étant alors comprise dans le Porhoët (carte VI).

Actuellement, il semble bien, depuis que Guingamp appartient au domaine trégorois économiquement, et pour ce qui nous intéresse ici, vestimentairement, que l'on pourrait comprendre dans le Penthièvre, toute la région qui va de Châtaudren à l'Ouest, à Jugon à l'Est, de Tréveneuc au Nord, au Cambout au Sud. C'est-à-dire toute la région comprise entre la mer, au Nord, le cours du Leff à l'Ouest, celui de l'Arguenon à l'Est et la rivière de l'Oust au Sud.

On la désigne parfois sous le nom de Pays de Saint-Brieuc et il nous semble que ce vocable répond mieux, ethniquement parlant, à la réalité que les anciennes appellations si chères qu'elles soient au cœur des traditionalistes.

Pour certains côtés, elle rappelle, surtout dans le centre, dans la région du Méné, la Cornouaille du Sud dont nous avons vu le croisement des groupes humains. Comme dans nombre de pays de montagnes et de bocages, où des groupes se sont retirés devant les invasions et où ils forment de petites communautés, bien caractérisées, la région centrale du pays de Saint-Brieuc, située hors des grandes voies de communication a réuni plusieurs groupes de ce genre ; aussi la fragmentation des modes, en un si petit espace, est-elle grande. Alors que sur la côte, la mode vestimentaire est dans son ensemble assez uniforme, il n'en est pas de même dès que l'on pénètre dans l'intérieur.

Là commence une mode vestimentaire dont le type de coiffe est parti d'un type unique, archaïque, qui, avec de nombreuses variantes, s'étend jusqu'à l'embouchure de la Vilaine. C'est le pays

des *gallèses*. Ce n'est pas le véritable pays gallo, celui des marches, qui comprend tout le pays de Rennes et tout le pays de Nantes. Là est la véritable Haute-Bretagne. Entre elle et la Basse-Bretagne existe une autre, une troisième Bretagne à qui nous avons donné le nom de BRETAGNE MÈDIANE.

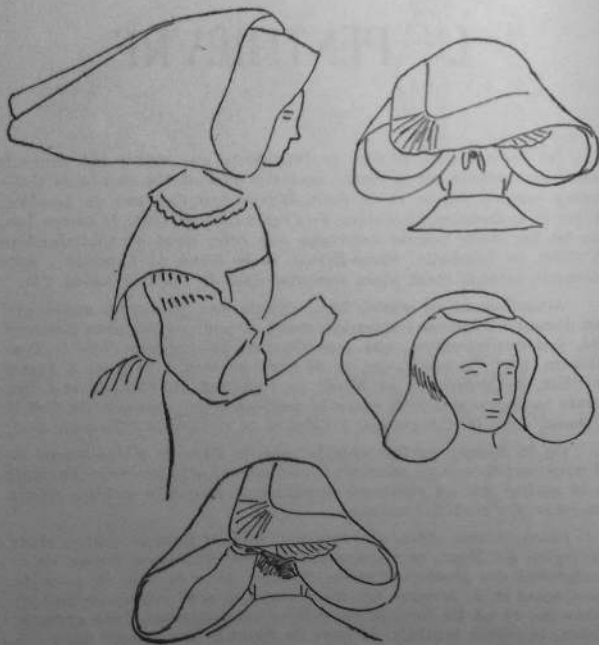


FIG. 53. — Coffe de Saint-Brieuc en 1840, d'après le carnet de route de H. Lalaisse.

## LA BRETAGNE MÉDIANE

Romane de langue, elle a subi d'indéniables influences bas-bretonnes. Elle compose une unité ethnographique certaine dont des sondages, insuffisamment poussés jusqu'ici, nous ont permis de discerner les caractères essentiels (carte VII).

Et parmi eux, cette unité de modes vestimentaires, à laquelle vient s'ajouter, en gros, une certaine unité dans le style du mobilier et de l'architecture populaire. En fait, cette vaste région fait figure d'une sorte d'« état tampon » entre la Basse et la Haute-Bretagne. Si le Méné est demeuré un isolat au point de vue vestimentaire, le flot des modes gallèses l'a contourné d'Yffiniac à Lamballe pour rejoindre son cours jusqu'à l'embouchure de la Vilaine.

Il est curieux de noter que cette région est le pays d'élection des noms de lieux en AC dans lesquels les uns voient le pullulement de fundi gallo-romains, d'autres des noms gaulois prononcés selon « les habitudes phonétiques » des populations (carte II).

Nous plaçant uniquement sur le terrain ethnographique et, compte tenu des premiers sondages auxquels nous nous sommes livrés sur quelques points de cette région (qui mérite comme nous l'écrivons autre part qu'on lui consacre une étude approfondie de ses faits linguistiques et ethnographiques), nous pensons qu'il s'agit de populations armoricaines qui, ayant subi la poussée bretonnante de l'Ouest et la poussée francisante de l'Est, sont demeurées pour diverses raisons (traditions, manque de grandes voies transversales de communications, etc...) très repliées sur elles-mêmes, conservant en substrat leurs caractères primitifs plus ou moins recouverts par les influences subies par elles de droite et de gauche.

En examinant d'une part la carte des noms de lieux en AC et, d'autre part, celle des noms de communes d'origine bretonnante en cette région, on voit clairement quel a pu être le flux et le reflux, le mélange des influences bas-bretonnes et francisantes (carte VIII).



PLAINTEL, 1840.



PLOËRMEL, 1840.

FIG. 54. — Coiffes de Plaintel et de Ploërmel en 1840, d'après le carnet de route de H. Lalaisse.

Pays de forêts, de bois, de landes, de montagnes, de vallées, parcouru par de grands cours d'eau, isolés des grands courants créés par les voies de grande communication, entre les routes principales du Nord (de Rennes à Saint-Brieuc, Guingamp, etc...) et du Sud (de Nantes à Redon, Vannes, etc...), cette Bretagne médiane semble n'avoir été vraiment entamée dans sa structure archaïque qu'en son centre, vers Loudéac, là où passe justement une grande artère routière, celle de Rennes à Carhaix.

#### A. — GROUPE DE SAINT-BRIEUC (PENTHIEVRE ET GOELO-SUD)

Il comprend les douze communes non bretonnantes du Sud du Goëlo :

Tréveneuc	Binic
Saint-Quay-Portrieux	Trégomeur
Plourhan	Pordic
Lantic	Trémeloir
Tréguidel	Pléio
Etables	Châtelaudren

et les dix-neuf communes suivantes :

Plérin	St-Brieuc campagne	Ploufragan
Trémuson	Plerneuf	Saint-Julien
Cohiniac	Saint-Donan	Saint-Brandan
Plaine-Haute	Plaintel	Quintin
Le Feil	Le Leslay (en partie)	Plœuc
Lanfains	Le Bodéo	L'Hermitage-Lorge

Une variante de cette mode dite de Saint-Brieuc, qui est allée de plus en plus en se caractérisant, a pour centre Pléneuf et comprend les communes de :

Morieux	Pléneuf
Saint-Alban	Erquy
Saint-Aaron	Hénausal
La Bouillie	Hénaubihen (Ouest)
Saint-Denoual (Nord)	Plévenon
Pléhérel	Andel (en partie)
Planguenoual	

Le domaine de cette mode de la coiffe aux grandes ailes a dû occuper toute la côte, mais il a été scindé en deux tronçons par la mode d'Yffiniac qui, elle, se rattache à la grande famille des coiffes gallèses.



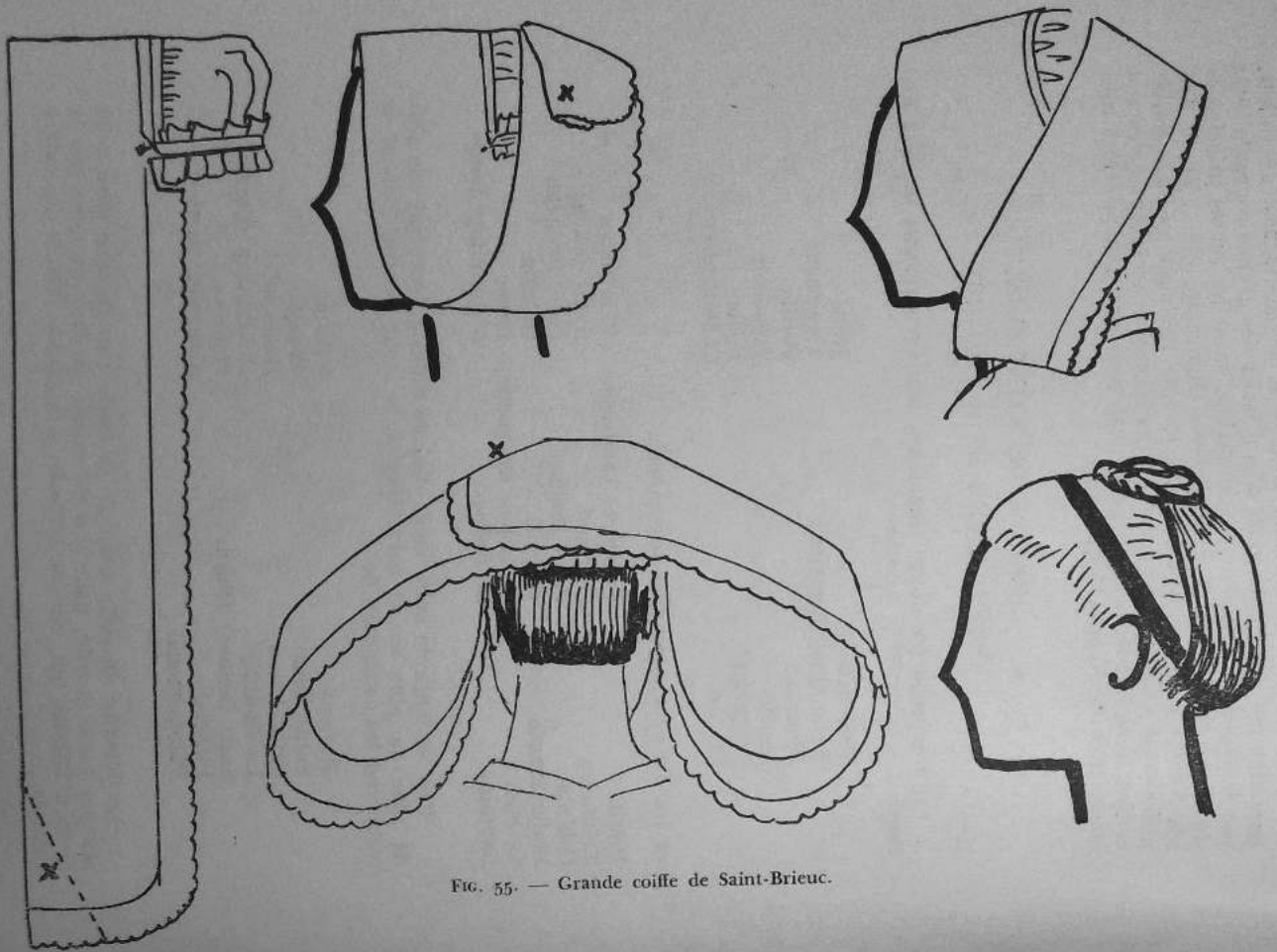


FIG. 55. — Grande coiffe de Saint-Brieuc.

Si une grande unité dans la disposition des barbes de la coiffe que l'on nomme parfois « ailes de pigeon » (fig. 55) dans son domaine de Saint-Brieuc, c'est-à-dire la partie Sud du Goëlo et celle touchant à la frontière linguistique, avec une variante assez récente d'ailleurs à Quintin, il n'en est pas de même pour le type de Pléneuf, dont chaque commune arbore une variante caractéristique. A Pléneuf, la coiffe est demeurée longtemps, avec ses grandes ailes, assez proche de celle de Saint-Brieuc, alors qu'à Pléhérel, les ailes

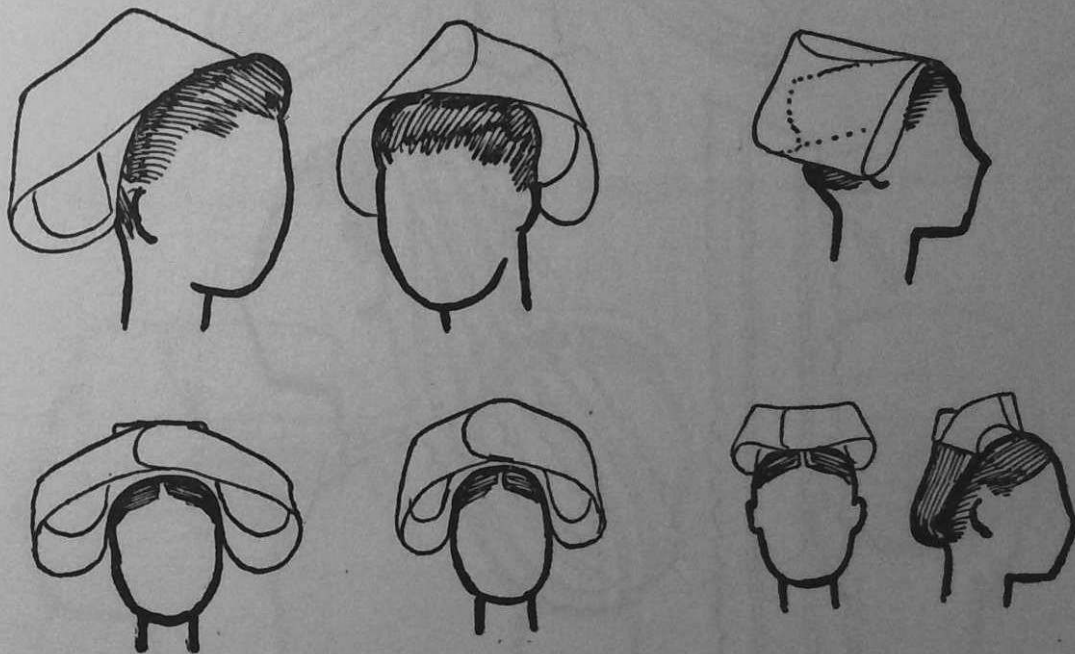


FIG. 56. — En haut, coiffes de Pléneuf, Pléhérel et Plévenon.  
En bas, coiffes de Saint-Aaron, La Bouillie et Hénansal ; d'Andel en 1910 ;  
d'Andel et Planguenoual en 1925.

sont écourtées, qu'à Andel elles se sont rapprochées du visage, pour enfin de compte, diminuer de plus en plus en importance et finir par se dresser sur le front (fig. 56, 57).

Concurremment et de plus en plus fréquemment jusqu'aux environs de 1930, était porté le bonnet d'artisane dit de Saint-Brieuc. C'est une coiffure citadine qui a fini par gagner tous les bourgs aussi bien dans le domaine de la coiffe de Saint-Brieuc proprement dite que dans celui de la coiffe de Pléneuf (fig. 60). A son tour Quintin se distingua en tant que ville, des coiffes de la campagne, avec un bonnet très particulier (vers 1870), suivi par un autre se rapprochant de celui de Saint-Brieuc (vers 1880) (fig. 61).

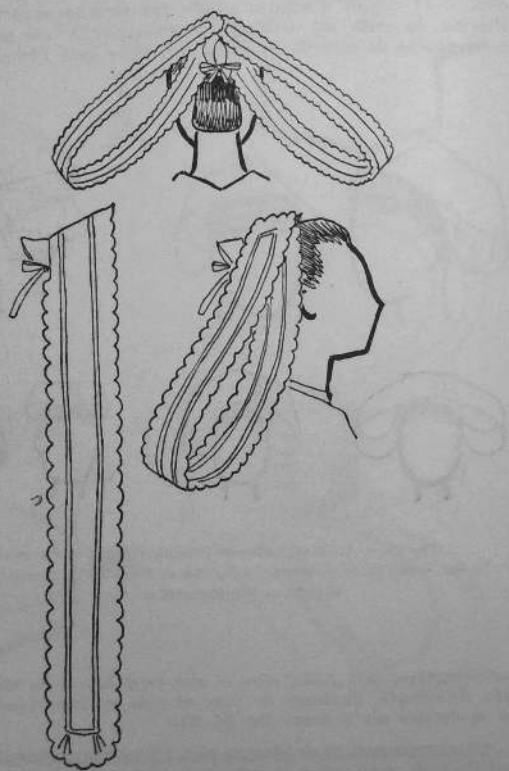


FIG. 57. — Coiffe de Hénansal.

Le colonel Huerre, pour qui la région de Quintin et celle située au Sud-Ouest et à l'Ouest de Saint-Brieuc n'ont pas de secret, a eu l'amabilité de nous adresser une nomenclature extrêmement précise des diverses coiffes et bonnets et des lieux où ils étaient portés.

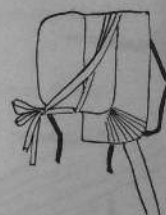


FIG. 58. — Coiffe dite « Cocotte » de Plélo, Plouagat et Châtelaudren.

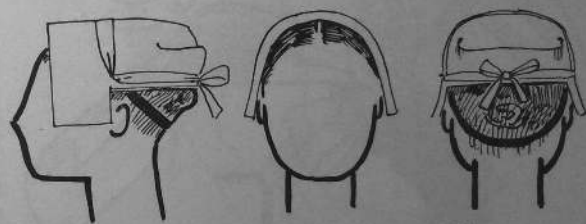


FIG. 59. — Coiffe dite « Morlaisienne » ou « Morlisienne » de Saint-Julien, Saint-Brandan et Plaine-Haute.

*Nomenclature et situation des coiffes de la région Ouest et Sud-Ouest de Saint-Brieuc avant 1921.*

1. — *Coiffes à grandes ailes :*

Lantic, Trégomeur, Pordic, Etables, Saint-Quay, Plérin, Pier-neuf, Plouvara, Le Focil, Quintin, Lanfains, Ploufragan, St-Donan, Saint-Brandan, Saint-Julien, Plaine-Haute, Plaintel, La Harmoye, Saint-Biby, Le Leslay, Le Vieux-Bourg, Cohiniac, Châtelaudren, Plélo, Boquélo, Saint-Brieuc, Binic.

2. — *Bonnet de Saint-Brieuc :*

Saint-Brieuc, Le Leslay, Plérin, Binic, Pordic, Etables, Ploufragan, Saint-Julien, Plaintel.

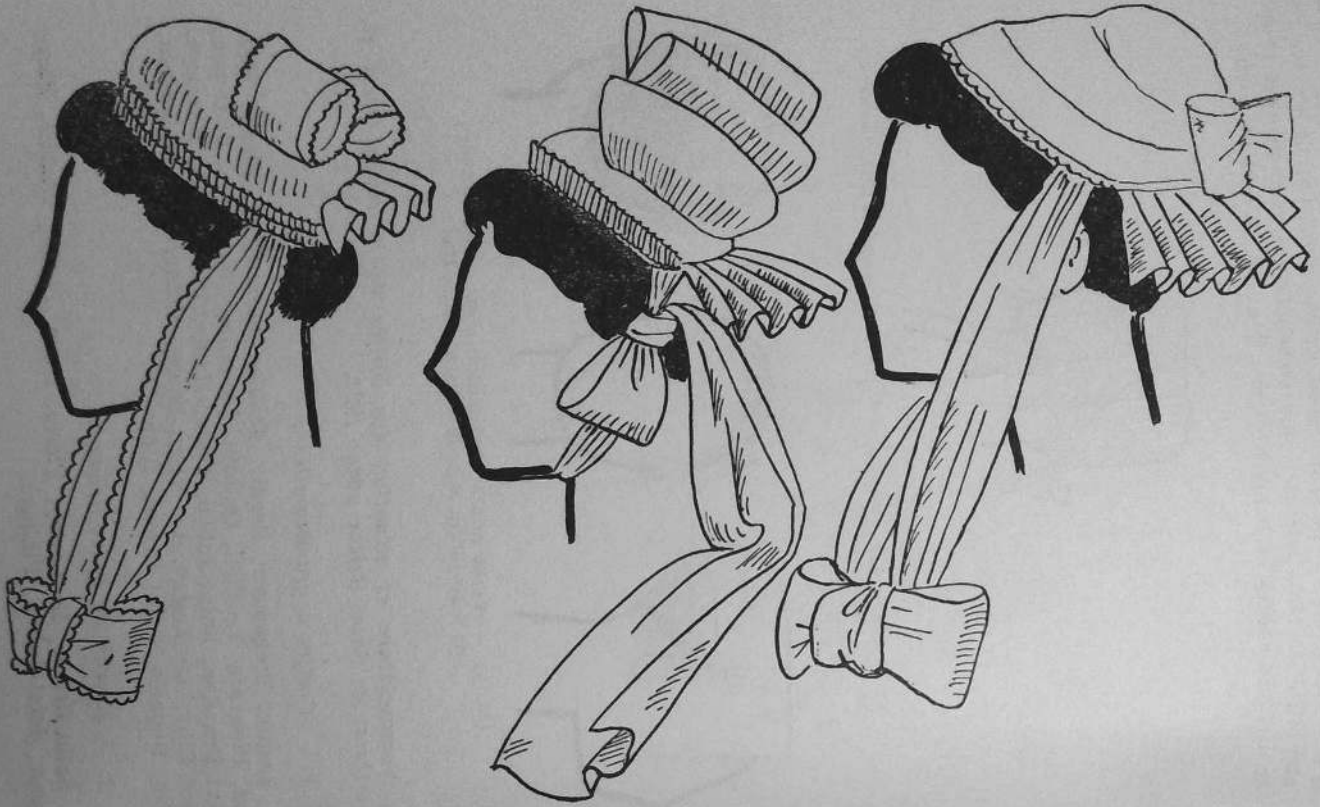


FIG. 60. — Bonnets de Châtelaudren, Saint-Ericuc et Guingamp.

3. — *Bonnet de Quintin* :

Quintin.

4. — *Capot des Cornichettes* :

Saint-Bihy, La Harmoye, Lanfains.

5. — *Toukenn* :

Saint-Gildas, Le Vieux-Bourg.

6. — *Morlaisienne (en semaine)* :

Saint-Bihy.

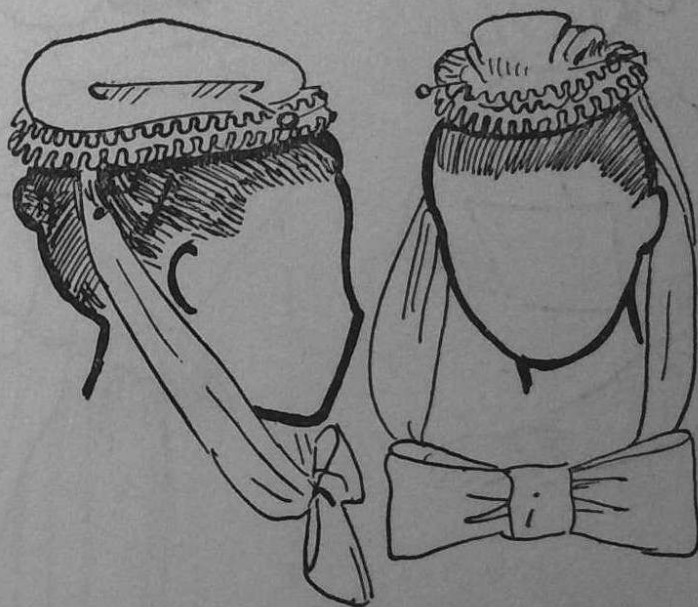


FIG. 61. — Bonnet de Quintin.

On remarquera que dans les communes « frontières » où le breton et le français se rencontrent, il arrive que divers types de coiffes sont portées concurremment. Généralement, celles qui portent, en pays bretonnant une coiffe du Haut-Pays, arborent ainsi le symbole de leur appartenance linguistique. Le même fait se produit pour les bretonnantes en pays gallo.

Notons les liens de famille existant entre la « cocotte » de Plélo-Châtelaudren, portée, en partie à Plouagat et les plus anciennes coiffes léonardes et trégorroises (fig. 58).

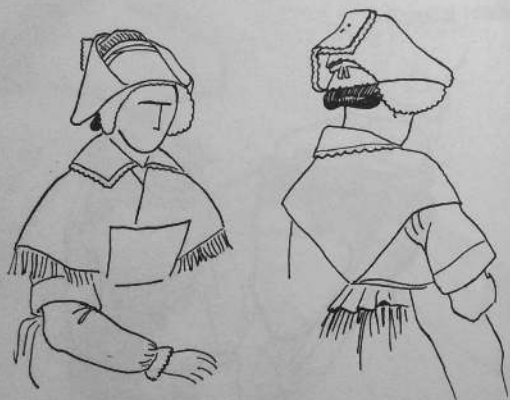


FIG. 62. — Ploëuc et Moncontour, en 1840.  
d'après le carnet de route de H. Lalaisse.



FIG. 63. — Femme de Ploëuc, 1850, d'après un croquis de l'album de H. Lalaisse.

Tout ce domaine de la grande coiffe de Saint-Brieuc a subi de profondes influences bas-bretonnes qui, mariées au substrat primitif, ont donné naissance à un folklore bien caractérisé.

Grâce à la conservation par un ordre religieux jusqu'à ces toutes dernières années d'un costume paysan de cette région, nous avons la possibilité d'être exactement fixés sur ce qu'était le costume féminin de la classe rurale il y a une centaine d'années.



FIG. 64. — Hommes de Plaintel, d'après le carnet de route de H. Lalaisse, 1840.

Quant aux costumes masculins, nous ne possédons aucun document ancien les concernant, sinon les dessins que H. Lalaisse a consacrés aux hommes de Plaintel (fig. 64). Il semble bien que ces costumes aient disparu dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Une photographie de 1905 nous montre un homme de Plaine-Haute portant, avec un costume citadin, un chapeau breton à guides, mais nous nous méfions des « appellations d'origine » données par les éditeurs de cartes postales qui, prenant une photographie de costumes dans une foire ou un pardon, pensent que ceux-ci sont du lieu même où se tiennent cette foire ou ce pardon alors qu'il s'agit parfois de gens venus de pays environnants et possédant une mode différente.

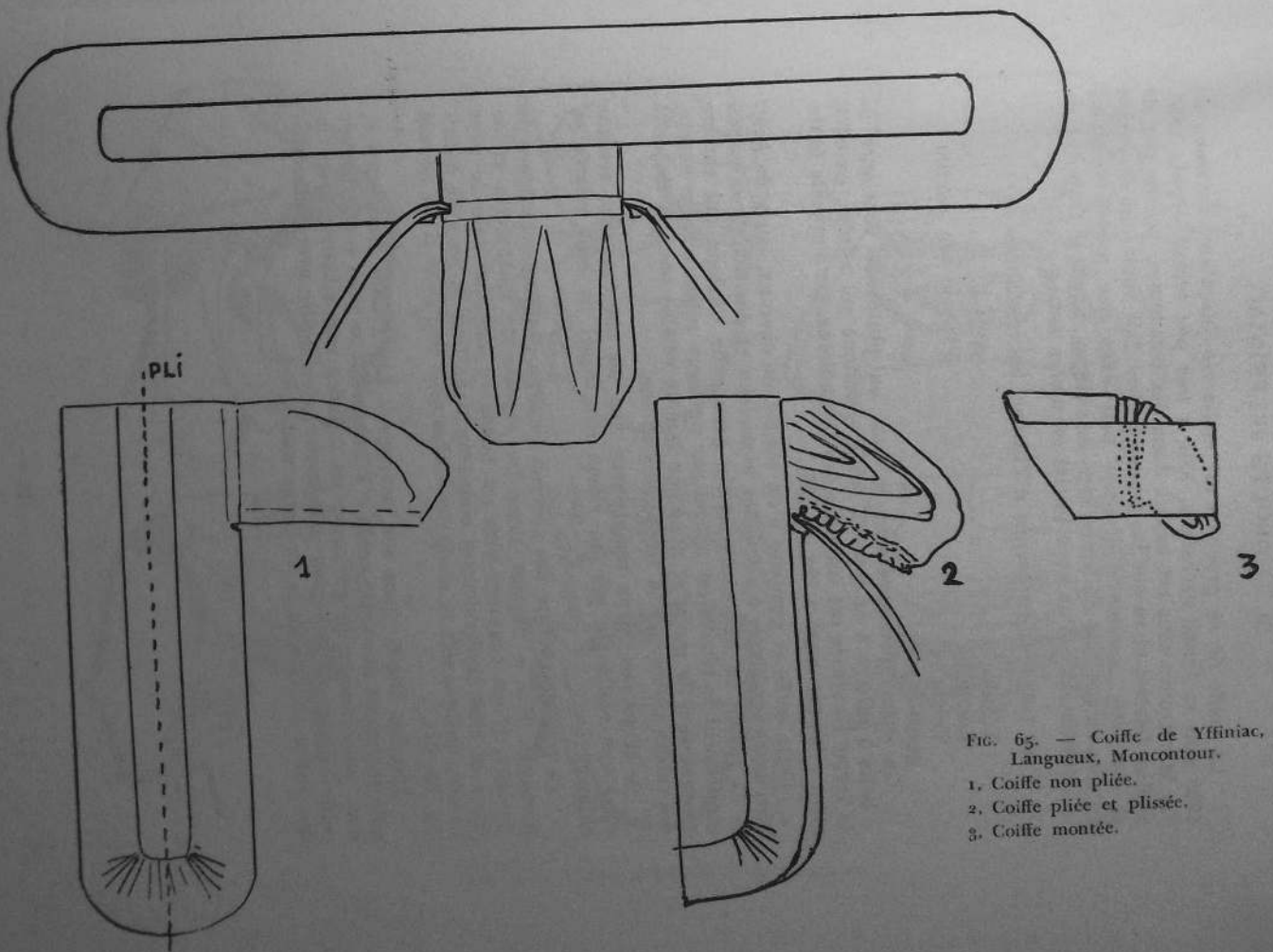


FIG. 65. — Coiffe de Yffiniac,  
Langueux, Moncontour.  
1. Coiffe non pliée.  
2. Coiffe pliée et plissée.  
3. Coiffe montée.



## B. — GROUPE D'YFFINIAC

La coiffe de ce groupe s'est conservée jusqu'aux environs de 1930 sous sa forme archaïque. Elle a fort peu évolué depuis 1840. On la retrouve sous cet aspect dans des communes, portée par de vieilles femmes alors que les jeunes lui ont fait subir une évolution si complète, assortie d'éléments pris dans des modes voisines, qu'elles en ont fait un autre type de coiffure, exemple frappant de la fragmentation d'un type initial en divers autres types.

Font partie de ce groupe d'Yffiniac, les communes de :

Yffiniac  
Langueux  
Trégueux

Hillion  
Plédran (en partie)

On donne communément le nom ou plutôt le sobriquet de « boîte à laver » à ce type de coiffe archaïque qui affecte, en effet, la forme carrée de cet ustensile des lavandières. On l'appelle également « bonnet carré » (fig. 65, 66).

Cette coiffe se compose d'un bonnet de cheveux, sorte de *koëff blea* assez semblable à celui des *bigoudenn* et des anciennes coiffes de la région de Châteaulin et du groupe de Carhaix qui enserre étroitement la tête et est retenu par un large ruban à large boucle, passant sous la gorge et noué sur le côté comme pour la majorité des coiffes gallèses de la Bretagne médiane.

A ce propos, nous remarquons que les cheveux sont retenus dans une résille ou par un ruban sur lequel ils sont relevés en chignon.

Ce type de coiffure des cheveux est l'un des plus archaïques de Bretagne. S'il a disparu dans les régions de Châteaulin et de Carhaix, il est toujours plus ou moins en honneur dans le pays *fanch* et s'est intégralement maintenu dans tout le pays de Saint-Brieuc, quelque soit la mode des coiffes avec lesquelles il est associé (fig. 66, 67).

Maurice Bigot, dans son ouvrage « Les Coiffes Bretonnes », note justement que cette coiffe d'Yffiniac, qui se pose sur le bonnet dont nous venons de parler, a de grandes ressemblances avec la coiffe à lacets de la région josselinaise, c'est-à-dire avec l'ensemble des coiffes gallèses de la Bretagne médiane.

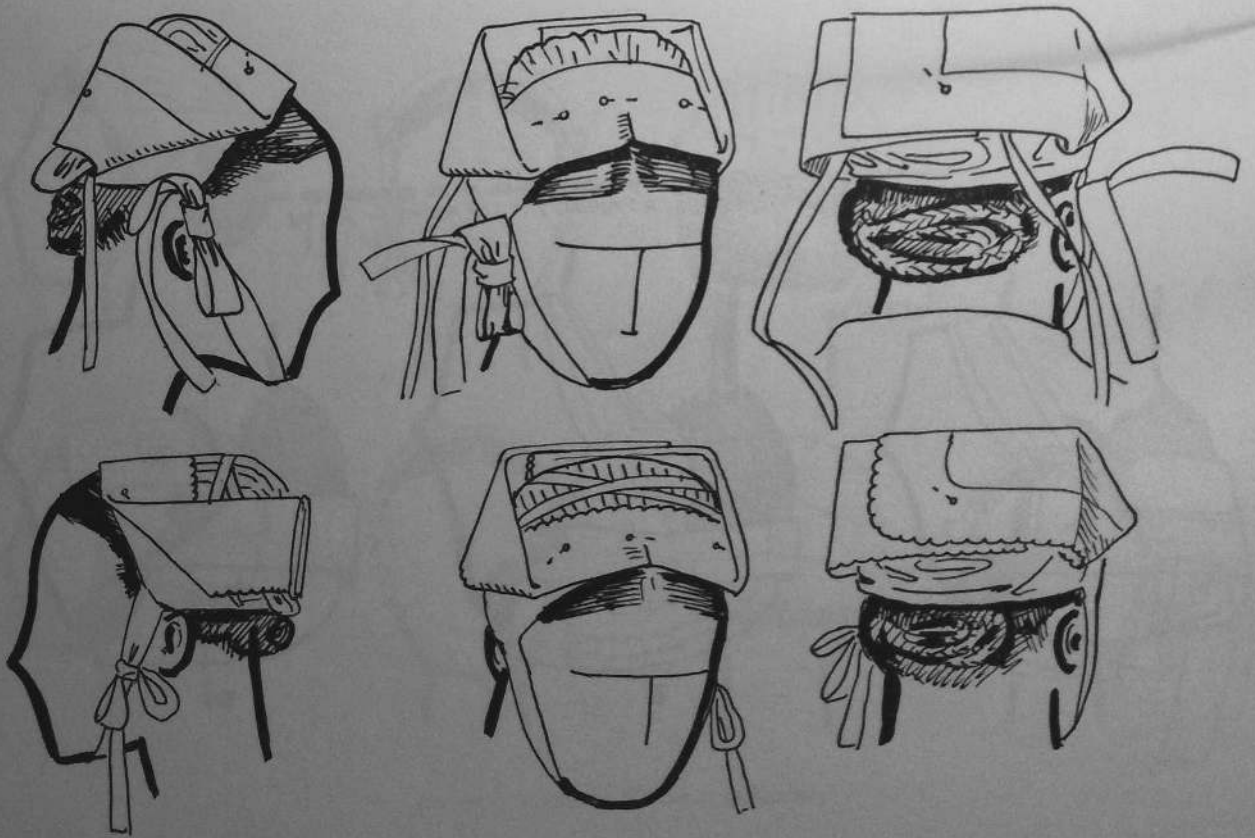


FIG. 66. — Coiffes d'Yffiniac et de Languoux.

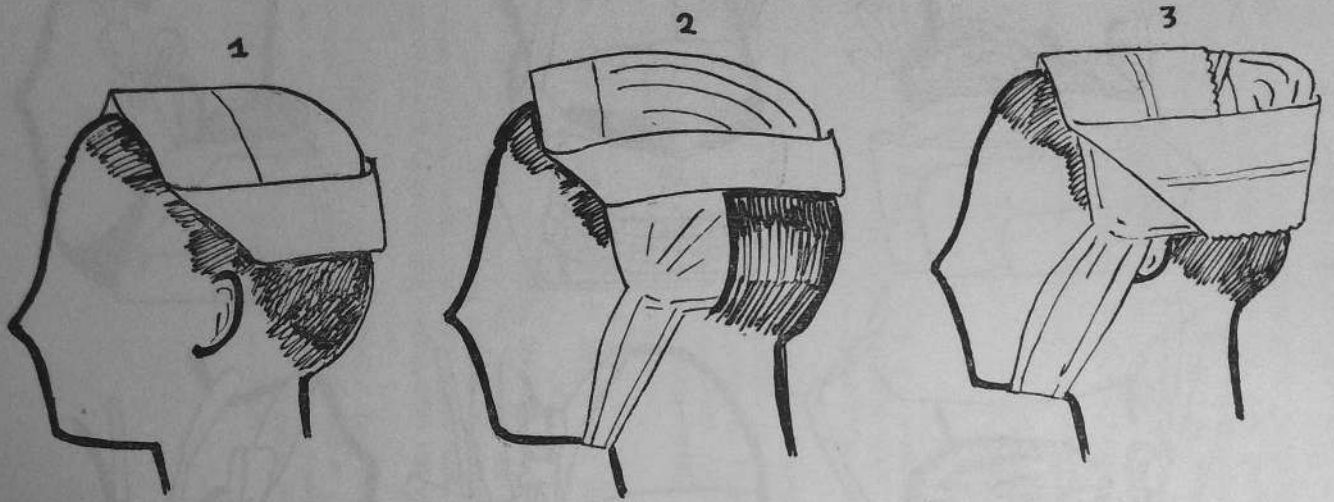


FIG. 67. — Coiffes de : 1, Lamballe ; 2, Plédran ; 3, Moncontour.  
La coiffe de Lamballe est la forme évoluée de celles de Plédran, Moncontour et Yffiniac.

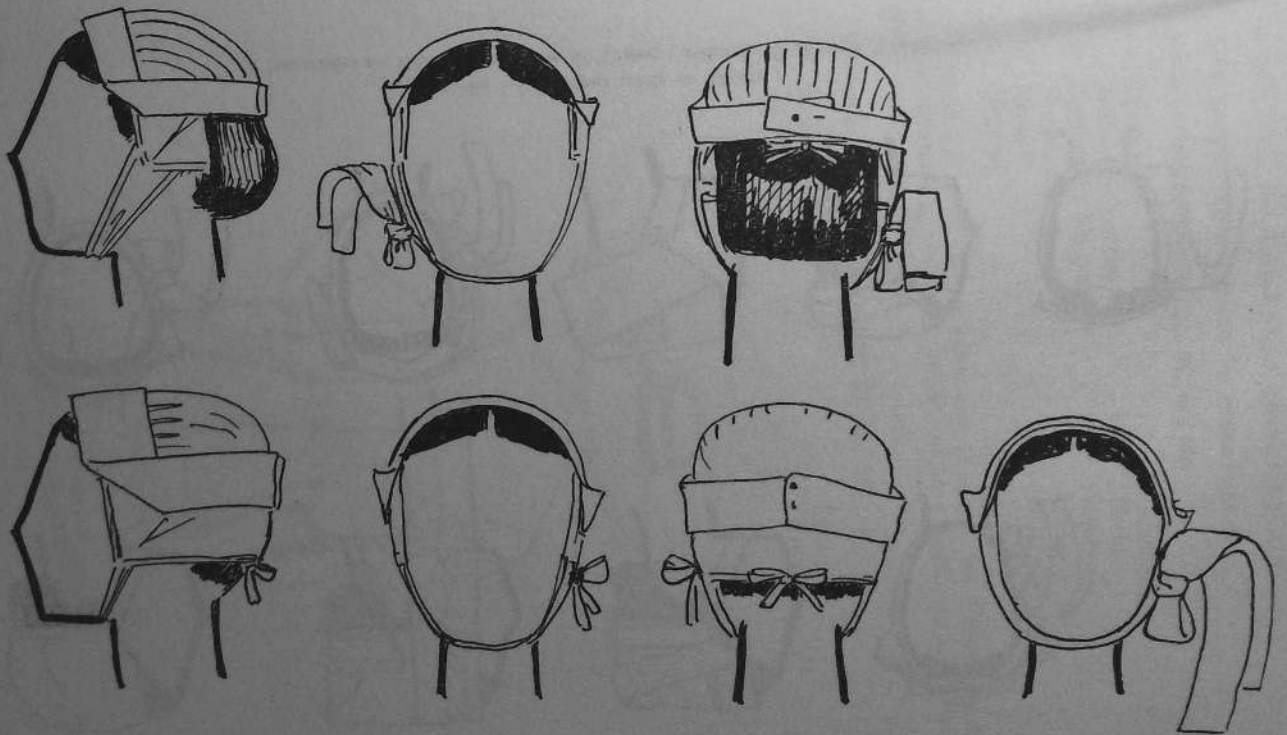


FIG. 68. — Coiffes de Plédran et de Quesoy.

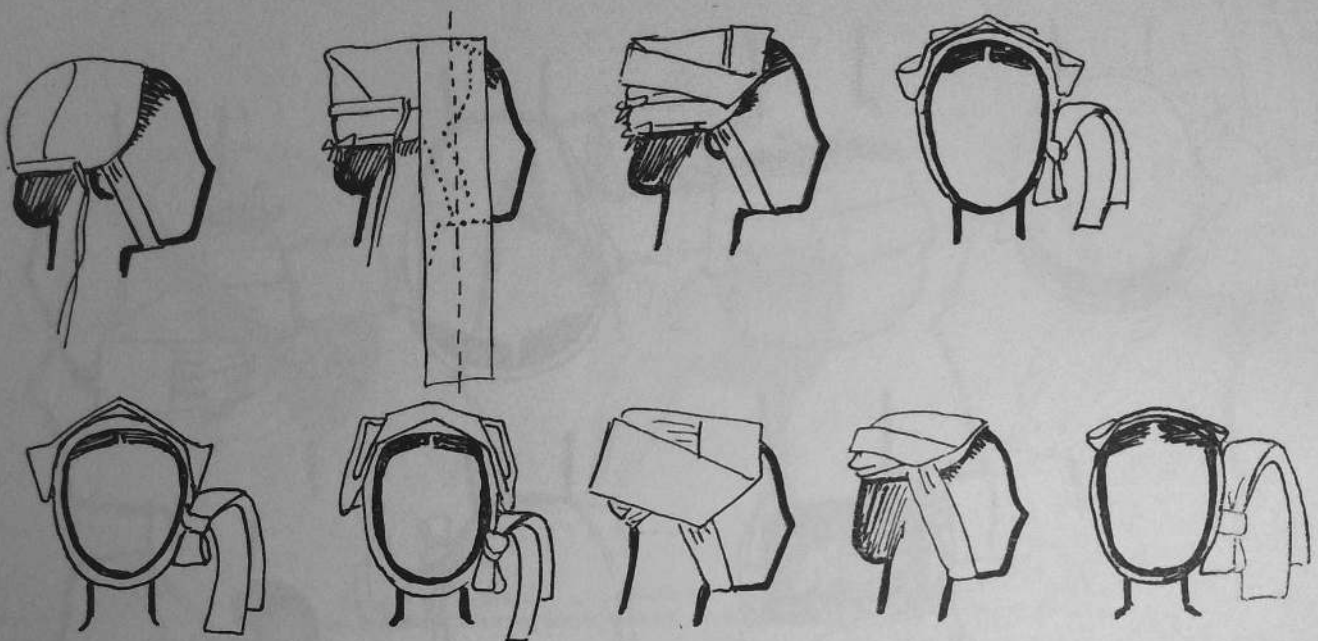


FIG. 69. — En haut coiffe de Meslin ;  
en bas coiffes de Hénou, Pommeret et Trébay ; enfin de Bréhan et Trédaniel.

C. — GROUPE DE LAMBALLE-MONCONTOUR

A ce groupe appartiennent les communes de :

*Variante de Lamballe* (fig. 67, 68, 69) :

Lamballe	Landéhen
Andel (en partie)	Bréhan
Coëtmieux (en partie)	Hénon
Pommeret	Quessoy
Meslin	Saint-Carreuc
Maroué	Plédran

Notons que pour chaque commune, il existe des différences dans les dispositions du nœud du bonnet et que Lamballe n'a plus de bonnet sous la coiffe.

*Variante de Moncontour* (fig. 67 (3), 69) :

Moncontour	Trébry
Trédaniel	Plémy

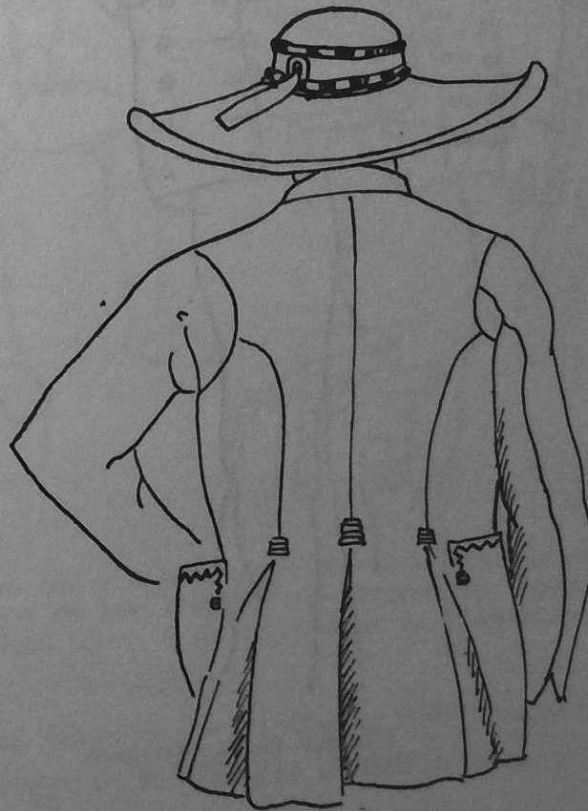


FIG. 70. — Homme de Moncontour (dos),  
d'après un croquis d'album de H. Lalaisse, 1850.

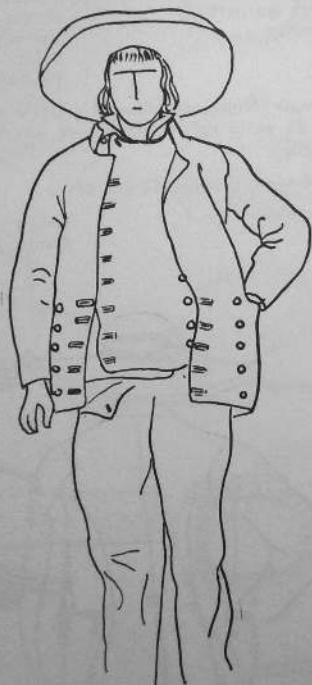


FIG. 71. — Homme de Moncontour, d'après une aquarelle de l'album de croquis de H. Lalaisse, 1850.

Dans l'ensemble, les coiffes du groupe de Lamballe-Moncontour affectent des formes évoluées de la coiffe d'Yffiniac. Lamballe, situé à un carrefour où se rencontrent trois modes, celles de Pléneuf, de Jugon, de Lamballe-Moncontour, est la plus évoluée de toutes.

Plus on avance dans l'intérieur, vers Moncontour, moins la coiffe évolue. Elle annonce, vers Plémy, les coiffes du Méné, plus sévères d'aspect mais qui sont elles-mêmes une variante de la coiffe d'Yffiniac avec des caractéristiques très « terriennes » si nous osons ainsi nous exprimer.

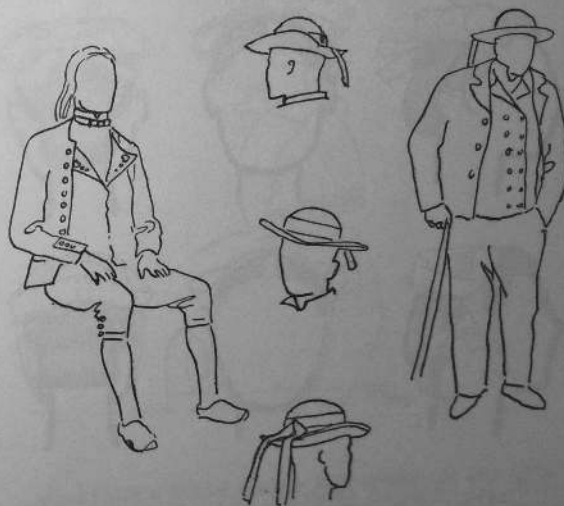


FIG. 72. — A gauche, homme de Moncontour, 1890 ; au centre, de haut en bas, chapeaux de Moncontour, 1905, Plaine-Haute, 1901, Loudéac, 1910 ; à droite, homme de Plédran, vers 1900.

Il a existé jusqu'aux environs de 1890 des costumes d'hommes dans toute cette région dont H. Lalaisse nous a laissé un précieux document (fig. 70, 71).

O.-L. Aubert, dans son ouvrage « Les Costumes Bretons », nous montre une photographie d'un homme de cette région, porteur d'un costume qui se rattache nettement à ceux du pays de Rennes, à la même époque, avec sa culotte à la française, ses bas et sa veste (fig. 72).

D. — GROUPE DU MÈNÉ

Il comprend les communes de :

Plessala	Langast
Saint-Gouéno	Plouguenast
Saint-Gilles-du-Méné	Gausson

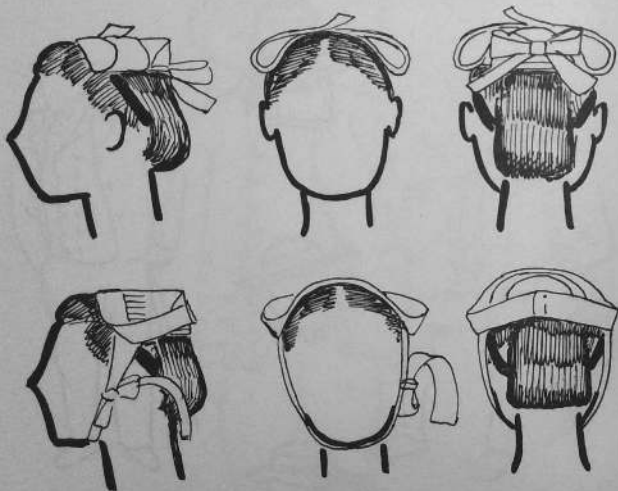


FIG. 73. — En haut, coiffe de Jugon, Trégomar, Plédéliac et Noyal-Lamballe.  
En bas, coiffe de Plouguenast, Langast, Plessala et Gausson.

Chacune de ces coiffes, tout en appartenant à un même style, varie l'une de l'autre (fig. 73, bas).

Mais, de toutes les modes du Penthièvre, elles offrent un aspect très primitif, très évolué et, dans ce sens, elles sont en parfaite harmonie avec le visage de cette région. Elles ne possèdent pas cette élégance de forme qu'offrent les modes plus évoluées, plus imprégnées d'influences extérieures des pays voisins.

E. — GROUPE DE JUGON ET DE PLANCOËT (fig. 73, haut)

A ce groupe très étendu appartiennent de nombreuses communes allant des environs de Plancoët jusqu'à ceux de Merdrignac, et vers La Trinité-Porthoët, se trouve une variante très particulière de cette mode, influencée par celle du Méné, de Moncontour et de Lamballe d'une part, et les modes du pays de Rennes d'autre part.



FIG. 74. — Femme de Jugon,  
d'après le carnet de route de H. Lalaisse, 1840.

H. Lalaisse, dans ses croquis, nous montre que vers 1840, les coiffes de ce groupe étaient exactement les mêmes que celles de Moncontour et Lamballe ; c'est une preuve de plus de la fragmentation des modes à une époque récente (fig. 74, 75).



FIG. 75. — Coiffe de Jugon.  
A gauche, d'après un croquis de l'album de H. Lalaisse, 1850.  
A droite, coiffe actuelle.

#### F. — GROUPE DE MUR-LOUDEAC

A ce groupe, très particulier, appartiennent les communes de :

Mûr-de-Bretagne	Grâce-Uzel
Caurel (partie est)	Saint-Hervé
St-Gilles du Vieux-Marché (partie est)	La Motte
St-Mayeux (partie est)	Trévé
St-Martin-des-Prés (en partie)	Saint-Caradec
Le Bodéo (en partie)	Loudéac
Allinenc	Saint-Connec
Uzel	Hémonstoir
Merléac	Saint-Maudan
Le Quillio	Saint-Barnabé
Saint-Guen	La Chèze
Saint-Thélo	La Prénessaye
	Saint-Aignan (partie nord)

Ce groupe offre la particularité de voir sa mode portée en Porhoët (région de Loudéac), en Cornouaille (région de Mûr), en Vannetais (Saint-Aignan) et d'être la seule exception à la règle qui

veut que le port d'un costume affirme l'appartenance de celle ou de celui qui le porte, à une population bien déterminée et surtout à la langue bretonne, soit au patois gallo. Or, Mûr est dans la zone bretonnante, Loudéac et Uzel dans la zone francisante ainsi d'ailleurs que Saint-Aignan.

Nous nous trouvons ici dans une région de passage où de multiples influences dues en grande partie au passage à Loudéac et Mûr d'une grande voie de communication, ont opéré un véritable brassage ethnique des populations.

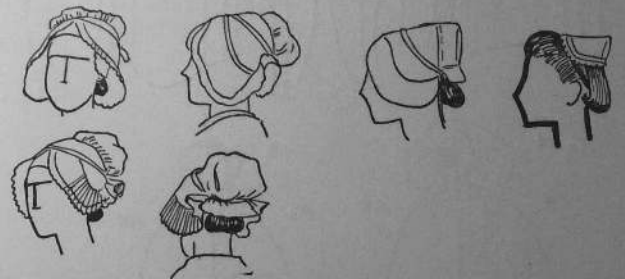


FIG. 76. — A gauche, Loudéac 1850, d'après un croquis d'album de H. Lalaisse ;  
au centre, coiffe de Mûr 1850, même source ;  
à droite, coiffe actuelle de Mûr, Loudéac, Uzel.

Cette coiffe n'est pas d'origine galloise mais bretonnante. Il n'en fut peut-être pas toujours ainsi car, si nous nous référons au témoignage de H. Lalaisse, nous remarquerons dans ses lithographies de la « Galerie Armoricaine » que sa « Jeune fille de Loudéac » et que sa « Femme de Mûr » portent la même coiffe qui est celle de Loudéac à cette époque. Nous remarquerons également sur cette dernière lithographie le costume porté par l'homme de Mûr. Comme la coiffe, qui, en réalité, est un bonnet d'artisan, le costume de l'homme est nettement influencé par les modes du Haut-Pays. On peut le comparer à ces autres lithographies de H. Lalaisse : « L'Homme d'Antrain » et « L'Homme de Châteaubriant ». Mais dans son carnet de croquis, nous trouvons une étude intitulée « Coiffe de Mûr », qui, sous plus d'un rapport, se rapproche de coiffes, telle la « cocotte de Plélo » et dont l'origine bas-bretonne est très reconnaissable (fig. 58). C'est cette coiffe qui, évoluée, a donné naissance, donc après 1840, à l'actuelle coiffe dite de Mûr-Loudéac-Uzel (fig. 76).



Région de passage que celle qui va de Mûr à Loudéac, Plémet, Merdrignac.

C'est ici que le domaine de la Bretagne médiane a été le plus attaqué.

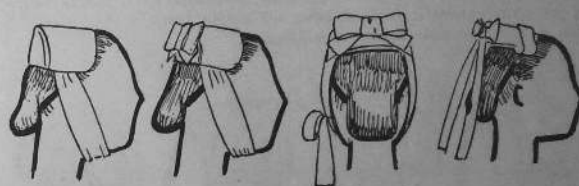


FIG. 78. — Coiffes de La Trinité-Porthoët, et à droite de Plestan.

Les modes gallèses qui s'étendaient comme un long couloir de la baie de Saint-Brieuc à la Vilaine et même jusqu'à la baie de La Baule se sont effritées à cet endroit et il n'est pas douteux que cet effritement vient des influences véhiculées par la grande route de Rennes à Carhaix.

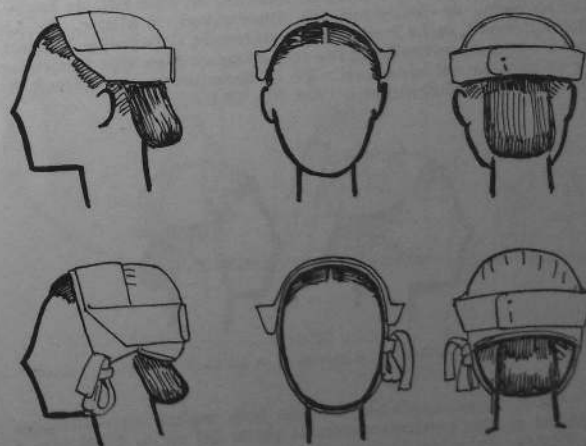


FIG. 79. — Coiffes de Rochefort-en-Terre et de Plœrmel.

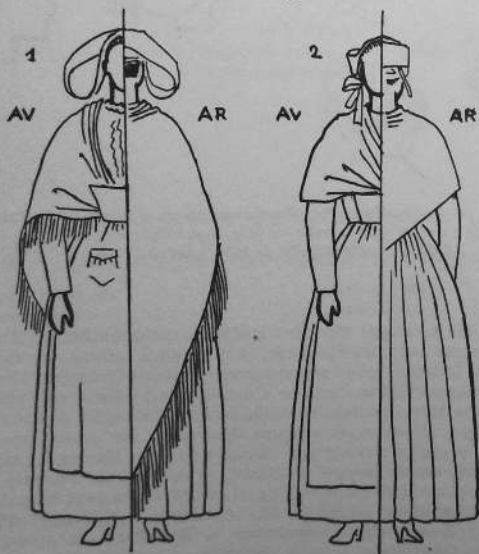
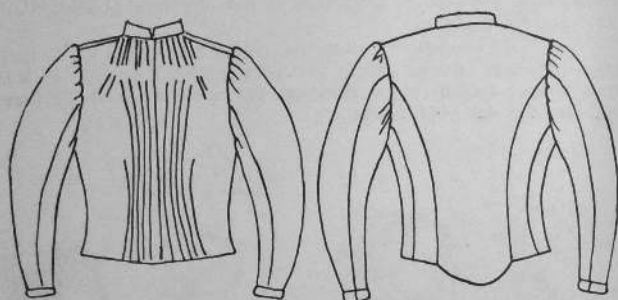


FIG. 77. — Costume féminin du Penthièvre : 1, avec grand châle ; 2, avec mouchoir.

Nous pensons que, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une mode quasi uniforme s'étendait de la Manche à l'embouchure de la Loire.

Lorsque H. Lalaisse, seul témoin acceptable parce que probe, accomplit son périple, les fragmentations s'étaient déjà produites mais dans les variantes de cette mode primitive qu'il relève alors, on retrouve encore à cette époque (et même jusqu'à nos jours) le type unique qui leur a donné naissance.

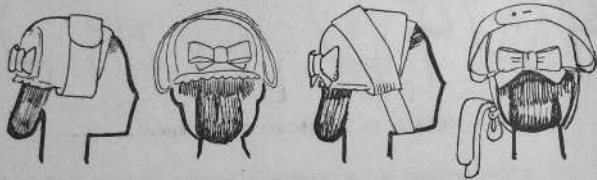


FIG. 80. — Coiffes de La Roche-Bernard : à gauche en 1880 coiffe dite « gogotte » ; à droite, en 1939.

Coiffes d'Yffiniac, de Moncontour, de Lamballe, du Méné, de La Trinité-Porhoët, de Rohan, de Josselin, de Ploërmel, de Rochefort-en-Terre, de Malestroit, de Questembert, d'Allaire, de La Roche-Bernard, de La Madeleine, de Guérande, d'Escoublac, forment une seule et même famille. Elles appartiennent à un type particulier de civilisation qui sépare celle de la Basse-Bretagne à l'Ouest de celle de la Haute-Bretagne à l'Est (fig. 78 à 83).

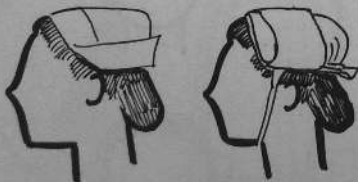
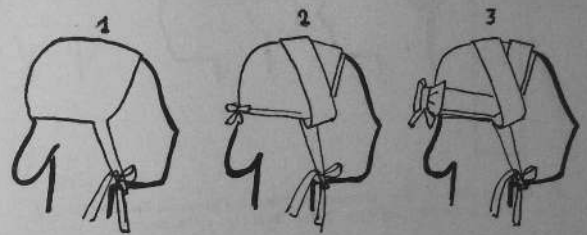
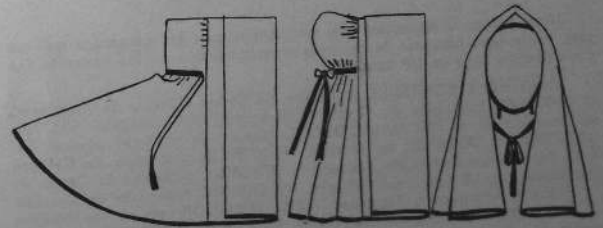


FIG. 81. — Coiffes de Régigny, à gauche, et de La Gacilly et Allaire, à droite.

On a, nous semble-t-il, un peu trop négligé cette Bretagne médiane et plus particulièrement la partie qui va du Penthièvre à la Vilaine. Moins que la Basse-Bretagne, elle n'a pas eu la faveur de retenir l'attention des chercheurs.



1, bonnet ; 2, petite coiffe ; 3, grande coiffe montée.



Capot de deuil.

FIG. 82. — Coiffes d'Allaire.

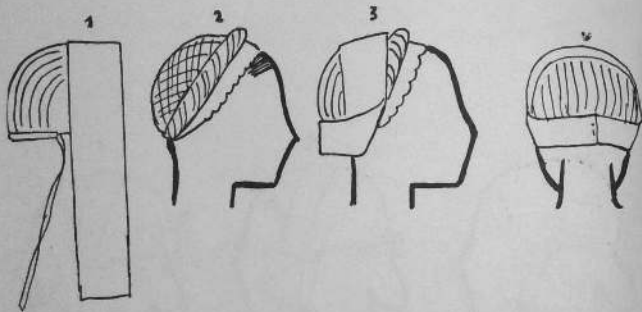


FIG. 83. — Coiffes du Pays Métayer, au Nord, à l'Est et au Sud de Guérande.  
1, grande coiffe ; 2, petite coiffe ; 3, coiffe montée.

Nous sommes persuadés, nous le répétons, que l'étude systématique de cette région, beaucoup plus riche qu'on le pense généralement, devrait apporter dans un avenir que nous espérons proche, des enseignements précieux pour la connaissance plus approfondie des populations bretonnes.

R. Y. CRESTON.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes qui ont bien voulu nous adresser de précieux renseignements sur les costumes des pays étudiés dans ce III<sup>e</sup> fascicule.

Mesdames J. STRELECKI, fondatrice du Cercle Celtique de Penthièvre, S. MORAND, fondatrice du Cercle Gallo-Breton, MM. CORDIER-MALIVEL, de Loudéac, et H. DU HALGOUET, de Renac ; le médecin général Ch. LAURENT ; F. GOURVIL, de Morlaix ; P. TREPOS, professeur de Celtique à la Faculté des Lettres de Rennes ; J. GUIHARD, président du Cercle de Poudouvre ; A. LE PART, de Pluhélin ; M. DUBOIS, sous-préfet de Lannion ; J. SAVINA, statuaire à Tréguier ; l'abbé BOULBAIN, recteur de Meslin ; A. THOMAS, instituteur à Pléhérel ; M. BURLOT et A. ANGER, correspondants d'« Ouest-France » à Saint-Mayeux et Plumieux ; M. LEMARIE, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rennes ; le colonel HUERRE, de Quintin ; J. GUELOU, directeur d'école publique à Carnoët ; F. MANACH, instituteur à Saint-Pol-de-Léon ; M. LARHANTEC, de Paris, et Mlle MAZEAS qui a exécuté les relevés et patrons des coiffes et costumes de l'île de Batz lors de l'enquête en cette île, du groupe d'études collectives d'ethnographie bretonne de « Ar Falz ».

R. Y. C.

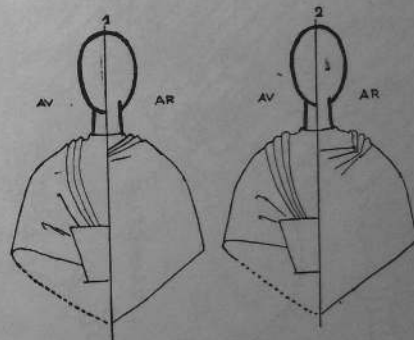
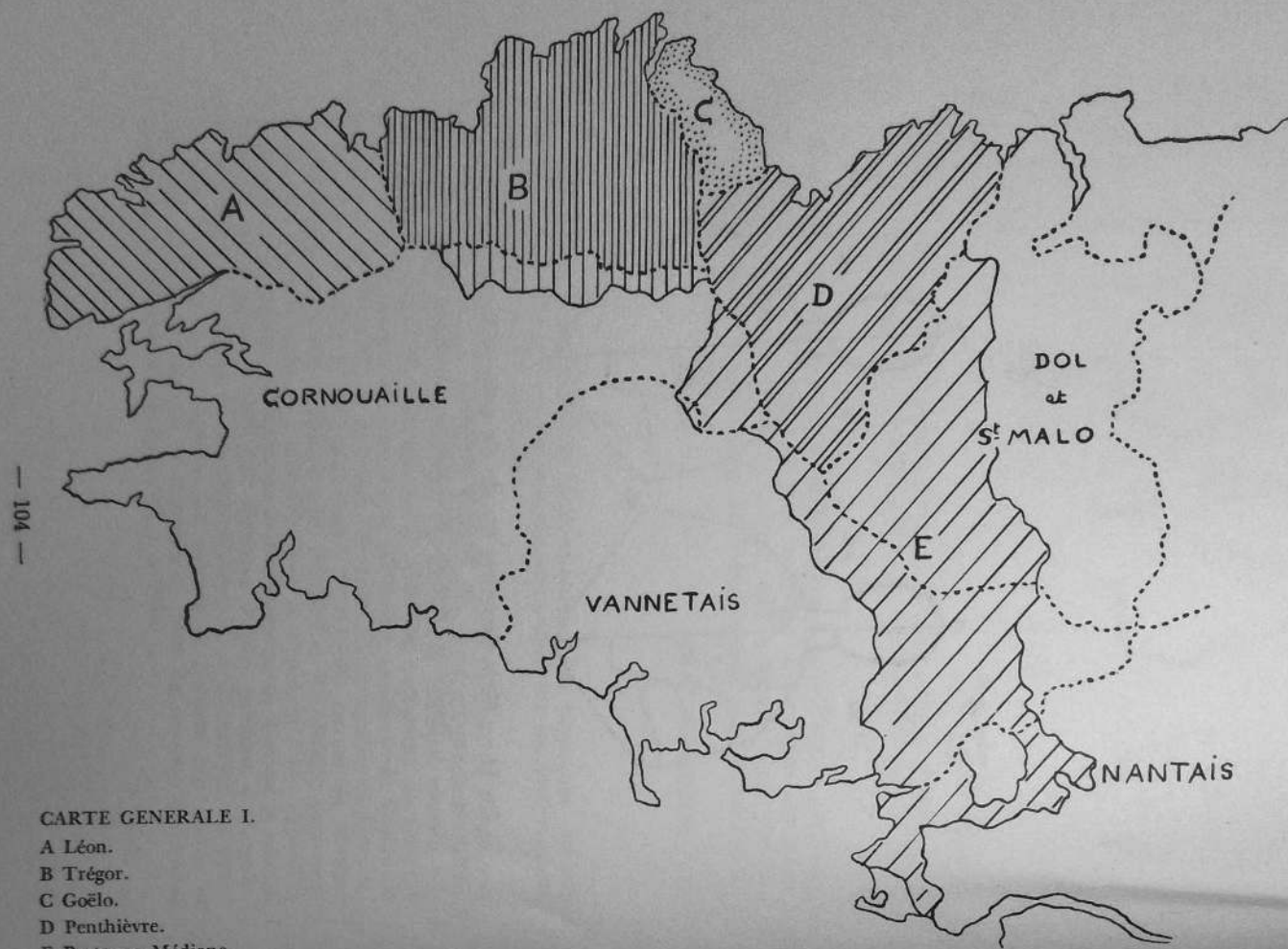
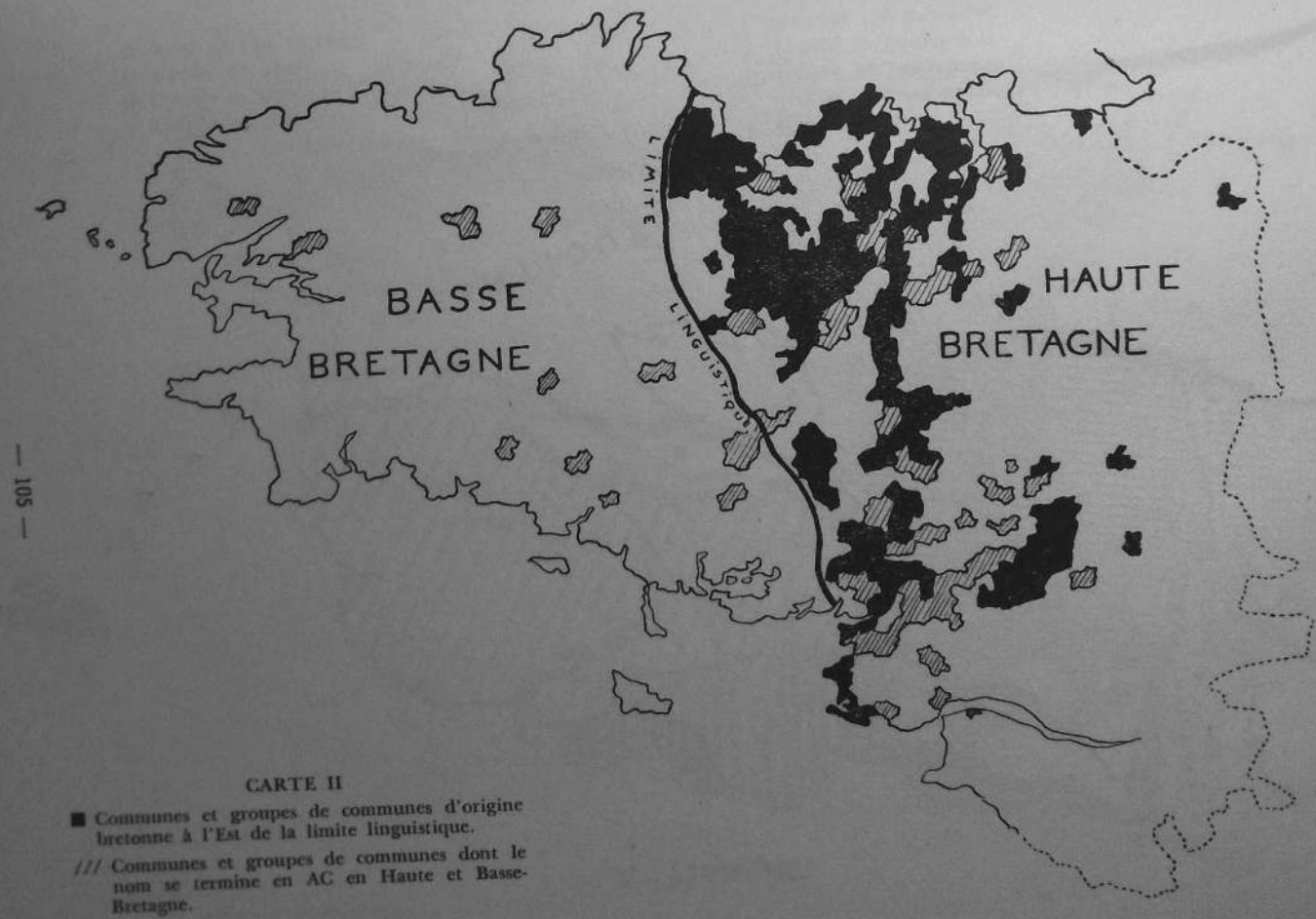


FIG. 84. — Mode d'épinglage des plis des petits châles ou mouchoirs en Bretagne Médiante.  
1, Penthièvre, Porhoët, Pays Métayer ; Vannetais gallo.

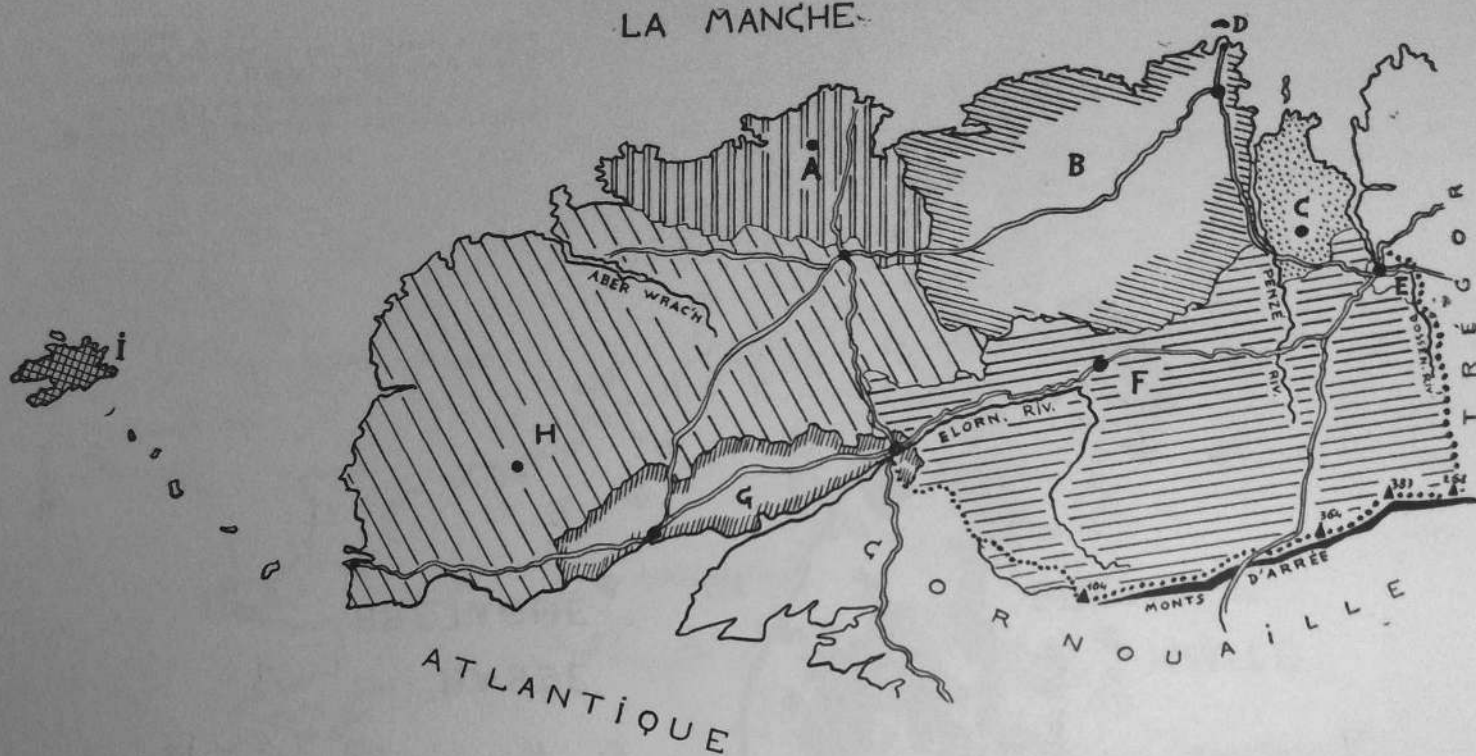


CARTE GENERALE I.  
 A Léon.  
 B Trégor.  
 C Goëlo.  
 D Penthièvre.  
 E Bretagne Médiane.



CARTE II  
 ■ Communes et groupes de communes d'origine bretonne à l'Est de la limite linguistique.  
 /// Communes et groupes de communes dont le nom se termine en AC en Haute et Basse-Bretagne.

LA MANCHE



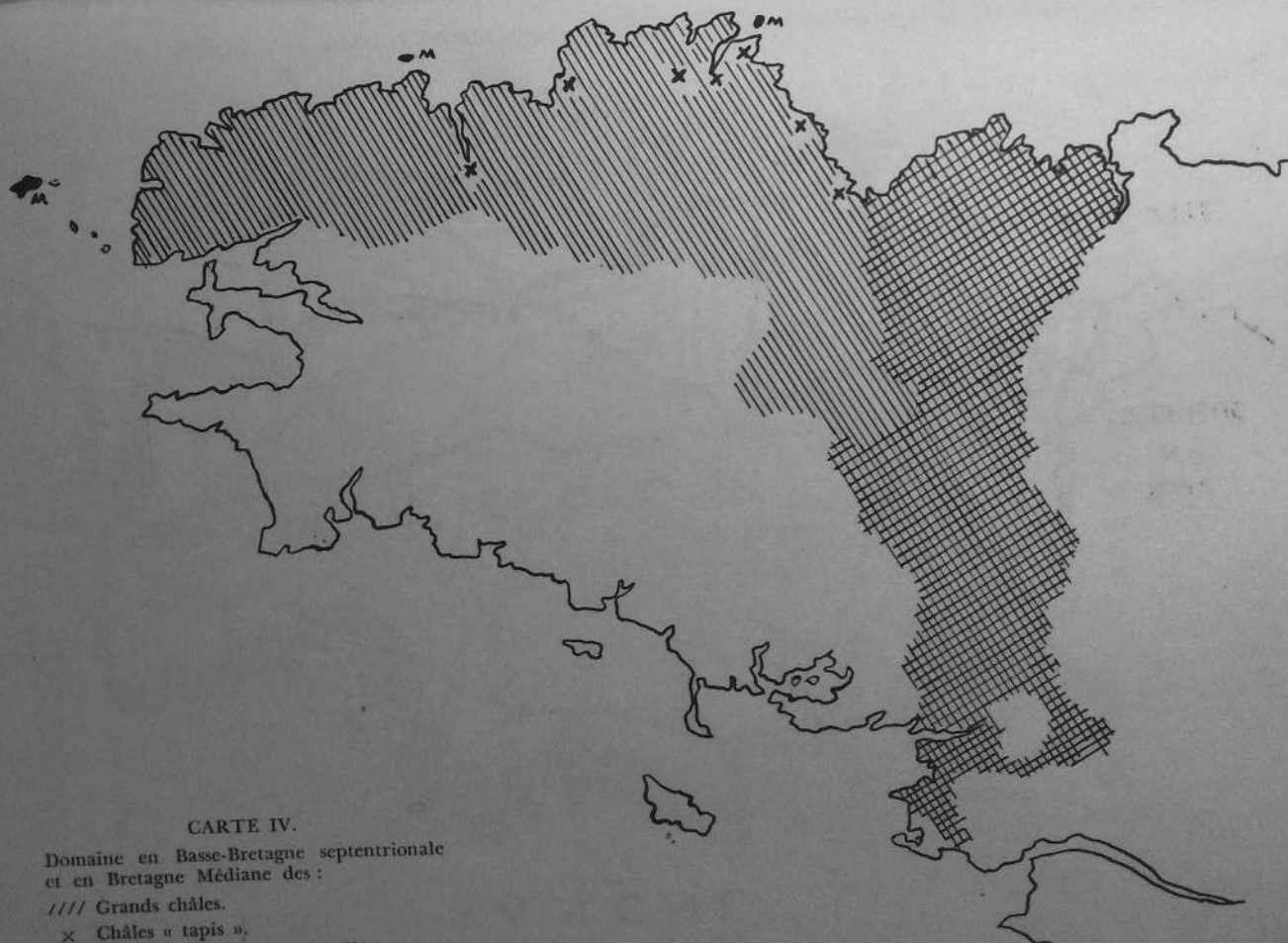
CARTE III.

Le Léon, limites, routes et modes.

- A. Groupe dit *pagan*.
- B. Groupe de Saint-Pol.
- C. Groupe de Taulé.
- D. Mode de l'île de Batz.

E. Mode de Morlaix.

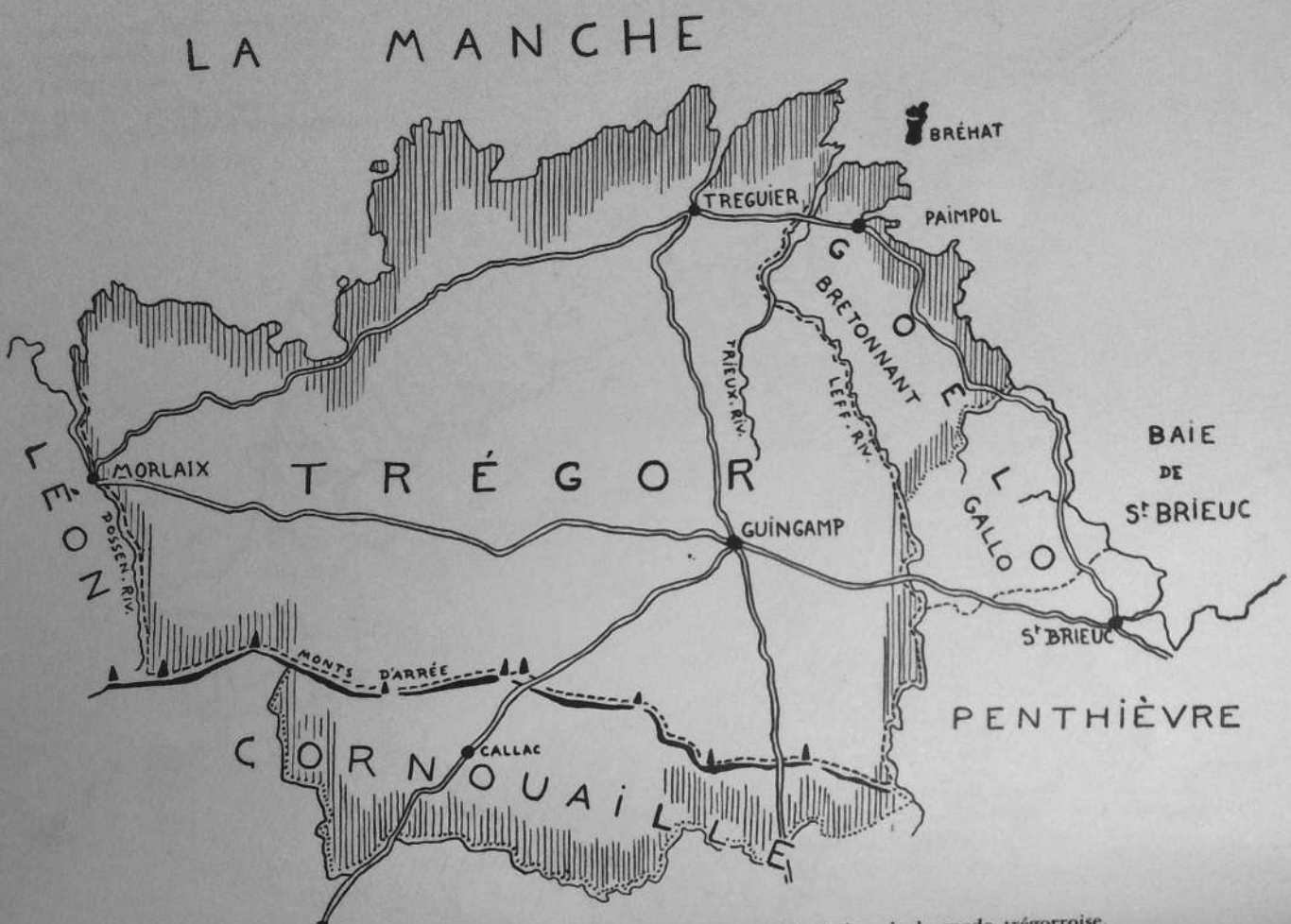
- F. Groupe de Landivisiau-Saint-Thégonnec.
- G. Groupe de Landerneau.
- H. Groupe de Saint-Renan.
- I. Mode de l'île d'Ouessant.



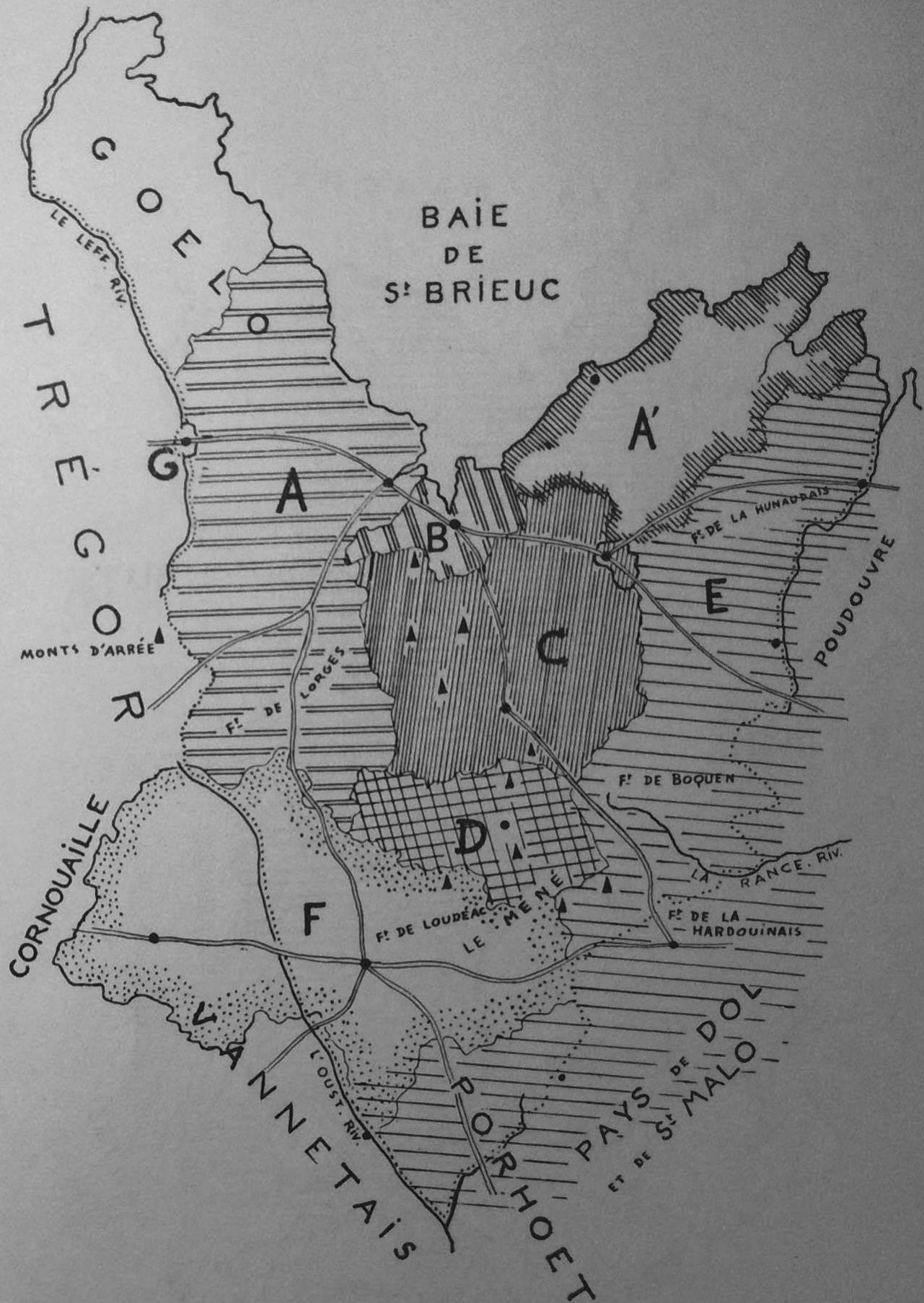
CARTE IV.

Domaine en Basse-Bretagne septentrionale et en Bretagne Médiane des :

- //// Grands châteaux.
- x Châteaux « tapis ».
- Petits châteaux (partie quadrillée).



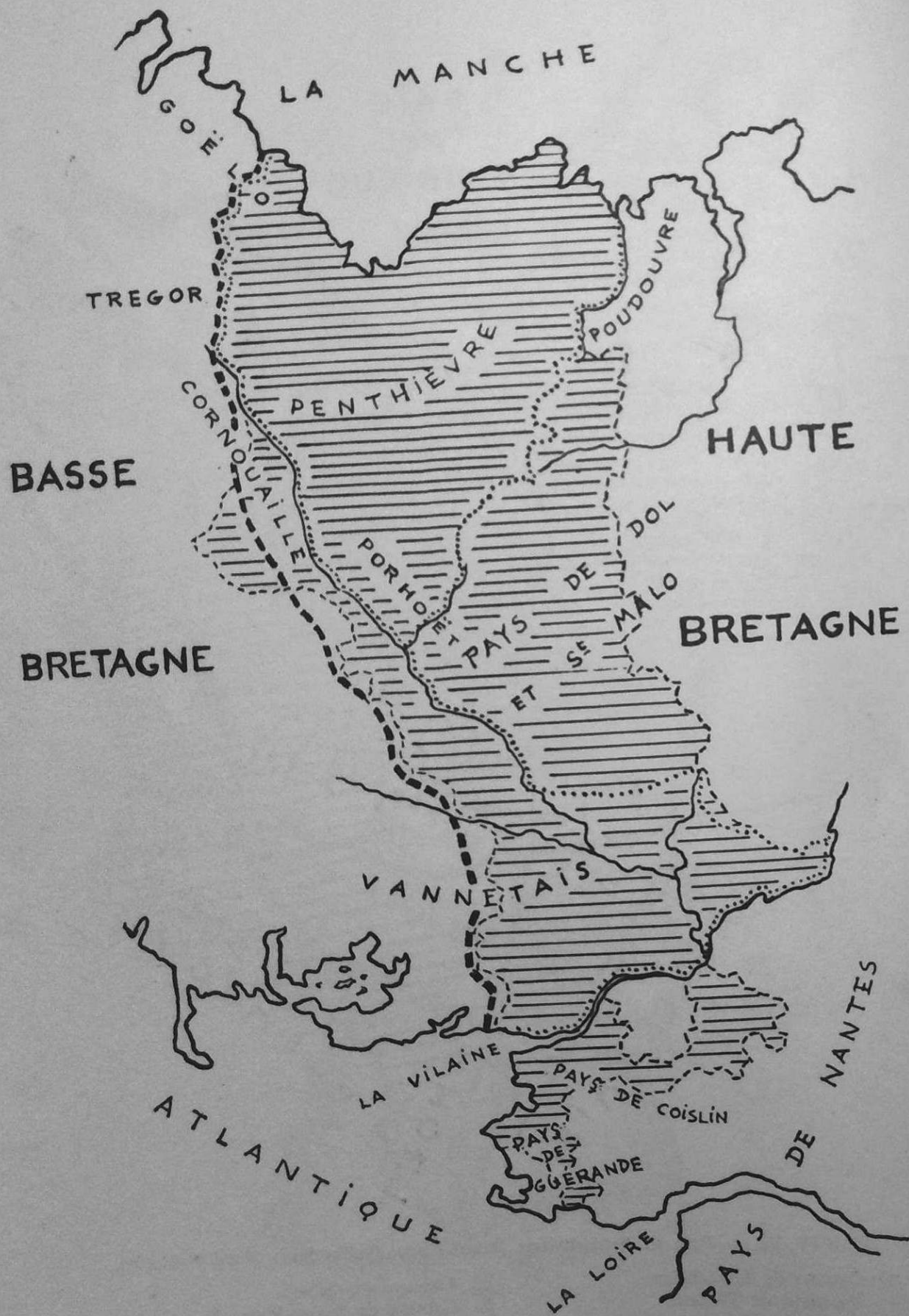
CARTE V. — Trégor et Goëlo, limites, routes et modes. ||||| limites de la mode trégorroise.



CARTE VI. — Pays de Saint-Brieuc (Penthièvre, Goëlo Sud, Nord Porhoët).

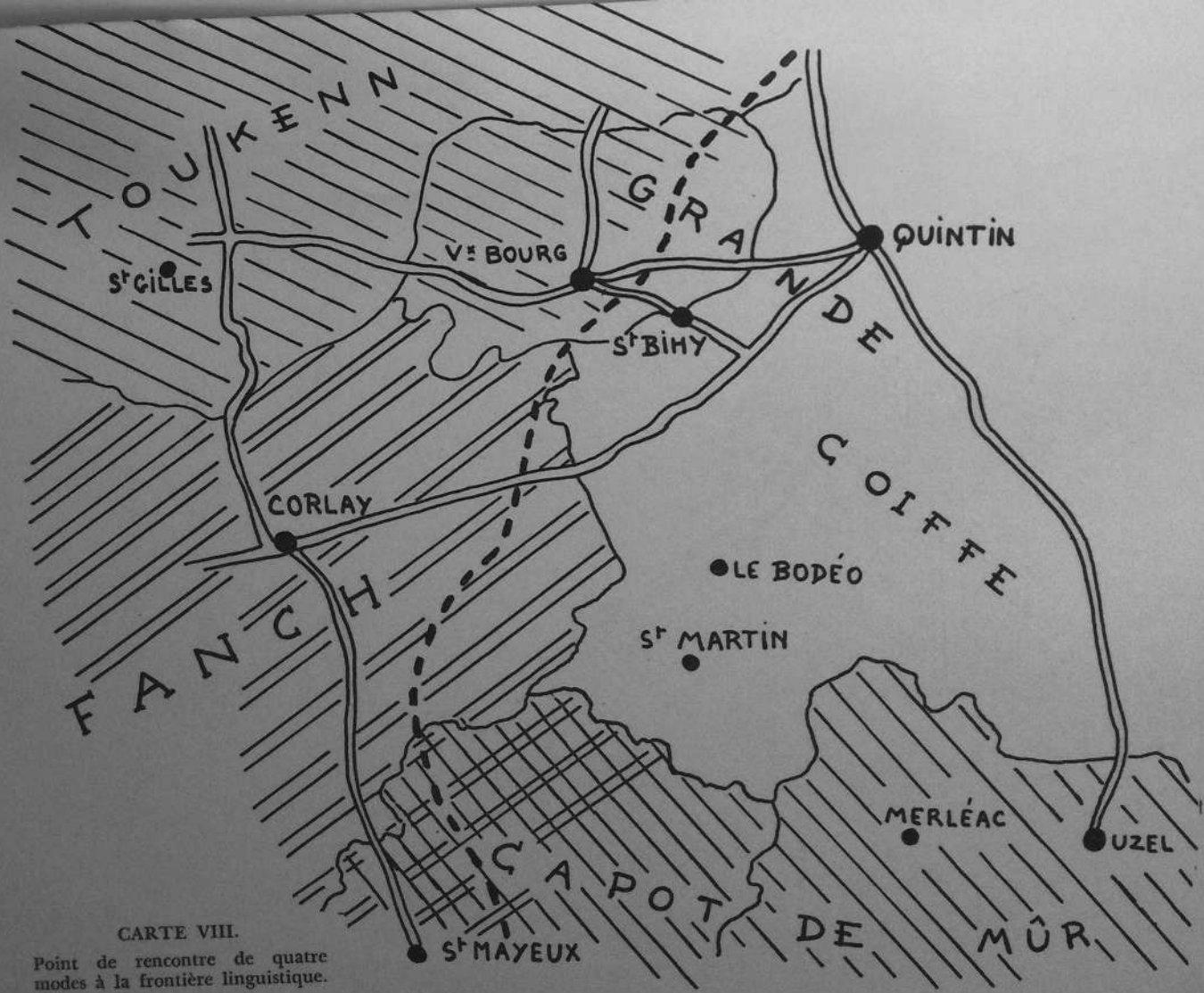
- A. Groupe de Saint-Brieuc.
- A'. Variante de Pléneuf.
- B. Groupe d'Yffiniac.
- C. Groupe de Lamballe-Moncontour.

- D. Groupe du Méné.
- E. Groupe de Jugon-Plancoët.
- F. Groupe de Mûr-Loudéac.

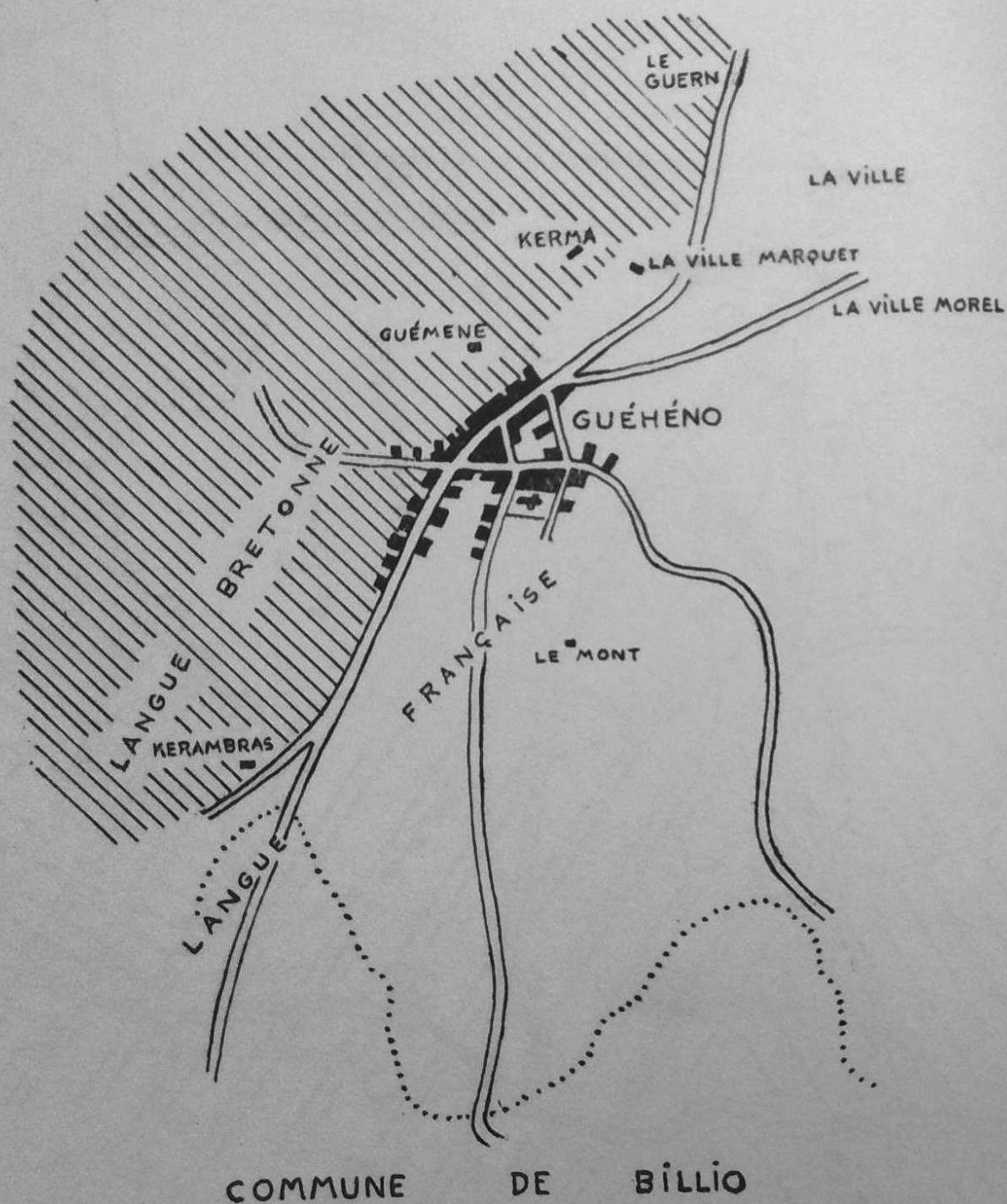


CARTE VII. — La Bretagne Médiante.





CARTE VIII.  
 Point de rencontre de quatre  
 modes à la frontière linguistique.  
 - - - - - limite du Breton.



CARTE IX. — Modes et langues à Guéhenno en 1938.

